



DÉC.
2018

ConcerTO

**GESTION TERRITORIALE DE LA MATIÈRE
ORGANIQUE**

**GUIDE
MÉTHODOLOGIQUE**

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

REMERCIEMENTS

Fabienne MULLER (ADEME)

Guillaume BASTIDE (ADEME)

Les interlocuteurs des directions régionales ADEME ayant pris le temps de nous indiquer des territoires à enquêter.

Les porteurs de projet ayant accepté de répondre à nos questions.

Enfin, tous les participants du groupe de travail qui ont pu se mobiliser, et contribuer à l'enrichissement de ce guide et des réflexions sur la gestion territoriale concertée de la matière organique.

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, ESPELIA (Virginie Lledo, Manon huard), La Fabrique Participative (Clément Geney), Agatte (Florian Cezard). 2018. ConcerTO : Guide méthodologique sur la gestion territoriale de la matière organique. 96 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 17MAR000525

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : ESPELIA,
AGATTE, La fabrique Participative

Coordination technique - ADEME : Fabienne MULLER
Direction Economie Circulaire et Déchets / Service Mobilisation et
valorisation des Déchets



Sommaire

Introduction

Contexte de la Démarche ConcerTO	Page 4
A qui s'adresse ConcerTO ?	Page 5
La concertation, au coeur de ConcerTO	Page 5
Préambule	Page 5
La gestion de la matière organique et La nécessaire concertation territoriale	Page 6
Les prérequis d'une démarche ConcerTO	Page 7
Les objectifs de ce Guide ConcerTO	Page 8

1 Périmètre et enjeux d'une démarche ConcerTO

1.1 Une démarche dédiée à la gestion de la matière organique	Page 10
1.2 Les enjeux d'une démarche ConcerTO	Page 14
1.3 Un cadre réglementaire et institutionnel mouvant et complexe Sélection de guides existants	Page 15 Page 16
1.4 Les typologies de projets de gestion de la matière organiques	Page 18

2 Gouvernance des projets ConcerTO

2.1 Planification territoriale	Page 20
2.2 Définition des modalités de portage de projets ConcerTO Focus : le développement économique et économie circulaire	Page 22 Page 27
2.3 Les acteurs de ConcerTO	Page 28

3 Illustrations de démarches proches d'un dispositif ConcerTO

3.1 Organisation d'un marché local de la matière organique	Page 31
3.2 Création d'une SCIC sur la matière organique	Page 33
3.3 Charte d'engagement pour la préservation des bio ressources	Page 34

4 Propositions de méthodologies ConcerTO

ConcerTO	Page 36
4.1 Objectifs de concertation	Page 36
4.2 Points de vigilance lors des phases de concertation	Page 41
4.3 Fiches méthodologiques des bonnes pratiques de travail pour les phases de ConcerTO Fiches N°1 à 23	Page 46 Page 50
Résumé	Page 80
Annexes	Page 81
Listes des acronymes	Page 94



Contexte

Pour répondre à la réglementation relative au tri à la source des biodéchets, les collectivités s'interrogent sur les solutions technico-économiques optimales qui leur permettront d'atteindre les objectifs de réduction et valorisation des déchets. Ces solutions combinent des actions de promotion de la réduction à la source, de gestion de proximité et de gestion collective des biodéchets (déchets végétaux et restes alimentaires).

Dans le même temps, les opérateurs intervenants dans le secteur des déchets se préparent à l'évolution des demandes en termes de valorisation des biodéchets, évolution déjà amorcée avec l'obligation plus ancienne pour les "gros producteurs" de biodéchets d'orienter les déchets organiques vers une filière ad hoc. Par manque de garantie sur les volumes entrants dans les installations projetées les opérateurs ne peuvent pas finaliser leur projet.

Par ailleurs, certains agriculteurs cherchent des fertilisants organiques pour leurs sols de culture et/ou parfois à diversifier leurs activités en proposant des services liés au traitement de la matière organique. De même, des installations d'opérateurs privés sont en recherche de matière organique pour assurer le fonctionnement d'installations de méthanisation par exemple.

Les lieux et temps d'échanges entre ces différents acteurs sont rares. Ils sont consultés pour participer à certaines démarches de planification relatives à l'organisation de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'alimentation, de l'aménagement du territoire, mais ces rencontres, en amont de l'élaboration des plans, se font tous les 5 ans en moyenne.

Si les objectifs de prévention, gestion, valorisation de la matière organique sont fixés au cours de ces travaux à des échelles standardisées (Région, Métropole...), les solutions à décliner localement peinent à émerger.

Ce document "ConcerTO" a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets autour de la matière organique et les collectivités locales en charge de la gestion des biodéchets à trouver une forme de concertation adaptée à leur projet et à leur territoire.

L'objectif est d'aboutir à une gestion territoriale de la matière organique optimisée et sécurisante pour les différentes parties prenantes, tant sur les plans sanitaires, qu'environnementaux et économiques.

La bibliographie sur l'organisation technique des modalités de prévention et gestion de la matière organiques est dense et ne sera pas rappelée dans cet ouvrage (des références d'ouvrages sont listées en annexe).

Ce guide propose dans un premier temps de rappeler les enjeux autour de la matière organique, de par sa nature et l'évolution du cadre réglementaire, afin d'identifier les pré-requis d'une démarche "ConcerTO".

Dans un deuxième temps la gouvernance autour des démarches de gestion de la matière organique actuelle est décrite et permet de définir plus finement le cadrage d'un processus "ConcerTO" (multi filières, multi cibles, multi acteurs).

Ensuite, via des retours d'enquêtes auprès de porteurs de projets et suite aux travaux réalisés lors d'un groupe de travail associant des collectivités locales, des opérateurs de collecte et traitement des déchets et des associations, des modèles d'organisation sont décrits. Il s'agit d'exemples d'organisations que tout porteur de projet pourra se réappropriier et adapter à son contexte. Il s'agit d'exemples, d'autres formes de gouvernance restent à inventer.

Enfin, des fiches actions par étapes d'avancement sur les projets et en fonction du niveau de concertation escompté sont proposées.

A qui s'adresse ConcerTO ?

Vous êtes une collectivité locale en charge de la prévention et de la collecte des déchets et vous souhaitez mettre en place le tri à la source des biodéchets ?

Vous êtes une collectivité locale en charge du traitement des déchets et vous cherchez à réduire les quantités de matières organiques enfouies ou incinérées ?

Vous êtes une structure en charge du suivi de la planification de la prévention et de la gestion des déchets sur votre territoire ? et vous souhaitez mettre en place une gouvernance élargie qui assure une gestion raisonnée de la matière organique locale ?

Vous êtes un opérateur du déchets et vous cherchez à promouvoir la valorisation de la matière organique ?

Vous êtes un agriculteur en recherche de fertilisant organique ?

Vous êtes membre d'une association investie sur les sujets de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le don de denrée alimentaire, le compostage, la réduction et la valorisation des déchets en général ?

Vous êtes citoyen(ne) et voulez prendre part à une démarche locale de réduction des déchets et de valorisation de la matière organique ?

Ce qui peut vous intéresser en vue d'initier une démarche concertée permettant d'aboutir à une nouvelle organisation de la gestion de la matière organique.

Préambule

La concertation, au coeur de ConcerTO

Le projet ConcerTO est multiforme. Bien qu'il nécessite des pré-requis, il peut prendre des formes originales d'organisation et de gouvernance qui restent à inventer (ce guide propose quelques exemples). Une approche en mode projet intégrant une large concertation des parties prenantes identifiées apparaît incontournable pour que chacun tire profit de la nouvelle organisation (en terme de réduction des tonnages de déchets, d'amélioration du taux de valorisation, de création d'emplois, de rendement économique ou agronomique...). La concertation est une démarche participative de co-construction de solutions.

La participation est un ensemble de pratiques qui consistent à associer de différentes manières des participants (acteurs, parties prenantes, société civile, citoyens, usagers, décideurs...) à un projet et à la prise de décision.

Les différentes formes et modalités de participation se distinguent en fonction du mode d'association et de discussion entre les participants. La participation peut être de l'information, de la consultation, de la concertation ou de la codécision.

Il ne nous semble cependant pas nécessaire de voir de gradation de valeurs entre les différents niveaux de participation. Il est même souvent nécessaire de mettre en œuvre ces différents niveaux dans un même processus.

La concertation consiste en la co-construction avec les participants de solutions (complètes ou partielles) à un problème. Il s'agit donc plutôt que de présenter un projet ou des éléments de projet pour attendre une réaction des participants, de faire participer le plus en amont possible les parties prenantes à l'élaboration même de ce projet et de ces solutions.

La concertation permet de s'assurer que les solutions construites par les parties prenantes sont non seulement plus adaptées à leurs attentes, leurs besoins, mais que le processus par nature plus inclusif, est gage si ce n'est d'adhésion, au moins d'appropriation et de compréhension des résultats.

La concertation ne présuppose pas du système de décision, dans le sens où la concertation doit permettre de dégager des recommandations pour des décideurs.

La gestion de la matière organique et la nécessaire concertation territoriale

Les flux de matière organique, les modes de gestion, les filières de valorisation, les acteurs impliqués, etc. sont multiples et interdépendants.

C'est d'autant plus le cas aujourd'hui avec les évolutions du cadre réglementaire et la montée

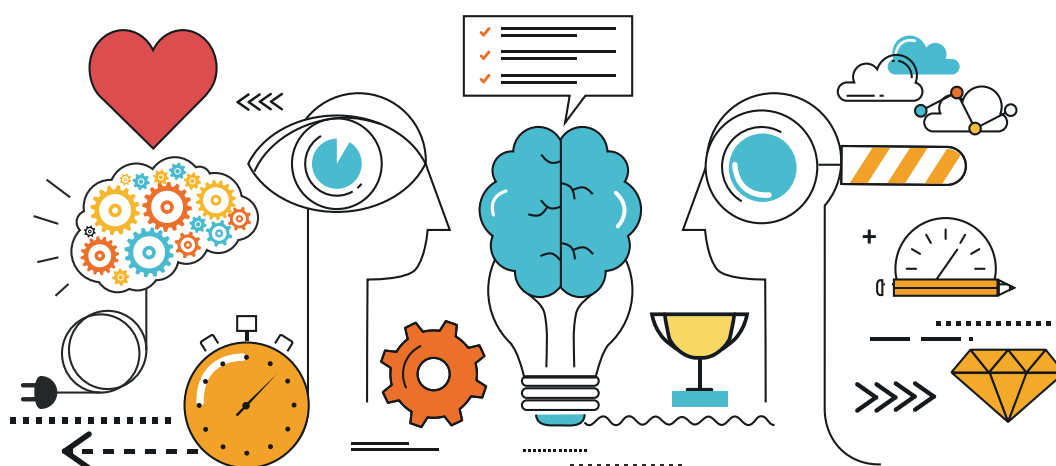
en puissance de concepts tels que l'économie circulaire.

Dans un souci d'efficacité, il est nécessaire que les territoires disposent d'une réelle stratégie de concertation et d'animation afin de faciliter les échanges (intellectuels et matériels) entre acteurs. Les filières de valorisation de la matière organique peuvent concerner en effet les mêmes gisements (ou flux) et génèrent des produits dont les débouchés sont communs (agricoles, énergétiques...).

Il existe ainsi un risque potentiel de mise en concurrence, de conflits d'approvisionnement ou d'usage et de choix économiques inadaptés à l'échelle d'un territoire.

Dans un objectif de pérennisation des filières de gestion de la matière organique développées sur un secteur géographique donné, il apparaît indispensable de coordonner et de rationaliser les actions, en vue d'éviter les compétitions, d'identifier les complémentarités possibles, d'encourager les synergies entre acteurs.

La notion de filière recouvre l'intégralité des opérations allant de la production de la matière organique aux débouchés finaux de valorisation de la matière organique produite et/ou de ses sous-produits. L'étude d'une filière implique la prise en compte de tous les flux de matière organique, de toutes les filières existantes et possibles, ainsi que de tous les acteurs locaux potentiellement concernés, depuis le citoyen (trieur de biodéchets) jusqu'à l'utilisateur de matières organiques (agriculteurs).



Les prérequis d'une démarche ConcerTO

Une démarche ConcerTO est une approche territoriale plurielle (multi-flux, multi-acteurs et éventuellement multi-filières) de concertation, visant à une gestion globale de la matière organique, cohérente à l'échelle du territoire considéré.

La mise en place d'une démarche ConcerTO intègre ainsi nécessairement les étapes suivantes :

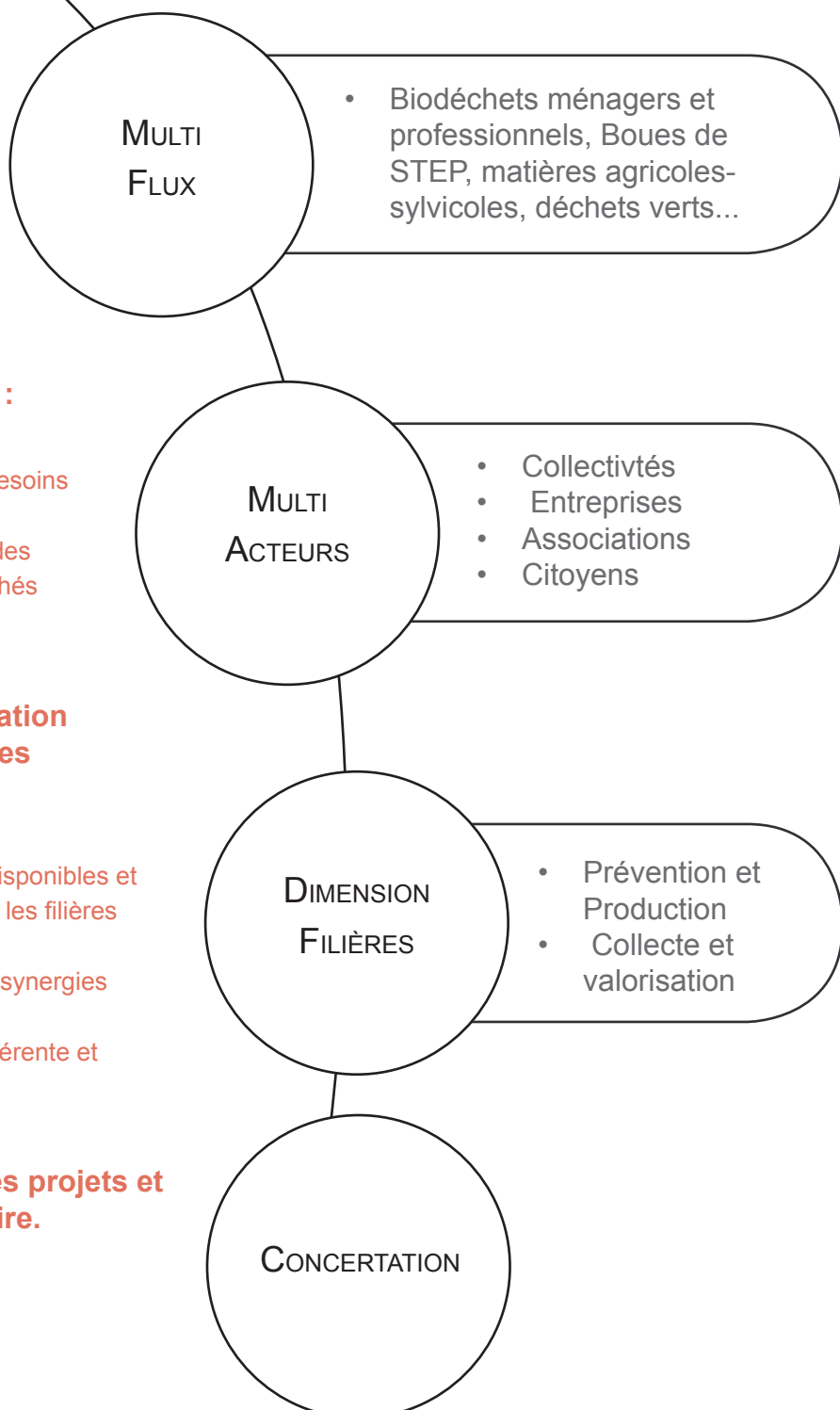
Etapes de réalisation d'un diagnostic territorial permettant :

- L'identification des contraintes, des besoins et des enjeux du territoire considéré ;
- La cartographie des acteurs locaux, des gisements disponibles et des débouchés existants ;

Etapes d'organisation et d'animation d'ateliers de concertation avec les acteurs impliqués, visant à :

- Vérifier l'adéquation des gisements disponibles et des besoins exprimés (en privilégiant les filières de proximité) ;
- Identifier les complémentarités et les synergies possibles entre acteurs ;
- Animer une démarche territoriale cohérente et pérenne.

Etapes de suivi dans le temps les projets et filières développés sur le territoire.

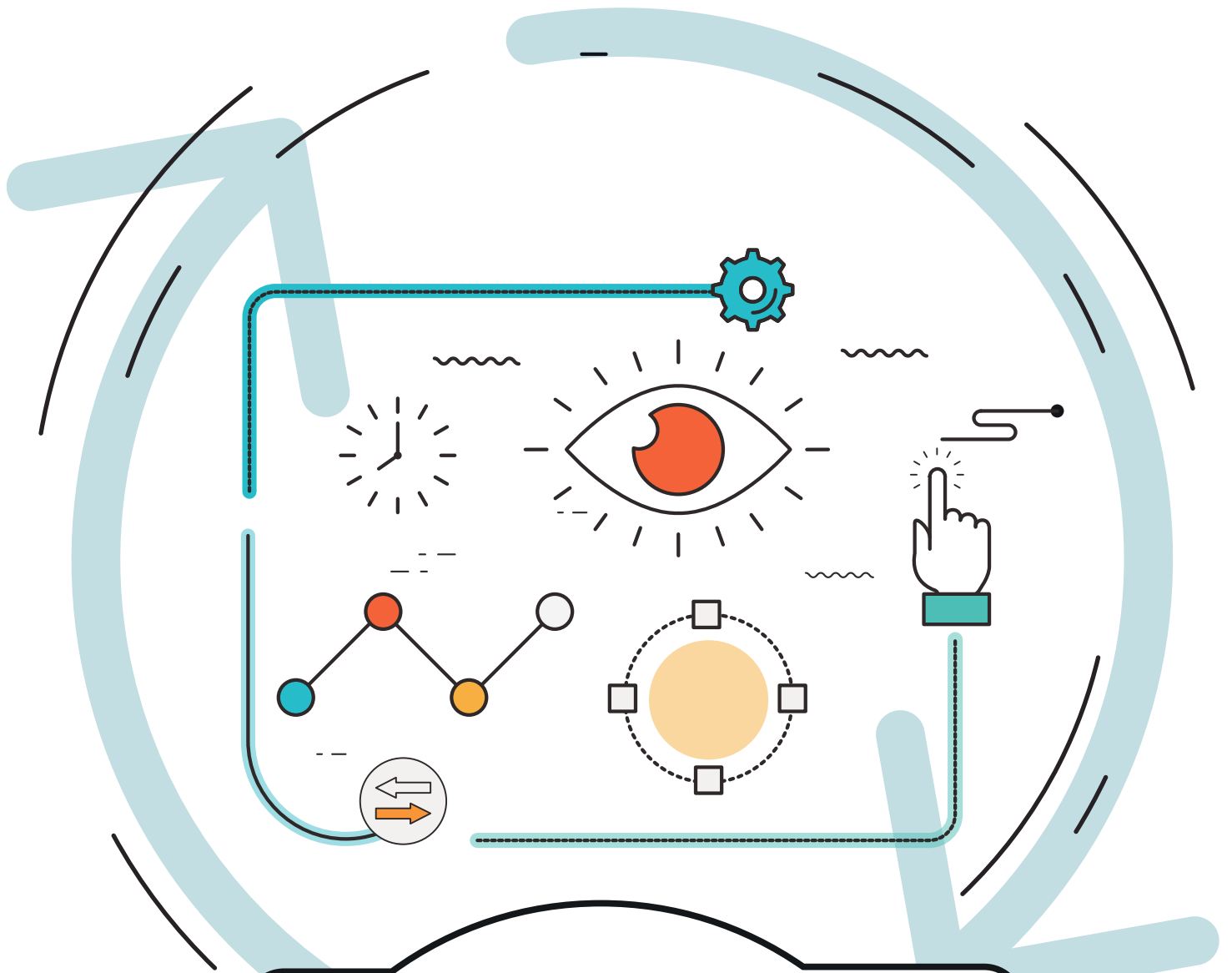




Les objectifs de ce Guide ConcerTO

Ils sont multiples :

- Clarifier le contexte réglementaire et institutionnel mouvant (notamment en matière de gestion des biodéchets) et identifier l'impact potentiel sur les acteurs ;
- Porter à la connaissance les différentes démarches et dynamiques initiées (présentes et passées), s'inspirer du présent pour inventer une organisation future qui sera un enchevêtrement de boucles locales de gestion et valorisation de la matière organique ;
- Promouvoir une cohérence territoriale nécessaire à la construction d'un système pérenne et durable de gestion de la matière organique sur un territoire donné ;
- Produire un guide de concertation cadrant, mais permettant également aux territoires d'avancer plutôt que d'être freinés ;
- Accompagner les porteurs de projet au développement opérationnel de démarche de concertation autour de la gestion de la matière organique.



**Périmètre et
enjeux d'une
démarche
ConcerTO**

1 Périmètre et enjeux d'une démarche ConcerTO

1.1 Une démarche dédiée à la gestion de la matière organique

1.1.1 Qu'est-ce que la matière organique ?

À l'échelle d'un territoire, la matière organique peut recouvrir diverses formes et origines de production.

- Déchets (alimentaires / verts / autres, dont les boues de STEP ou digestats de méthaniseur) générés par les ménages, les professionnels agricoles / industriels / autres, les établissements ou installations publiques industrielles.
- Cultures ou résidus de cultures agricoles / sylvicoles / aquacoles.

Si la matière organique ne se restreint pas aux déchets organiques toute origine confondue, la gestion de ce gisement, résultat de l'activité d'un territoire, préoccupe davantage les territoires, tout déchet non-valorisé représentant une perte de valeur.

Les autres matières organiques sont directement intégrées à des filières économiques et font ainsi partie d'un schéma stratégique de production et d'écoulement du produit.

Diversité des matières organiques disponibles sur un territoire

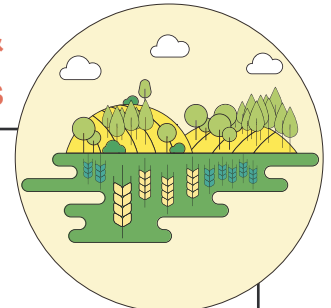
Biodéchets

- Déchets Alimentaires
 - métiers de bouche
 - ménages
 - étab. publics
- Déchets Verts
 - ménages
 - espaces verts



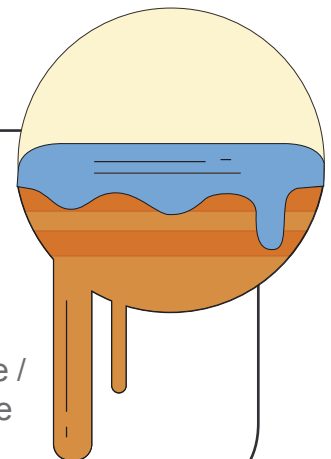
Agricoles & Sylvicoles

- Déchets agricoles / sylvicoles
- Effluents d'élevages
- Cultures valorisées en biocarburants
- Bois - Energie - Industries agro-alimentaires (IAA)



Autres MO

- Boues de STEP
- Matières issues de l'aquaculture / phycoculture / ...



La démarche ConcerTO, comme démarche territoriale, se doit de considérer l'ensemble des acteurs existants et sources de production de matière organique (ou gisements), pour veiller à une complémentarité des opérations et une mise en relation constructive des acteurs (prisme producteur / transformateur / consommateur).

Il est nécessaire d'identifier et de comprendre :

- Les besoins d'un territoire (apports de matière organique pour la fertilisation des sols, production d'énergies renouvelables pour des installations publiques ou privées énergivores, etc.) ;
- L'environnement économique et réglementaire, en vue d'une pérennisation des opérations ;
- Les risques de concurrence, tels qu'il peut en exister entre les filières de méthanisation et de compostage ou encore entre les filières locales de production d'énergies renouvelables (notamment le bois-énergie)...

Il s'agit donc d'adopter une démarche combinant une vision macroscopique pour la contextualisation et la définition d'une stratégie territoriale cohérente et une vision microscopique pour une opérationnalisation des actions engagées de création de filières pérennes de gestion de matières organiques.

1.1.2 Quelles filières possibles de gestion de la matière organique ?

Comme évoqué précédemment, les déchets organiques constituent un gisement important de matière organique.

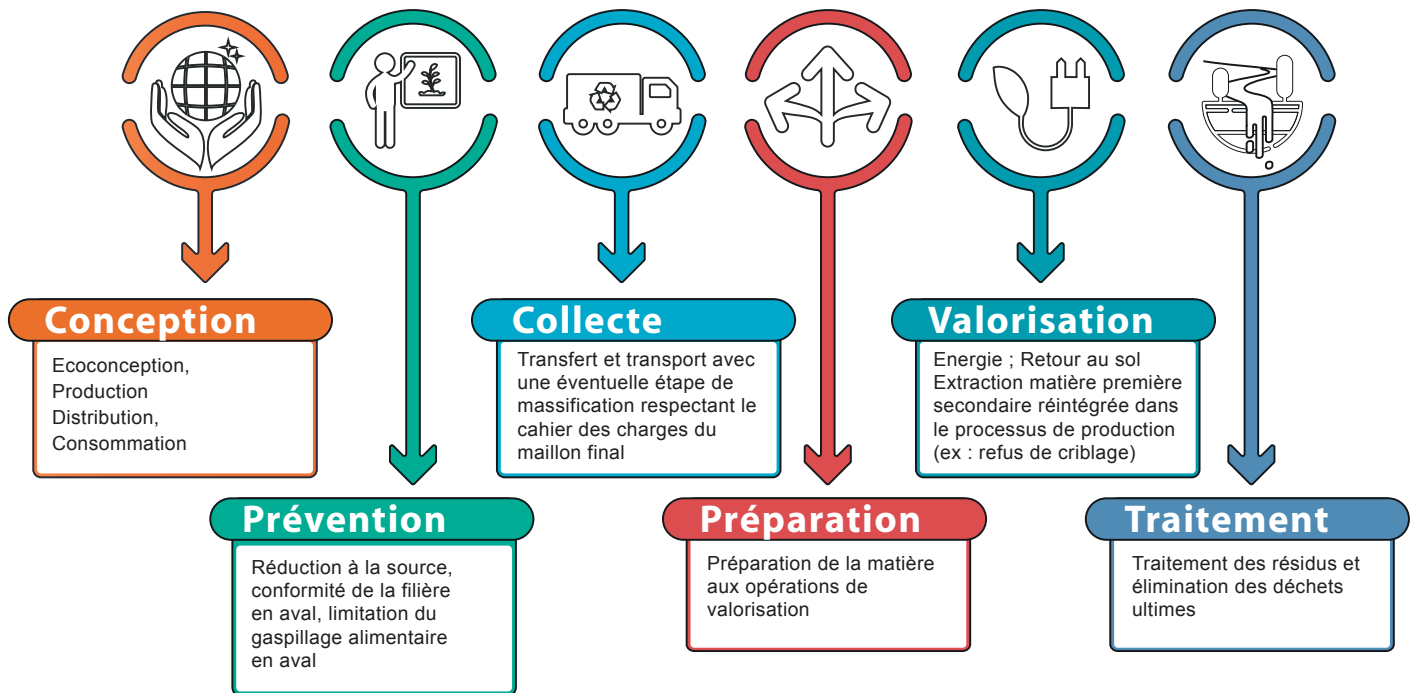
Leurs modalités de gestion doivent répondre aux principes suivants :

Filière - La gestion des déchets est une chaîne de valeurs, dont l'ensemble des maillons sont interdépendants.

La déstabilisation ou l'absence d'un seul de ces maillons induit un risque de non-pérennisation de l'ensemble de la filière.

Chaque filière de valorisation d'un ou plusieurs déchets présente des particularités qui lui sont propres.

Chaque maillon (tri selon certaines consignes gages de qualité, contenants de stockage avant collecte, collecte, éventuel transfert, processus de traitement/valorisation, réutilisation des sous produits issus des étapes de transformation) qui constitue une filière de valorisation possède des caractéristiques et des contraintes spécifiques.



Description des maillons constitutifs d'une filière de valorisation

Hierarchie des modes de gestion des déchets

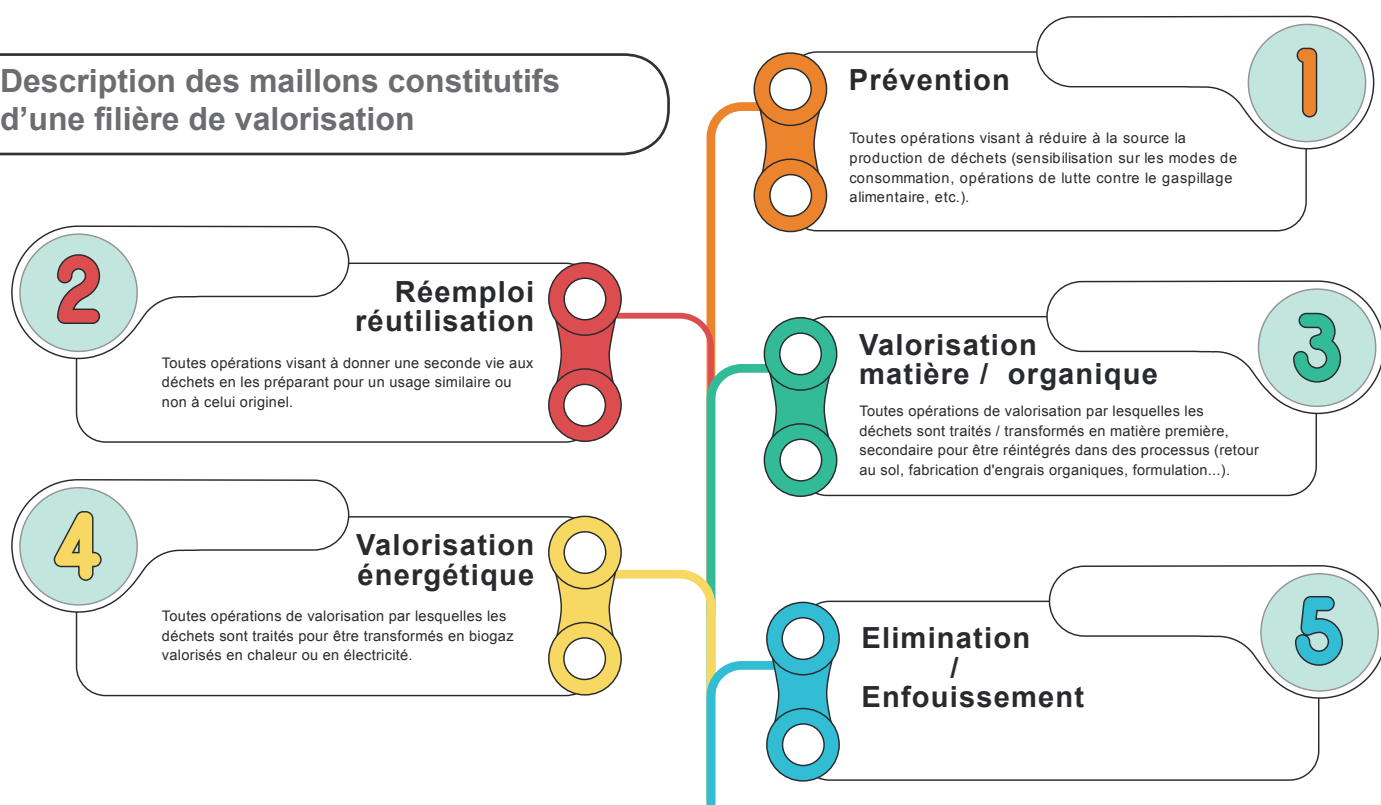
La directive cadre Déchets européenne (n° 2008/98/CE du 19/11/2008), et sa transposition en droit français, introduit le concept de hiérarchie des modes de gestion des déchets, qui doit prévaloir par défaut dans toute décision relative à la gestion des déchets.

Le principe qui sous-tend est de privilégier les solutions produisant le meilleur résultat global d'un point de vue environnemental.

Classement par ordre de priorité.



Description des maillons constitutifs d'une filière de valorisation



Les filières possibles de valorisation de la matière organique sont multiples :

- **Filières de valorisation énergétique :**

- Méthanisation agricole ou industrielle des déchets alimentaires (ménagers, professionnels, industriels), des déchets agricoles (effluents et résidus de cultures), de boues de stations d'épuration, etc. ;
- Combustion du bois-énergie, qui constitue la première énergie renouvelable en France¹ (bois "de feu", tels que bûches et fagots, plaquettes forestières, granulés et briques de bois) ;
- Fabrication de biocarburants.
- Pyrolyse / gazéification

- **Filières de valorisation agroalimentaire**

- Extraction et réintégration dans le processus de production de sucres naturels extraits de déchets de fruits,
- Utilisation de résidus alimentaires dans la production de produits à destination de l'alimentation animale, etc.

- **Filières de valorisation matière (agricole ou non) :**

- Compostage individuel / collectif des déchets alimentaires et/ou déchets verts, pour une gestion in situ par les ménages ;
- Co-compostage en bout de champs d'effluents agricoles et de déchets verts, par les professionnels du monde agricole ;
- Compostage industriel de déchets verts et/ou alimentaires par les collectivités (en régie / prestation) et des acteurs économiques ou les professionnels agricoles (compostage en bout de champs) ;
- Co-compostage de déchets verts notamment avec des flux spécifiques tels que les boues de STEP ou encore le digestat de méthanisation.

⁽¹⁾ En 2015, le bois-énergie représente près de 40% de la production primaire d'énergies renouvelables en France (contre 20% pour l'hydraulique ; 11% pour les biocarburants, 5% pour les déchets, etc.). Source : Chiffres clés des énergies renouvelables – Edition 2016, édité en février 2017 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en charge des relations internationales sur le Climat, http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/DataLab/2017/DataLab-8-CC-des-energies-renouvelables-edition-2016-fevrier2017.pdf

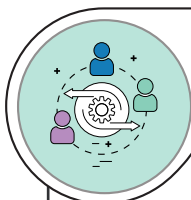
1.2 Les enjeux d'une démarche ConcerTO

Enjeux environnementaux et agronomiques



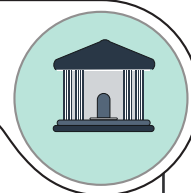
- Maintien de la qualité de la fertilisation des sols,
- Limitation de l'enfouissement / incinération des déchets,
- Gestion de proximité des déchets,
- Création de filières circulaires (avec un retour au sol de la matière organique et/ou une réintégration de la matière organique extraite dans un processus de production)

Enjeux socio - économiques



- Identification des complémentarités et mutualisations possibles à l'échelle d'un territoire et des économies d'échelle associées
- Dynamisation du territoire et création d'emplois durables
- Adéquation des solutions et filières développées aux besoins du territoire, garante de la pérennisation des opérations
- Sensibilisation de la population (particuliers et professionnels) à l'environnement et modification des comportements et des modes de consommation

Enjeux institutionnels



- Développement d'une stratégie territoriale en cohérence avec les outils de planification réglementaires (nationaux / régionaux / locaux)
- Opérationnalisation des préconisations notamment régionales (PRPGD, SRADDET, SRB...) au niveau local
- Collaboration entre territoires voisins
- Clarification du cadre réglementaire, anticipation des évolutions prévisionnelles et ancrage des opérations territoriales dans ce cadre.

1.3 Un cadre réglementaire et institutionnel mouvant et complexe

1.3.1 Un contexte institutionnel en mutation

Les mutations du paysage institutionnel intervenues depuis la réforme territoriale (Loi NOTRe d'août 2015) ont largement modifié l'organisation des collectivités territoriales.

On observe ainsi les évolutions suivantes :

- Évolution des échelles d'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Évolution de l'autorité compétente en matière de planification, avec un basculement de la compétence des départements aux régions, que ce soit pour :
 - La gestion des déchets provenant des ménages et/ou des activités économiques et l'économie circulaire ;
 - L'énergie, l'air et le climat ;
 - La gestion de la biomasse ;
 - ...

Si ces évolutions peuvent induire une déstabilisation des territoires quant à la compréhension du périmètre et des modalités d'exercice de leurs compétences, elles permettent à terme une simplification du cadre institutionnel et un renforcement de la cohérence territoriale des stratégies définies et mises en œuvre.

Le changement d'échelle opéré permet une prise de hauteur, garante de la cohérence macroscopique des préconisations formulées. Cette mesure présente en revanche un risque de déconnexion vis-à-vis de l'échelle locale de mise en application des directives.



L'ambition de la démarche ConcerTO est de créer une passerelle entre la vision stratégique territoriale et l'opérationnalisation des actions locales nécessaires à sa mise en œuvre concrète.

1.3.2 Cadre réglementaire portant gestion de la matière organique

Les directives européennes relatives au "paquet économie circulaire", adoptées en juin 2018, vont dans le sens d'une réduction drastique des biodéchets en mélange avec les OMR, via la fixation d'objectifs très ambitieux de recyclage et la limitation du recours à l'enfouissement d'ici 2035 :

- 65% de recyclage (matière ou organique) ;
- La quantité de déchets municipaux mise en décharge doit être ramenée à 10 % maximum de la quantité totale de déchets municipaux produite.

De plus, la généralisation du tri à la source des biodéchets sera obligatoire d'ici 2023 selon le "paquet économie circulaire" de la commission européenne de juin 2018 (la LTECV rend le tri à la source obligatoire en 2025).

Ces évolutions réglementaires constituent un terrain favorable au questionnement du devenir des biodéchets.

Une liste non-exhaustive des textes réglementaires européens et nationaux cadrant la gestion de la matière organique est présente en annexe 1. L'idée n'étant pas de réécrire ce qui existe déjà, mais de synthétiser l'ensemble des textes ou documents auxquels se référer dans le cas du développement d'une démarche ConcerTO.

Un point d'attention a été porté sur la réglementation relative aux aspects sanitaires et à la sortie du statut de déchets.

Sélection de guides existants

Les guides suivants sont disponibles en ligne et visent à accompagner des porteurs de projet dans le développement technique et administratif de projets divers de valorisation de la matière organique (cliquez pour accéder au lien) :

Prévention et réduction à la source

- Recommandations pour les collectivités – Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, édité par l'ADEME en février 2018 ;

Collecte séparée des biodéchets

- Étude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets, rapport édité par l'ADEME en novembre 2017 ;
- La collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir - Guide Pratique à destination des collectivités, édité par le réseau CompostPlus, en collaboration avec l'ADEME, début 2015 ;
- État de l'art de la collecte séparée et de la gestion de proximité des biodéchets – Partie 1 : Analyse comparative, document édité par l'ADEME en juin 2013 ;

Méthanisation

- Méthanisation à la ferme : guide pratique pour les projets d'une puissance électrique inférieure à 500 kWe ;
- Informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation, bonnes pratiques à l'attention des agriculteurs porteurs de projets, édité par l'ADEME Mars 2018



Compostage

- Le compostage – Ce qu'il faut retenir, note synthétique éditée par l'ADEME, actualisée en novembre 2015 ;
- Le compostage et le paillage, édité par l'ADEME en août 2018 ;
- Guide méthodologique du compostage autonome en établissement, édité par l'ADEME en novembre 2012 ;
- Synthèse thématique sur le compostage partagé sur les plans et programmes de prévention des déchets 2010-2016, édité par l'ADEME en juin 2017 ;

Divers

- Les obligations des gros producteurs de biodéchets, éditées par la Direction Générale de la Prévention des risques, du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en Novembre 2013 ;
- Guide de bonnes pratiques concernant la gestion des biodéchets en restauration, ADEME, mai 2017 ;
- Réduire, trier et valoriser les biodéchets des gros producteurs – Guide pratique, édité par l'ADEME en novembre 2013.

1.3.3 L'augmentation de la TGAP

La Feuille de route économie circulaire est à l'origine de nouvelles négociations sur l'augmentation de la TGAP.

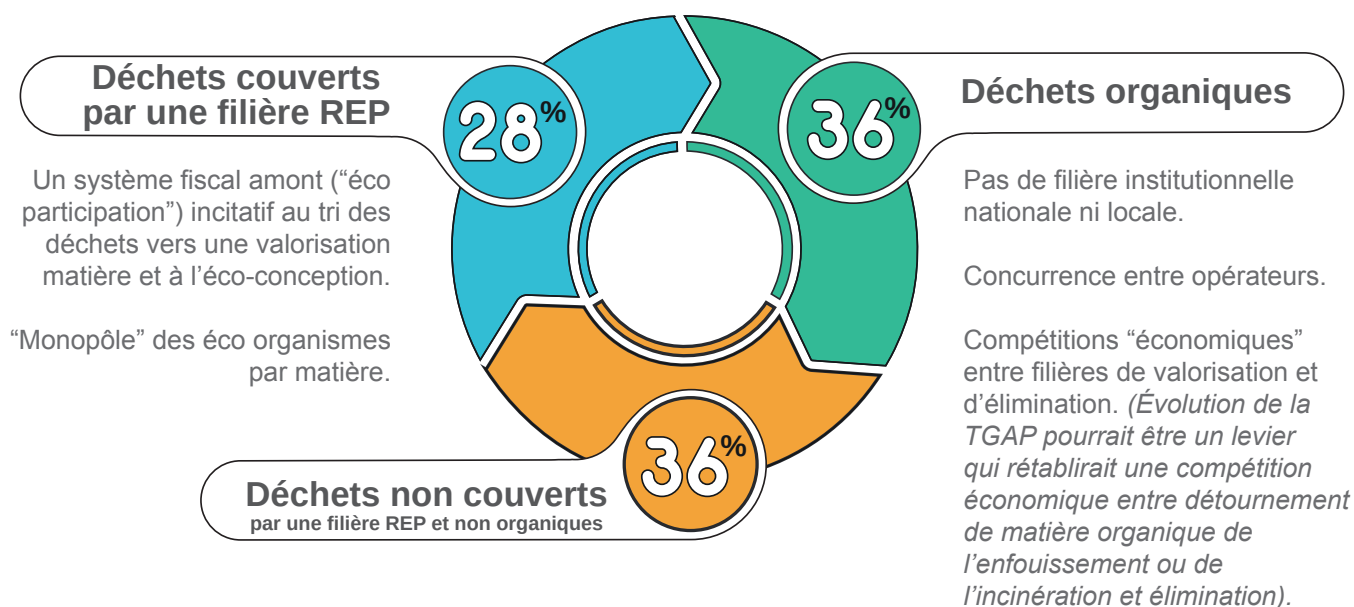
En ce qui concerne le détournement de biodéchets collectés en mélange avec les OMR par le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés (SPGD), les principaux freins observés sont :

- Le coût d'un nouveau service, pas toujours substituable à une collecte d'OMR, ou, lorsque c'est possible, à un coût supérieur au service antérieur ;
- Une mauvaise qualité de tri des biodéchets, ayant des répercussions sur les facultés de valorisation.

Si aujourd'hui en France le principe de pollueur-payeur, avec mise en place d'éco-contributions, couvre environ un tiers des déchets pris en charge par le SPGD (28% du gisement de déchets ménagers concernés, soit environ 160 kg sur les 573 kg collectés de déchets/habitant par an par le SPPGD selon le rapport Vernier), il n'y a pas de mécanisme fiscal incitant à la récupération des biodéchets.

Si le principe des REP tend à se développer (de nouvelles filières sont en cours de création), il n'est pas prévu que le gisement de déchets organiques, qui représente 36% des DMA, soit concerné par un système d'éco-participation amont.

Toutefois, l'augmentation envisagée de la TGAP constitue un levier qui permettra de mettre en concurrence les solutions de prévention, de collecte séparative des biodéchets au détriment de la collecte en mélange vouée à l'enfouissement ou à l'incinération.



Ratio de DMA (déchets ménagers et assimilés) pris en charge par la SPPGD (en kg/habitant/an) ;
Source rapport Verdier, mars 2018

1.4 Les typologies de projets de gestion de la matière organiques

Des fiches de présentation de projets identifiés, existants ou en cours de développement, ont été réalisées dans le cadre de la réalisation de ce guide.

Elles synthétisent chacune la genèse de la démarche initiée, la méthodologie de développement et de suivi / animation, ainsi que les retours d'expérience des porteurs de projet (difficultés rencontrées, axes d'amélioration et facteurs de réussite et de répliquabilité).

On observe une grande diversité de projets portant sur la gestion de la matière organique :

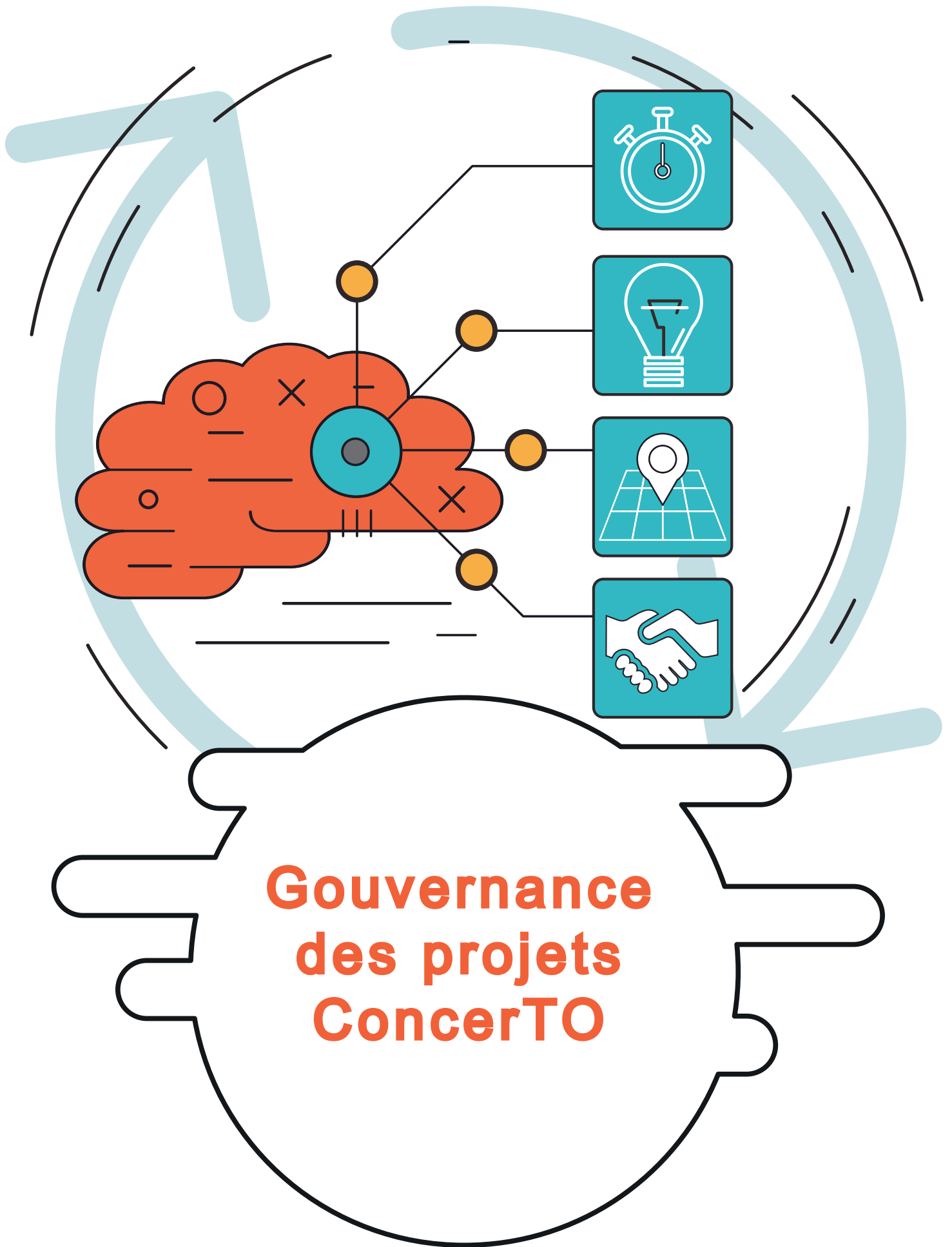
- Des projets locaux de filière classique (compostage et méthanisation à petite échelle) ;
- Des projets de filières un peu plus structurantes mais incomplets (échelle plus importante mais oubli d'un ou plusieurs maillons de la chaîne de gestion) ;
- Des projets de stratégie avec une cohérence territoriale mais dont l'application locale n'est pas encore vérifiée (échelle plus macroscopique, qui induit un risque de déconnexion du terrain et/ou rend complexe le suivi / animation des opérations mises en œuvre au niveau local) ;
- Des projets d'économie circulaire, considérant l'intégralité des maillons de gestion des déchets pour une réintégration dans un processus de production.

L'analyse des typologies de projets recensés souligne la corrélation entre les flux de matière organique considérés et les compétences relevant des porteurs de projet. A titre d'exemple, un syndicat de traitement des déchets considèrera davantage les déchets ménagers assimilés en délaissant potentiellement les déchets des gros producteurs et le monde agricole.

La majorité des projets identifiés intègrent une démarche de concertation dans le processus de développement et de mise en œuvre de la stratégie territoriale définie. Celle-ci apparaît toutefois dans la majeure partie des cas embryonnaire ou en réaction à un contexte particulièrement difficile.

Les territoires identifient la concertation comme un levier de réussite de leurs initiatives. Cependant, selon les cas, on observe que certains acteurs, notamment issus du monde agricole, n'ont pas été intégrés dans la réflexion.

Il est également possible que le processus de concertation ne soit pas initié dès le démarrage des réflexions et arrive trop tardivement. Enfin, certains porteurs de projets confondent concertation et consultation des acteurs sectoriels.



2 Gouvernance des projets ConcerTO

2.1 Planification territoriale

Ces dernières années, et d'autant plus depuis le Grenelle ainsi que la mise en place de la loi NOTRe, le paysage institutionnel et les obligations réglementaires en matière de planification ont largement évolué, rendant parfois difficile pour un porteur de dynamique locale de s'y retrouver, mais offrant pourtant un très large panel d'outils dans lesquels s'inscrire afin de profiter des instances d'échanges, de coordination, de rencontres d'acteurs, etc.

En effet, même si peu de schémas ou outils portent de façon très concrète sur la matière organique ou les déchets organiques en tant que tels, ils sont néanmoins nombreux à aborder le sujet, au moins en partie.

Afin de vous aider à identifier les outils et schémas et démarches sur lesquelles vous appuyer, vous trouverez en annexe 2, un tableau détaillant les différents outils existants selon leur statut, réglementaire ou non, et selon les échelles territoriales des collectivités en charge de leur élaboration.

Il ne s'agit ici que d'une sélection de démarches identifiées comme ayant des liens forts possibles à créer avec une démarche ConcerTO, par la présence d'acteurs, de données, de dynamiques, mais aussi de présentation de projets qui pourront appuyer la démarche locale.

En effet, on peut dénombrer une quinzaine d'outils de planification intégrant un volet sur la gestion de la matière organique, dont la moitié sont non réglementaires, ce qui affirme l'importance de commencer toute démarche ConcerTO par l'identification des outils existants et instances déjà créées ou en cours (voir partie suivante sur le portage).

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

SRCAE

Schéma Régional Climat Air Energie

SRB

Schéma Régional Biomasse

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PCAET

Plan Climat-Air-Energie Territorial

PAT

Plan Alimentaire Territorial

TZDZG /CODEC

Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage / Contrat d'Objectif Économie Circulaire

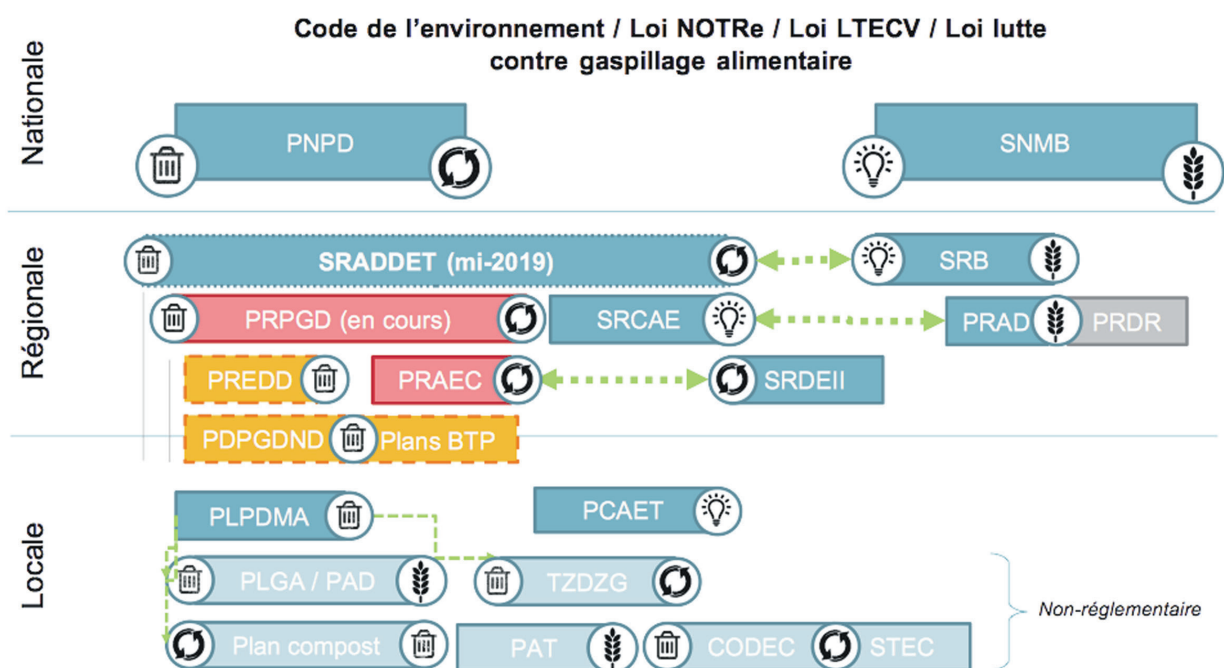
De façon générale, tous les plans et schémas s'élaborent avec une phase de concertation plus ou moins importante et plus ou moins longue, et dans lesquelles se retrouvent des acteurs variés mais pertinents pour une démarche ConcerTO. Notons par exemple :

- Des acteurs publics ou parapublics : État (notamment à travers ses services déconcentrés tels que DREAL, DRAAF et DIRECCTE), conseil régional, EPCI et syndicats, observatoires régionaux, les chambres consulaires (CCI, CMA, CA)...
- Des acteurs privés et leurs représentants, notamment pour les acteurs économiques : représentant des gros producteurs des secteurs économiques (GMS, IAA...), acteurs privés de la gestion des déchets et de l'énergie, des groupements d'agriculteurs ou représentants du monde agricole, bailleurs et bailleurs sociaux, syndicat de copropriété, syndicats professionnels...

La figure ci-après présente un panorama plus complet des différents schémas mobilisant ces acteurs dans des instances de concertation ou de suivi et pouvant avoir un lien avec la matière organique.

Si par définition, les principes d'une démarche concertée autour de la matière organique d'un territoire peuvent être portés et mis en œuvre par tout acteur, à toute étape et niveau de projets, une démarche ConcerTO vise néanmoins à être pluri-acteurs, à plusieurs niveaux de filière, et multi-flux.

Se pose dès lors la question du ou des acteurs appelés à porter une telle démarche, ainsi que de l'échelle territoriale pertinente pour l'action.



2.2 Définition des modalités de portage de projets ConcerTO

Si par définition, les principes d'une démarche concertée autour de la matière organique d'un territoire peuvent être portés et mis en oeuvre par tout acteur, à toute étape et niveau de projets, une démarche ConcerTO vise néanmoins à être pluri-acteurs, à plusieurs niveaux de filière, et multi-flux.

Se pose dès lors la question du ou des acteurs appelés à porter une telle démarche, ainsi que de l'échelle territoriale pertinente pour l'action.

2.2.1 Quelle échelle territoriale

Définir la notion d'échelle territoriale d'une démarche ConcerTO implique de questionner sur ce que l'on entend par territoire : souhaite-t-on faire référence au territoire sur lesquels recenser les acteurs à impliquer, au territoire d'action couvert par les acteurs et leurs projets ou bien encore au territoire d'action ou de compétence de l'acteur porteur de la démarche ?

Comme bien souvent, il n'existe pas de réponse absolue, mais plutôt une réponse qui doit être adaptée au contexte : la bonne échelle semble être celle qui est la plus large possible, entendue comme celle impliquant le plus grand nombre d'acteurs et les plus diversifiés au regard de ce que le ou les porteurs peuvent considérer comme pertinent pour leur projet.

Parfois, ces contours peuvent être très nets, comme dans le cas d'un portage par un acteur institutionnel ou public : la CCI et la chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, avec le SIRTOMAD, syndicat de traitement du Grand Montauban et de la communauté de communes terres des Confluences (82) mènent une démarche conjointe de développement de territoire autour de la matière organique.

De fait, le territoire d'analyse et d'action porte sur l'échelle départementale (échelle de compétence des deux chambres consulaires) et sur le territoire du SIRTOMAD pour ce qui concerne ce dernier (déchets organiques des ménages et assimilés).

L'avantage pour le ou les acteurs porteurs concerne leur légitimité à agir à cette échelle (pour plus de détail, voir ci-dessous la partie sur les acteurs) et la connaissance des acteurs locaux.

Mais à l'inverse, cela pose comme toujours la question des frontières : les acteurs en bordure de territoire ont eux-mêmes bien souvent des liens étroits avec des acteurs géographiquement proches mais situés dans un territoire voisin, ce qui nécessite de s'articuler également avec les territoires voisins.

À l'inverse, dans le projet privé d'économie circulaire de la matière organique "Organic Vallée", situé en Haute-Garonne (31), à proximité de Toulouse, l'animation est confiée à un PTCE (pôle territoriale de coopération économique), c'est-à-dire un groupement d'acteurs différents (collectivités, entreprises privés, organismes de recherche, associations, consulaires et institutionnels...).

Le projet proprement dit porte sur une zone de 55 ha, mais concerne des flux et interactions d'échelle bien plus vaste, puisque l'objectif est de valoriser localement des matières organiques venues d'ailleurs notamment de la métropole toulousaine, pour permettre la production locale et l'approvisionnement en retour des territoires limitrophes comme Toulouse. Dans ce cas, l'échelle territoriale est plus ambitieuse et ne peut s'arrêter à des limites claires, mais l'important réside dans la logique et la cohérence du projet, tout autant que la diversité des matières, des flux et des échanges territoriaux.

De tels projets permettent de s'affranchir des logiques territoriales pour se concentrer sur l'intégration de tout acteur, quel qu'il soit, du moment qu'il puisse intégrer la chaîne et apporter une plus-value au projet. Il est alors important de développer une gouvernance et des outils de concertation et d'échange adaptés pour travailler avec une multitude d'acteurs, œuvrant sur un territoire très vaste et sans cohérence autre que propre au projet (pas de cohérence administrative, multiplication du nombre d'acteurs n'étant pas en interaction entre eux, etc.).

Il peut s'agir de multiplier des groupes ou sous-groupes d'acteurs, par besoins, thématiques de travail ou par territoires, en réduisant le nombre et la fréquence d'instances centralisées, pour lesquelles des temps annuels voire bisannuels (par exemple des "Forum de la matière organique") auront alors l'intérêt de réunir tous les acteurs.

Finalement, il est tout à fait envisageable d'intégrer une réflexion de type "ConcerTO" à toutes les échelles de territoire, qu'il s'agisse d'un projet très local de type méthaniseur ou bien d'une démarche ambitieuse multi-flux et pluri-partenaires. Toutefois, l'échelle territoriale d'une démarche va dépendre du nombre d'acteurs locaux à impliquer et de la capacité du ou des porteurs à les intégrer.

Par conséquent, l'équilibre consiste à avoir une échelle territoriale suffisante pour un impact et une diversité d'acteurs et de flux, tout en s'assurant d'un nombre d'acteurs limité pour assurer la capacité de rencontre, de gouvernance, de concertation et de mise en lien.

Par exemple, nous avons vu précédemment qu'un grand nombre d'outils de planification réglementaire sont liés à l'échelle régionale du fait de l'évolution des compétences de ces collectivités. S'il s'agit d'une échelle très intéressante pour une réflexion stratégique avec un grand nombre d'acteurs, l'échelle nécessite néanmoins certaines adaptations pour une

déclinaison locale et des mises en synergies entre acteurs locaux, justement du fait de leur grand nombre.

La concertation pour le plan régional des Pays-de-la-Loire permet d'illustrer une mise en œuvre concrète d'une telle recherche d'implication à une échelle large, à l'aide de groupes de travail et de déclinaisons départementales, et d'instauration d'une dynamique large.

En revanche, à l'échelle locale, notamment d'EPCI, la connaissance des acteurs est souvent assez forte, la proximité présente, et la mise en réseau plus évidente. Malheureusement, selon le contexte (notamment pour un EPCI avec peu

d'habitants, une faible étendue géographique, peu de diversité d'activités économiques et agricoles...), une démarche ConcerTO limitée à ce seul EPCI prendrait le risque de faire émerger peu de synergies, de potentiels de développements ou de valorisation. Il est plus probable que la totalité de la filière de l'amont à l'aval ne soit pas représentée et il peut exister des impacts

contre-productifs en n'intégrant pas suffisamment les territoires voisins. En effet, des choix locaux sur des projets peuvent réduire des gisements ou nuire à des projets similaires voire concurrents à proximité.

L'équilibre consiste à avoir une échelle territoriale suffisante pour un impact et une diversité d'acteurs

D'après les retours d'expérience analysés pour la rédaction de ce guide, il semble qu'une échelle intermédiaire entre grande région et échelle très locale, de l'ordre d'un département (approximativement et sous réserve des conditions générales présentées tout au long de ce document), soit une échelle pouvant offrir un bon compromis entre qualité du pilotage et mise en place de solutions très locales..

Présentation des caractéristiques des différentes échelles territoriales d'application de la démarche ConcerTO

Echelle de démarche ConcerTO Très Large - Régionale

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Existence de plusieurs instances de concertation / suivi avec les outils de planification ◦ Vision de territoire élargie 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Multiplication des enjeux et du nombre d'acteurs ◦ Difficulté de la connaissance fine locale (acteurs, projets, contextes...) ◦ Mobilisation plus difficile des "petits acteurs" 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ "Territorialisation" de groupes de travail ◦ Appui sur les "têtes de réseaux" et acteurs locaux, identification de relais

Echelle de démarche ConcerTO Intermédiaire - Départementale

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Vision relativement large du territoire ◦ Connaissance possible de la diversité des acteurs et contextes locaux ◦ Échelle pertinente pour les chambres consulaires et plusieurs réseaux d'acteurs (fédérations, syndicats...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Disparition de la compétence déchet et des principaux outils de planifications des conseils départementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ S'appuyer sur des acteurs de grande taille à compétence déchet ou développement économique ◦ Intégrer pleinement les chambres consulaires

Echelle de démarche ConcerTO Locale - Commune, intercommunale, bassin de vie, ...

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Proximité et connaissance facilité des acteurs locaux ◦ Mobilisation possible pour les acteurs concertés ◦ Possibilité de s'appuyer sur des partenariats d'acteurs existants 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Risque d'incohérences territoriales si pas d'ouverture aux contextes et projets des territoires à proximité ◦ Plus grande difficulté à agir sur l'ensemble de la filière (amont à l'aval) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Intégrer les acteurs et collectivités hors territoire dans la réflexion ◦ Identifier des partenariats possibles avec les collectivités locales alentours, ou les acteurs de plus grande envergure (consulaires, EPCI, syndicats...)

Attention, il ne faut pas confondre échelle territoriale et acteur : nous mentionnons l'échelle régionale et départementale pour permettre de situer assez simplement l'échelle de grandeur visée, mais il ne s'agit pas de dire que le pilote doit être le conseil régional, le conseil départemental, ou bien une collectivité locale à compétence déchet par exemple.

2.2.2 Quel pilote pour une démarche ConcerTO ?

À l'image de l'échelle de territoire, il ne peut pas exister de réponse absolue sur "le bon porteur" d'une démarche ConcerTO, puisque celui-ci dépendra de différents éléments tels que :

- la légitimité vis-à-vis des autres acteurs (ce qui questionne également la légitimité d'un porteur privé dans le cadre d'un territoire avec de la concurrence sur certains gisements, par exemple),
- la capacité à organiser une gouvernance et à animer une démarche de concertation,
- la présence d'un intérêt pour le ou les porteurs à mener la démarche,
- la pertinence des partenariats existants ou la capacité à en nouer,
- l'ambition à donner à la démarche (en matière de diversité de flux, de quantités, etc.) et rayon d'action...

En effet, tout acteur intervenant ou ayant un projet en lien avec la matière organique peut avoir intérêt et trouver de la pertinence à initier une démarche de type ConcerTO, ce qui peut lui permettre de bénéficier de retombées directes ou indirectes, qui peuvent être, par exemple, l'amélioration économique ou technique du projet, la création de partenariats, une meilleure reconnaissance locale, la création d'une dynamique locale et l'arrivée de nouveaux (co)porteurs, etc.

Il est d'ailleurs important de noter deux points essentiels :

- Tout d'abord, l'initiateur d'une démarche ConcerTO n'a pas forcément à être l'animateur ou le coordinateur de la démarche. Un acteur local, qu'il soit collectivité, acteur public, institutionnel ou acteur privé, peut percevoir un réel intérêt à une démarche concertée sur la matière organique localement, mais ne pas avoir ni les moyens, ni les compétences ou la légitimité pour la porter lui-même. Dans ce cas, l'initiateur aura d'autant plus intérêt à identifier les acteurs en présence (voir partie 2.3 ci-dessous sur les acteurs) ainsi qu'éventuellement les instances existantes en lien avec la matière organique (voir la partie 2.1

Planification territoriale), pour savoir vers qui se rapprocher pour défendre l'idée d'une telle démarche ;

- Ensuite, une démarche ConcerTO étant par essence une démarche transverse, mobilisant une grande diversité d'acteurs, de flux et d'intérêts, elle peut légitimement être portée et animée par différents acteurs travaillant en partenariat. En effet, par le lien avec
 - le monde agricole (acteur traiteur mais aussi producteur et utilisateur de matière organique),
 - le monde économique (procédés industriels pour la prévention des déchets ou la valorisation de la matière organique, pour la collecte...),
 - les collectivités
 - mais aussi parfois le monde de la recherche
 - ou des bureaux d'études (par exemple pour des études de gisement, des accompagnements techniques ou juridiques...),

Il peut être nécessaire de s'associer à plusieurs pour savoir parler et faire parler ces différents acteurs entre eux. C'est pour cela que dans les démarches identifiées, se trouvent aussi bien des SCIC (sociétés coopératives pouvant être détenues par des acteurs privés et publics) que des PTCE (pôles territoriaux de coopération économiques), des partenariats formels ou informels entre chambres consulaires et collectivités, ou entre acteurs privés et collectivités, des CUMA, GIP, etc. Mais pourquoi pas également des formes nouvelles à inventer.

Dans tous les cas, ce qui importe est bien que le ou les acteurs porteurs définissent clairement leurs rôles, leurs intérêts, leurs attentes et les modalités d'intervention et soient prêts à convenir d'une gouvernance ad-hoc. On peut par exemple noter l'exemple du GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) créé pour l'occasion en Haute-Corse, regroupant plusieurs agriculteurs en collaboration avec la chambre d'agriculture et pour qui la "bonne santé de la gouvernance" du projet est tout aussi importante que sa réussite ou les retombées environnementales et financières.

Les acteurs se sont alors engagés, à travers un accompagnement dédié par un bureau d'études, à se former à la bonne gouvernance et à mettre en place un système d'indicateurs dédié au suivi de la qualité de la gouvernance du projet¹.

⁽¹⁾ Au moment où ce guide est rédigé, le travail est toujours en cours, mais le lecteur pourra se renseigner sur <https://corse.chambres-agriculture.fr/>

Présentation des acteurs pertinents pour le pilotage d'une démarche ConcerTO

Acteur(s) privé(s) porteur d'un projet (type méthanisation, compostage industriel, écologie industrielle territoriale autour de la MO...)

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Les étapes d'études (gisements, faisabilités...) et de rencontres d'acteurs correspondent à des étapes de ConcerTO ◦ "Culture" qui peut faciliter les discussions avec les acteurs privés (industriels, agriculteurs...) ◦ Recherche d'objectifs concrets et d'opérationnalité 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Conflits éventuels dans une démarche ConcerTO élargie (concurrence...) ◦ Légitimité souvent insuffisante pour un portage seul 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifications d'intérêts complémentaires (positionnement stratégique, image de marque, opportunités de développement...) à une démarche plus large

Syndicat de traitement

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Connaissance des acteurs locaux et du contexte ◦ Territoire couvert pouvant être large (échelle parfois départementale) ◦ Mix entre "culture déchets, de l'industriel"... et de la "culture des collectivités" ◦ Sensibilisation croissance des élus à la thématique des déchets organiques avec la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Compétence souvent limitée aux déchets des ménages et assimilés (pas d'approche agricole, industrielle...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ S'appuyer sur une approche "économie circulaire" en interne ou en s'adossant à un acteur engagé ◦ "Déléguer" la partie matière organique des acteurs économiques aux acteurs concernés (consulaires, collectivité à compétence développement économique, ...)

EPCI

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Proximité et connaissance facilitées des acteurs locaux ◦ Habitude des portages (administratif, animation de réseaux d'acteurs, suivi de projet...) ◦ Compétence développement économique qui peut être un vrai appui et relai pour dépasser la limite de compétence déchets ménagers et assimilés ◦ Sensibilisation croissante des élus à la thématique des déchets organiques avec la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Dans une approche territoriale élargie, risques de difficultés politiques si l'échelle de travail porte sur plusieurs intercommunalités 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Recherche de financements facilitant les partenariats

Chambre consulaire

AVANTAGES	POINTS D'ATTENTION	LEVIERS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Légitimité et connaissance des acteurs économiques ◦ Approche "développement économique" voire économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Méconnaissances possibles des collectivités déchets 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Échanges avec les EPCI à compétence déchet à travers l'entrée développement économique souvent déjà connue

FOCUS ConcerTO, le développement économique et l'économie circulaire

Parce qu'une démarche ConcerTO s'intéresse à la matière organique sur un territoire et non pas uniquement aux déchets organiques, et parce qu'il s'agit d'une démarche territoriale, quels que soient les acteurs, le type de matière organique et les projets existants, elle peut aussi être appréhendée comme une réelle opportunité de développement économique d'un territoire, en lien notamment avec l'économie circulaire.

C'est notamment l'approche choisie par la CCI et la chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne qui, partant d'une démarche "classique" avec une étude de gisement de la matière organique sur leur territoire, sont désormais dans une logique d'identification

de création d'activités, de filières, et lancent des appels à projet auprès des acteurs économiques du territoire (industriels, industries agro-alimentaires, etc.) et animent des groupes de travail avec ces acteurs et le syndicat de traitement pour mettre en œuvre des solutions de gestion et valorisation créatrices d'activités.

En Lot-et-Garonne (82), le syndicat de traitement Valorizon, à travers sa mission d'économie circulaire a lui aussi organisé des ateliers d'échanges entre acteurs économiques, ce qui lui a permis de se rendre compte de l'importance localement de la question des déchets organiques et du besoin de proposer des solutions.

Ces démarches se développent fortement, d'autant que la feuille de route économie circulaire (FREC) rappelle, dans sa mesure 24, sa volonté de "valoriser tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire".

Ainsi, une démarche ConcerTO peut s'ensivager comme un outil pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire, ce qui devrait permettre de faciliter l'adhésion d'un plus grand nombre d'acteurs. Ceci peut être fait en se rapprochant des chambres consulaires, des EPCI à compétence de développement économique et des collectivités à compétence déchet.

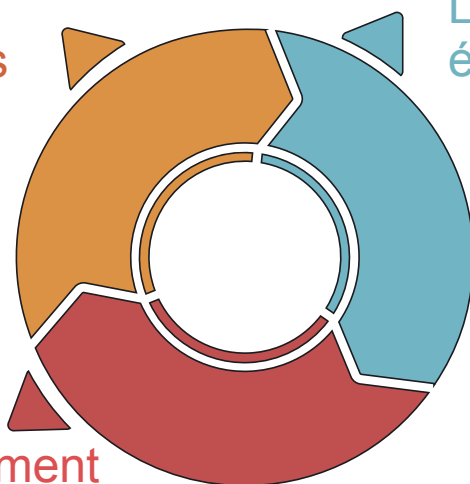
La gestion des déchets

Recyclage
ex : valorisation organique ou énergétique

La demande et le comportement des consommateurs

Consommation responsable

- Achat vigilance vis à vis du gaspillage alimentaire, ajustement des portions dans la restauration collective et privée,
- Consommation collaborative (ex : banque d'échange de matière organique (fertilisant), de don de denrées alimentaires



L'offre et les acteurs économiques

Approvisionnement durable

ex : intrant en matière organique de source locale dans une installation de méthanisation

Eco-conception

Ecologie industrielle et territoriale

Regroupement d'industries du secteur de l'agro alimentaire pour réduire le coût de transformation, l'écoulement des résidus organiques des process de fabrication.

Economie de la fonctionnalité

ex : recherche de nouvelles opportunités commerciales pour les CUMA, aptent à traiter une partie des déchets organiques. Elles peuvent proposer des services de formation.

ex : les opérateurs de collecte peuvent proposer des services de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire, au compostage de proximité, en complément d'un service de collecte en porte à porte des biodéchets ou de la gestion des déchèteries ?

2.3 Les acteurs de ConcerTO

On peut identifier 2 grands types d'acteurs liés directement à la gestion de la matière organique pour une démarche ConcerTO :

- **Les producteurs de matière organique**, qui sont aussi divers que la matière organique elle-même, qui va des déchets organiques des ménages (déchets de cuisine et de table, déchets verts...), déchets verts des collectivités et entreprises, biodéchets des gros producteurs que sont la restauration collective, les IAA, la distribution... mais aussi les boues des STEP, les sous-produits agricoles végétaux et animaux, biomasse, etc. ;
- **Les acteurs de la collecte, du traitement et de la valorisation**, qui sont essentiellement les industriels, le monde agricole ainsi que les collectivités compétentes. Mais on trouve également des acteurs économiques spécifiques, parfois de petite taille, qui apportent des solutions locales comme par exemple pour le compostage de proximité et qui sont donc des acteurs essentiels puisque le principe de proximité dans la gestion de la matière organique, comme pour tout déchet, est à privilégier autant que possible.

Or, nous l'avons vu, une grande partie d'entre eux sont déjà identifiés et même mobilisés par les outils de planification d'échelle régionale et parfois locale, d'où l'importance de s'y articuler.

Il est néanmoins important de se questionner, pour chacun, sur l'intérêt qu'ils peuvent avoir à intégrer une démarche de concertation territoriale mais aussi sur ce qu'ils peuvent apporter à la démarche.

Société civile (citoyens, associations...)

Collectivités à compétence déchet

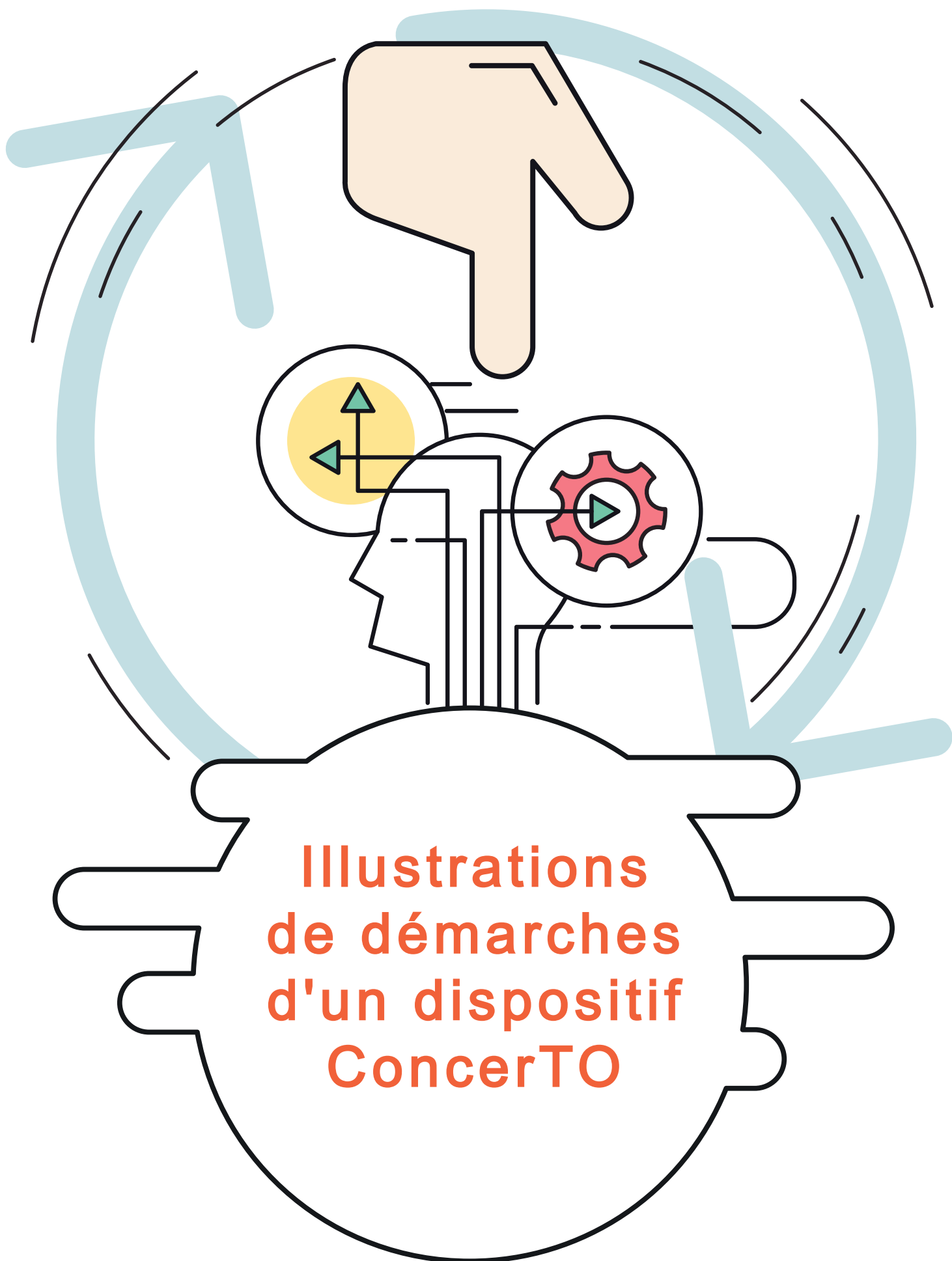
Collectivités à compétence développement économique

Chambres consulaires

Acteurs privés et publics producteurs de la matière organique

Acteurs privés et publics de la prévention ou de la gestion, du traitement ou de la valorisation de la matière organique

Acteurs d'accompagnement ou d'étude des projets (monde académique, bureaux d'études...)



**Illustrations
de démarches
d'un dispositif
ConcerTO**

3 Illustrations de démarches se rapprochant d'un dispositif ConcerTO

Afin d'imaginer les déclinaisons concrètes d'un processus relevant de la démarche ConcerTO, un groupe de travail a été organisé le 25 juin 2018.

Des collectivités locales (EPCI en charge de la collecte des déchets, syndicats de traitement des déchets), opérateurs de collecte et exploitant de site de traitement des déchets, experts en méthanisation, associations promouvant la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, association représentant les collectivités et opérateurs, ont participé à cette journée de travail. Le monde agricole, bien que sollicité, n'a pas pu être représenté.

Les participants sont listés ci-dessous :

- Collectivités locales : Grand Paris Seine Ouest, SYDOM du Jura, SYDED, Conseil Régional Pays de la Loire
- Opérateurs dans le secteur des déchets : Moulinot, SUEZ, SEMARDEL
- Un ingénieur Conseil indépendant – Déchets et Bioénergies
- Associations : Les Alchimistes , Amorce
- ADEME

Après avoir précisé ensemble les pré-requis d'une démarche ConcerTO, il leur a été demandé d'imaginer des solutions locales, des montages organisationnels, permettant d'aboutir à une configuration pérenne de la gestion de la matière organique.

Voici, ci-après, la description du mode opératoire utilisé lors du groupe de travail :

1/ Présentation du contexte, des premiers travaux, d'explication de la vision du ConcerTO à construire. Durée 30 min

2/ Question auprès des participants. Durée 1h30. Pour cette étape nous avons utilisé **Klaxoon**. Les participants répondent individuellement via leur smartphone. Leurs réponses anonymisées sont affichées au tableau et un temps d'échanges pour classer/regrouper les différentes propositions est réalisé.

- Quels sont les enjeux d'une démarche ConcerTO ?
- Quels sont les leviers et les freins que vous identifiez pour mettre en place une démarche ConcerTO ?
- Quels autres points vous interpellent ?
- Pourquoi êtes-vous intéressé par la démarche ConcerTO ?
- Sur quels projets de gestion concertée de la matière organique avez-vous pris part ?
- Quelle est l'échelle territoriale la plus adaptée selon vous pour conduire une démarche ConcerTO ?
- Qui devrait porter une telle démarche ?

3/ Organisation de groupes de travail. Durée 3 h

3.1/ Discussions en groupe – World café – pour définir des formes de ConcerTO. Durée 1h

Modalités :

- Format world café – Approfondissement de 3 sujets abordés - 20 minutes pour discuter autour d'un sujet.
- Reproduire 3 fois (les groupes tournent pour apporter chacun des contributions sur les 3 sujets)
- 1 rapporteur par sujet qui reste sur place et reçoit chacun des groupes successivement

3.2/ Quels projets demain pour dépasser les contraintes d'aujourd'hui ? durée 30 minutes

Question posée :

- Au regard des contraintes pesant sur la gestion concertée de la MO, quels formats de projets pourraient permettre de faciliter la gestion concertée sur un territoire ?

Organisation :

- Formation de petits groupes (2 à 3 personnes)
- Objet du brainstorming : Projet alternatif qui sortent du champ classique des outils de planification à disposition - Durée : 15 à 20 minutes
- Inscription par chaque groupe du titre sur un post-it
- Restitution synthétique des idées (10 à 15 minutes)

EXEMPLE 1

3.1 Organisation d'un marché local de la matière organique

Description et objectifs du projet

À défaut d'avoir une filière REP sur le gisement de matière organique (cf chapitre 1), l'idée est de s'inspirer du processus des filières REP mais avec, pour minimiser les externalités négatives de ce type d'organisation (massification puis acheminement vers les lieux de valorisation), une gestion au plus proche des lieux de production. L'objectif consiste à créer un marché local de la matière organique qui permette de valoriser les différentes matières organiques sur le territoire.

Ce marché local devra s'appuyer sur un modèle économique associé qui permette de monétariser chaque matière organique afin de mettre en avant les externalités positives de ce marché, notamment lorsque le bilan technico-économique ne sera pas favorable a priori.

Objectifs de concertation

- Identifier le besoin qualitatif de la matière organique attendue par les agriculteurs, aménageurs, et autres parties prenantes.
- Créer des cahiers des charges de valorisation afin de :
 - sécuriser les apports (en nature, quantité, qualité),
 - définir le rôle de chaque partie prenante dans les boucles locales identifiées susceptibles de s'entrecroiser
 - préciser les relations partenariales et/ou économiques entre parties prenantes (modalités de rémunérations ou de contre parties).
- Impliquer les acteurs locaux éloignés de la question de la matière organique afin que :
 - ils apportent leur contribution à la dynamique territoriale engagée
 - ils identifient un rôle à jouer qui permettra de boucler une boucle...

3.3/ Et sur un territoire qu'est-ce que ça peut donner ?
durée 1h30

Travail par groupe de 2 ou 3 personnes

- Compléter le canevas suivants :
- Titre projet
- Objectifs du projet
- Objectifs de concertation
- Echelle de territoire
- Acteurs à impliquer
- Portage du projet
- Description méthodologique (phase, outils et méthodes de concertation,...)
- Suivi et évaluation possible

Organisation :

- Matériel : une grande feuille A0 pour noter les différents points
- Durée : 60 minutes pour discuter + 30 minutes pour partager les réflexions

Nous présentons à la suite 3 exemples de projets qui pourraient être labélisés ConcerTO dans leurs différentes dimensions (objet, flux et acteurs impliqués, échelle, portage, démarche). Il ne s'agit nullement de limiter une démarche ConcerTO à ces 3 types de projet, mais d'essayer de montrer l'étendue des possibilités ouvertes par une démarche ConcerTO afin d'inciter les personnes intéressées par une démarche à ouvrir le champ des possibles.

Points de vigilance

- Difficultés à établir une monétarisation unique à partir de matières organiques très diverses et d'impacts dont les unités de mesures sont variées (€, équivalent temps plein, coefficient équivalent engrais, empreinte carbone...).
- Difficultés d'évaluation pour monétariser des facteurs indirects sociaux (le coût ou le bénéfice des actions de dons des associations par exemple)

Échelle

L'échelle pertinente pour ce projet est l'EPCI en charge des compétences collecte et/ou traitement des déchets.

Plusieurs boucles locales imbriquées auront une échelle plus locale (composteur partagé dans un quartier par exemple).

Acteurs

- Agriculteurs
- Associations
- Collectivités territoriales compétentes en déchets
- Grandes surfaces
- Restaurateurs
- Marchés forains
- IAA
- Citoyens

Portage

Portage par le service développement économique de l'EPCI, souvent partenaire du service en charge des déchets dans le cadre de mise en place d'actions relevant de l'économie circulaire. Il sera plus à même de quantifier les externalités dans les différentes unités.

Méthodologie

- Diagnostic à dire d'acteurs pour identification des besoins locaux. Exemples, en fonction des territoires :
 - Reconstitutions de sols
 - Traitement, déconditionnement des biodéchets des gros producteurs
 - Réduction du gaspillage alimentaire
 - ...
- Identification par les acteurs des apports directs et indirects de la couverture de chaque besoin. Exemples en fonction des besoins identifiés ci-dessus :
 - Reconstitutions de sols : remplacement d'amendement normé, apport monétaire
 - Traitement, déconditionnement des biodéchets des gros producteurs : équipements opérateurs locaux, apport monétaire, création d'emplois
 - Réduction du gaspillage alimentaire : don aux associations sociales, actions de proximité (sensibilisation et compostage), ressources naturelles préservées

Pour donner corps à ces boucles locales et sécuriser les relations, l'établissement d'une valeur monétaire ou d'usages pour chaque matière organique pourra être précisée dans d'éventuelle contractualisation/ conventionnement entre acteurs.

EXEMPLE 2

3.2 Création d'une SCIC sur la matière organique

Description et objectifs du projet

Il s'agirait de créer une entité économique avec un statut juridique de SCIC afin de pouvoir faire bénéficier un large consortium d'actionnaires à l'intérêt de la valorisation de la matière organique (ce projet serait à l'image de ce qu'il se pratique sur la création d'énergie en coopérative depuis quelques années).

Les objectifs du projet seraient alors de :

- Massifier les flux
- Avoir un modèle économique viable pour la collecte et la maîtrise des dépenses
- Établir un principe de proximité pour la collecte et la valorisation locale de l'organique que ce soit par compostage ou méthanisation

Objectifs de concertation

- Définir les besoins des collectivités (montage juridique, exutoire)
- Définir les besoins des producteurs (pour les ménages, les agriculteurs – respect réglementaire, retour au sol, gestion effluents, besoin de litière-, les gros producteurs – cout de collecte, respect réglementaire-)
- Définir les besoins des opérateurs
- Arriver à donner envie, que cela ne soit pas une contrainte mais bien une utilité pour chacun
- Réunir toutes les parties prenantes (consulaires, fédérations professionnelles, ménages)

Points de vigilance

- Avoir une tierce partie/médiateur pour modérer la construction de la SCIC
- Avoir des experts juridique, réglementaires, technique, économique

Échelle

Il n'est pas possible de préjuger de l'échelle à priori qui doit respecter plutôt une cohérence économique des flux de matière propre à chaque territoire.

Acteurs

- Tous les producteurs de matière organique
- Les acteurs déchets (opérateurs collectes, opérateurs traitement)
- Utilisateurs de la ressource produite (matière ou énergie)

Portage

Le portage doit se faire via une collectivité mais ne peut s'arrêter aux frontières de cette collectivité.

Ce portage ne peut être que collectif et doit insérer une composante politique à travers la collectivité ou les collectivités impliquées mais doit dépasser ce cadre uniquement politique

Méthodologie

- Créer un noyau d'acteurs légitimes qui soit porteurs de la démarche (pas qu'une collectivité)
- Rassembler les autres collègues (agriculteurs, petits producteurs, gros producteurs, collectivités, industriels, citoyens)
- Faire une étude de gisement
- Étude concertée sur les aspects juridique et financier (échelle pertinente, gouvernance, financement, montage juridique)
- Concerter le choix des indicateurs de suivi et évaluation en amont
- Phase test de déploiement
- Investissement dans la SCIC
- Mise en œuvre et changement d'échelle

EXEMPLE 3

3.3 Charte d'engagement pour la préservation des bio ressources

Description et objectifs du projet

Cette démarche aurait pour but d'engager l'ensemble des partenaires dans des démarches de contractualisation et d'engagement pour préserver les bio-ressources et valoriser la matière organique.

La démarche proposée s'inspire de la démarche "spirale".

L'objectif de la démarche étant principalement :

- Avoir une stratégie commune en cohérence avec les stratégies individuelles des différents acteurs
- Rentrer dans une logique de ressources et pas de déchets

Objectifs de concertation

- Responsabilisation des acteurs
- Transparence sur les objectifs de chaque acteur (sans pour autant avoir une transparence sur les intérêts économiques)
- Connaissance mutuelle des contraintes de chaque acteur

Points de vigilance

- Faire une charte d'engagement juste pour avoir une charte d'engagement. Cela doit vivre et se suivre d'effet
- Suivi et animation du dispositif sont donc essentiels

Échelle

- Échelle locale voire microlocale en début de projet puis élargissement.

Acteurs

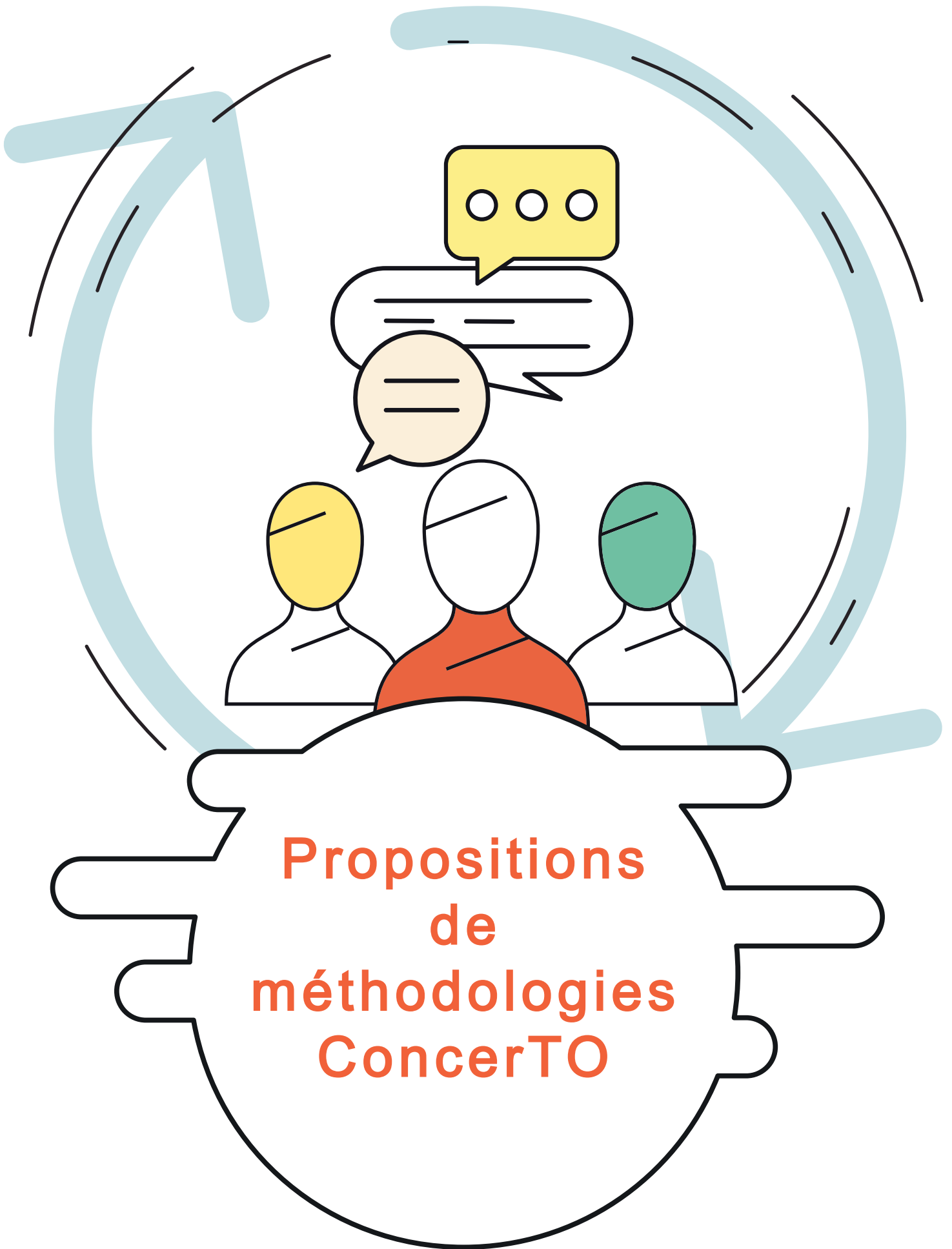
Dans un premier temps, panel d'acteurs représentatifs, puis des groupes d'acteurs présentant les mêmes caractéristiques puis enfin l'ensemble des acteurs.

Portage

- Co-portage par le groupe d'acteurs impliqués dans le premier panel

Méthodologie

- Identification du panel et coporteur par le lanceur de la démarche
- 1° cycle avec le panel :
 - Atelier 1 avec panel : qu'est-ce que je produis ? Qu'est-ce que j'en fais ? Qu'est-ce que je pourrais en faire ?
 - Atelier 2 avec panel : comment optimiser la gestion ? C'est quoi ma part sur la production
 - Atelier 3 avec panel : rédaction engagement et indicateurs /modalités de suivis
- Éventuelles premières réalisations concrètes issues des engagements
- Mobilisation des acteurs par catégories au-delà du panel
- 2° cycle avec chaque groupe de parties prenantes :
 - Atelier 1 avec chaque groupe de parties prenantes : qu'est-ce que je produis ? Qu'est-ce que j'en fais ? Qu'est-ce que je pourrais en faire ?
 - Atelier 2 avec chaque groupe de parties prenantes : comment optimiser la gestion ? C'est quoi ma part sur la production
 - Atelier 3 avec chaque groupe de parties prenantes : rédaction engagement et indicateurs /modalités de suivis
- Réalisations concrètes issues des engagements
- 3° cycle avec l'ensemble des acteurs :
 - Atelier 1 avec l'ensemble des acteurs : qu'est-ce que je produis ? Qu'est-ce que j'en fais ? Qu'est-ce que je pourrais en faire ?
 - Atelier 2 avec l'ensemble des acteurs : comment optimiser la gestion ? C'est quoi ma part sur la production
 - Atelier 3 avec l'ensemble des acteurs : rédaction engagement et indicateurs /modalités de suivis
- Rédaction charte territoire et mise en œuvre
- Suivi des engagements



**Propositions
de
méthodologies
ConcerTO**

4 ConcerTO

Certaines phases des projets de gestion de la matière organique se retrouvent assez communément quelque que soit la finalité du projet de gestion de la matière organique.

Il ne s'agit pas avec ConcerTO de les remettre en cause mais de viser une approche qui soit plus intégratrice des différents acteurs d'un territoire pour tout ou partie de ces phases.

Généralement les projets de gestion de la matière organique passent par plusieurs phases distinctes :

- **Une phase d'étude de gisement** : il s'agit de faire un état des lieux des gisements de matières organiques sur un territoire.
- **Une phase de cartographie des acteurs** : des installations et projets d'installation : il s'agit de mettre en face de l'étude de gisement, les capacités du territoire à traiter aujourd'hui et dans un avenir proche les différentes matières organiques.
- **Une phase d'émergence de projets** : il s'agit généralement de faire ressortir les enjeux à partir des problématiques soulevées par les précédentes phases, de réaliser une vision commune des objectifs et des projets à mettre en œuvre pour y répondre.
- **Une phase d'animation dans le temps et de suivis des projets** : il s'agit généralement de mettre en place des groupes de travail qui vont suivre la mise en application des projets et leur efficacité.

Nous détaillerons par la suite, du guide des méthodologies participatives pour intégrer les acteurs dans ces différentes phases.

Pour une démarche ConcerTO efficace, il est judicieux en fonction des contextes d'avoir des phases supplémentaires afin d'intégrer au mieux les acteurs.

Il est ainsi intéressant d'avoir :

- Des phases de mobilisation des acteurs
- Des phases de recherche de système de gouvernance
- Des phases d'information
- Des phases de concertation avec les usagers et citoyens

Ces phases complémentaires sont d'ailleurs souvent positionnées de manière transversale au projet pour une meilleure efficacité. LA concertation est la pierre angulaire de ConcerTO.

4.1 Objectifs de concertation

4.1.1 Ce qu'on entend par concertation

La concertation se définit dans un ensemble de pratiques de participation allant de la simple information des parties prenantes à la codécision avec ces parties prenantes.

Il s'agit par rapport à un problème identifié de trouver une solution avec les parties prenantes de ce problème.

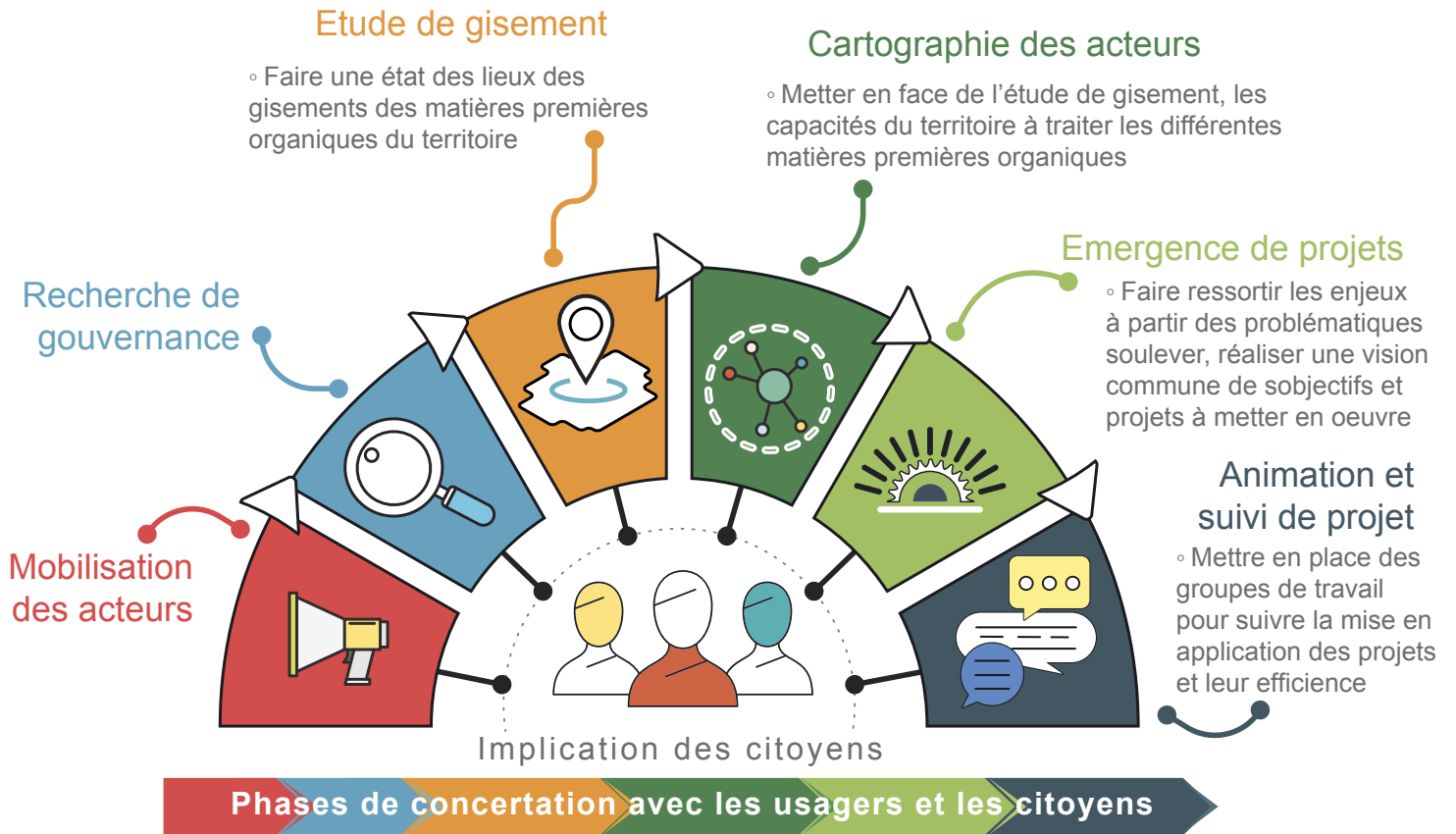
Parfois le problème n'est pas encore identifié et il s'agit dès lors de l'identifier avec les parties prenantes avant d'y trouver une solution.

La concertation si elle nécessite et se nourrit d'une bonne information de chaque partie prenante, ne peut se résumer à la communication d'une solution déjà déterminée.

La concertation se distingue de la consultation du fait que dans celle-ci, la solution est apportée par un acteur, qui généralement souhaite mettre en place cette solution, aux autres parties prenantes qui peuvent la discuter et l'amender.

L'acteur ayant présenté la solution étant alors juge de savoir ce qu'il doit modifier ou non en fonction des retours.

Phases de ConcerTO



La concertation enfin ne préjuge pas du système de décision, qui souvent reste dans les mains du décideur final qui peut être les commanditaires de l'étude, la collectivité locale, l'entreprise en train de mettre en place une solution de gestion locale...

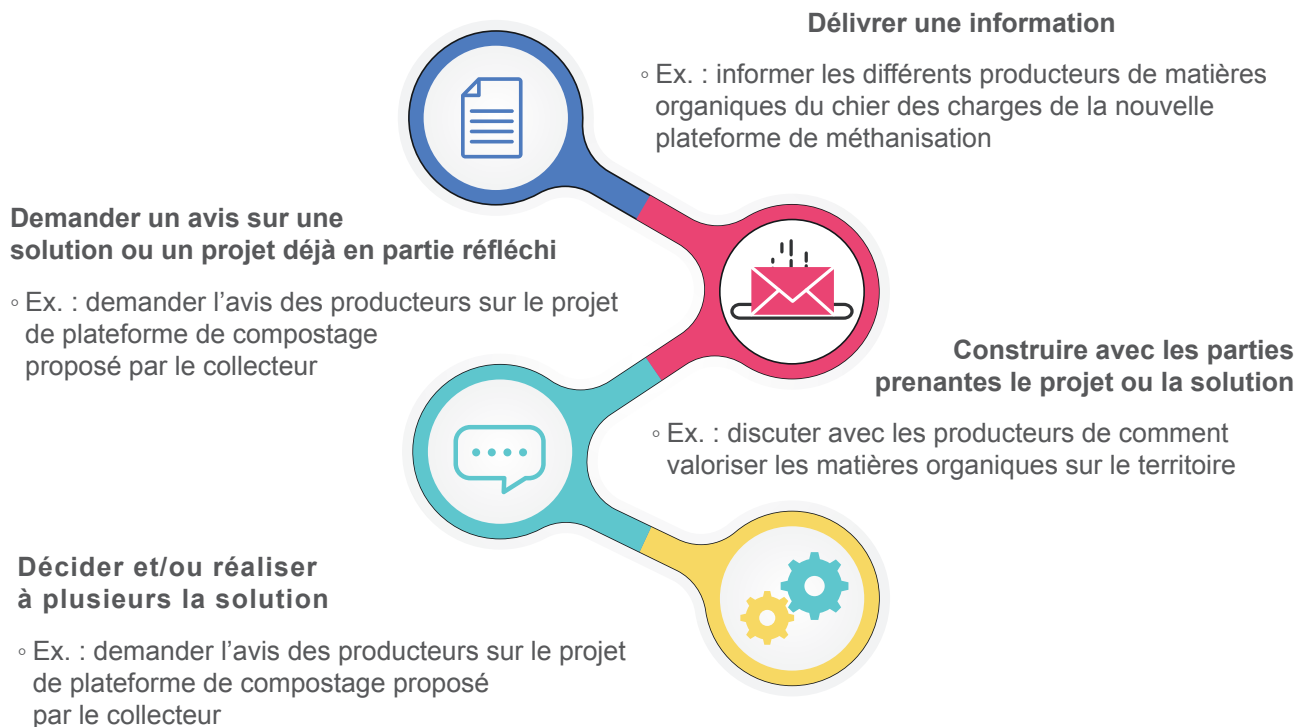
De temps en temps, cette décision est prise de manière collégiale entre les parties prenantes, on peut alors parler de co-décision ou de co-production quand il s'agit de mettre en oeuvre ensemble la solution.

C'est d'ailleurs souvent le cas lors de la création d'une plateforme de gestion de la matière organique.

La plupart des processus de concertation passent par différentes étapes qui sont plus ou moins inclusives notamment des phases de communication, de consultation sur certains points, de discussion ouverte sur une solution à trouver, d'expertise technique sur un point, de décision plus ou moins collectives.

Il n'est pas forcément nécessaire de concerter sur tout et à tout moment, notamment pour des raisons de lassitudes et de temps disponibles pour les acteurs.

Niveaux de participation d'un processus de concertation

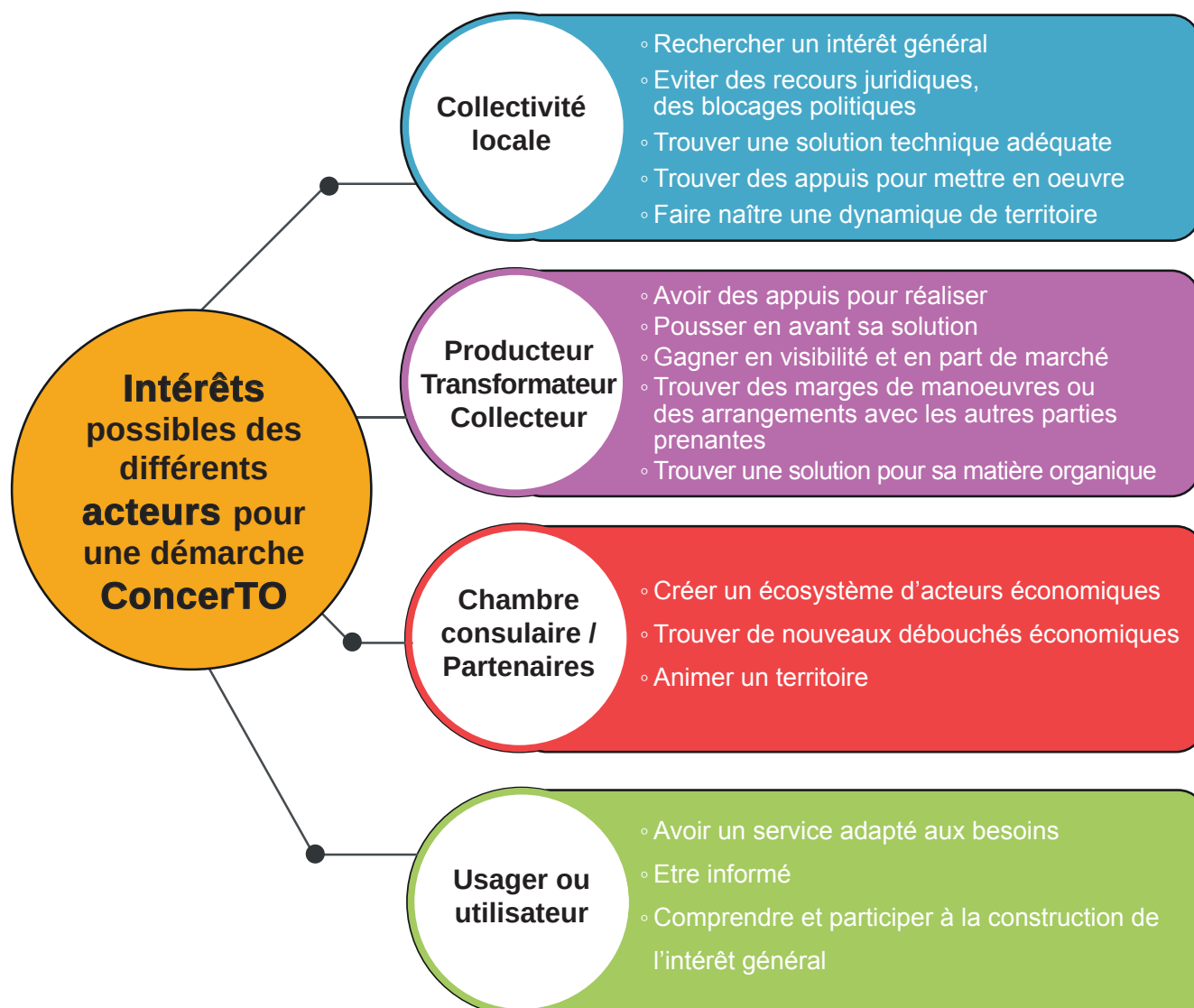


C'est souvent le sens global de ce processus qui va permettre de dire si nous avons affaire avec un processus de concertation ou de consultation (les solutions ont-elles été trouvées avec les parties prenantes ou bien cela leurs a-t-il été proposé pour amendement ou négociation ?).

La suite de ce guide tend plutôt à développer des recommandations dans le cadre de processus de concertation ou de co-décision/co-production.

4.1.2 Quel est l'intérêt de mettre en place une démarche de concertation ?

La concertation peut présenter des intérêts divers en fonction des acteurs qui souhaitent cette concertation ou qui la mettent en oeuvre :



La liste de ces intérêts est non exhaustive mais illustre bien que les intérêts, non contents de pouvoir être divergents, se situent également à des niveaux différents que le processus de concertation se devra de tenir en compte pour satisfaire les parties prenantes nécessaires à son aboutissement.

L'intérêt pour un décideur est important, mais il faut également être conscient que cela occasionne des contraintes de gestion de projet (temps et moyen pour organiser ce processus, possibilité d'avoir des délais de mise en oeuvre...).

Cela entraîne également une modification de posture la plupart du temps.

Il est fortement déconseillé de rentrer dans un processus de concertation en promouvant contre tous les avis une solution technique déjà en partie décidée. Cela ferait naître un rejet du dispositif par les participants soit par la faute du temps perdu à discuter pour rien, soit par l'absence d'écoute du décideur.

Ces contraintes et modifications de postures doivent être évaluées à l'aune du risque qu'il y a à ne pas faire de concertation : risque de non appropriation, de non compréhension voire de rejet de la solution in fine...

4.1.3 Quel est les objectifs sous-jacents à une démarche de concertation ?

Généralement on met en place de la concertation pour différents objectifs. Dans la plupart des cas, les objectifs techniques sont souvent explicites et les autres niveaux d'objectifs le sont moins. Mais dans tous les processus, que cela soit de la concertation ou non, on retrouve des impacts sur 3 niveaux d'objectifs.

Généralement ces 3 niveaux d'objectifs se retrouvent imbriqués dans un processus de concertation. Il n'est pas forcément nécessaire d'afficher ces objectifs tout le temps et auprès de toutes les parties prenantes.

Il est essentiel de prendre conscience qu'en fonction de la forme prise par le processus de concertation, celui-ci aura des impacts sur ces 3 niveaux.

L'absence de concertation ou le fait de négliger un de ces niveaux conduisant de la même sorte à des impacts souvent négatifs.

Ce type d'objectifs est souvent le plus facilement repérable dans le montage d'un projet. Il concerne tout ce qui va permettre d'améliorer le contenu technique du projet (exemple trouver la meilleure composition pour un compost). Il peut s'agir de trouver le meilleur compromis technique pour une solution, trouver la solution la plus pérenne, faire remonter les différents avis des acteurs locaux, trouver une solution technique ou le projet adéquat pour répondre au problème,...

Ce type d'objectifs concerne tout ce qui a trait aux évolutions des participants à travers le processus de concertation. Il peut s'agir de la compréhension des enjeux, l'appropriation des solutions, la montée en expertise des participants sur un point particulier de la matière organique, l'emparement du sujet de la matière organique par les participants, changement de perception du sujet...

Ce type d'objectifs concerne tout ce qui a trait aux prises de décisions et aux relations entre les participants. Il peut s'agir de créer de la confiance entre les acteurs, créer du dialogue entre les acteurs, trouver des synergies entre les parties prenantes, faciliter les prises de décisions, changer les postures et jeux d'acteurs, dépasser les clivages entre acteurs, rendre plus transparent le processus de décision

Il est donc important au préalable de votre processus de concertation de vous poser la question de savoir quels objectifs vous poursuivez pour pouvoir intégrer dans le projet des dispositifs qui vont permettre de travailler dans le sens souhaité.

Exemple : si vous ne mettez pas en place de concertation, il est possible que vous trouviez la meilleure solution technique mais il est fort probable que vous ne créez aucune culture du dialogue voire que vous génériez du conflit. Dans le même temps, les parties prenantes qui auront juste à prendre connaissance du projet que vous menez n'auront sans doute qu'une faible compréhension des enjeux ou déterminants qui vous poussent à opter pour cette solution technique.

4.2 Points de vigilance lors des phases de concertation

Vigilance 1 : Clarifier avec les parties prenantes ce qu'on entend par concertation et ce que l'on souhaite faire

Nous avons précisé ce que nous entendons par concertation précédemment.

Néanmoins, il est aussi vrai que ce terme est compris de multiples manières par différentes personnes.

C'est d'ailleurs souvent la première source d'incompréhension dans ces processus. La notion de concertation est également sujette à des évolutions dans le temps.

Le terme était ainsi très connoté à la suite de la présidentielle de 2007 et commence seulement depuis quelques années à retrouver une certaine neutralité politique.

Il est également sujet à des variations en fonction des territoires. Les acteurs d'un territoire fortement marqué par un processus précédent, se revendiquant comme concerté en bien ou en mal, vont réagir différemment des acteurs d'un territoire voisin n'ayant pas le même historique.

Il est donc impératif avant de se lancer concrètement dans un processus de concertation avec des parties prenantes de préciser ce que vous entendez par là :

- Qui va être impliqué ?
 - Qu'est-ce qu'on va faire concrètement ?
 - Comment va-t-on prendre les décisions par la suite ?
 - Comment ce qui va être dit sera pris en compte ?
- ..., voire de demander aux parties prenantes ce qu'elles entendent et attendent d'une concertation sur la matière organique. Ce qui permettra par ailleurs de connaître leurs souhaits et de pouvoir adapter le processus de concertation imaginé.

Si cette étape peut paraître fastidieuse, elle permettra d'éviter des incompréhensions et de futures frustrations.

Vigilance 2 : Définir l'échelle de territoire et les objets de discussion

Il est primordial avant de lancer une concertation de connaître quels sont les objets à discuter avec les parties prenantes en lien avec l'objet et le territoire impacté.

La démarche ConcerTO concerne des échelles territoriales variées. Plus le projet concernera une échelle large, et plus les données à prendre en compte ainsi que les objets de discussion vont avoir tendance à s'amplifier.

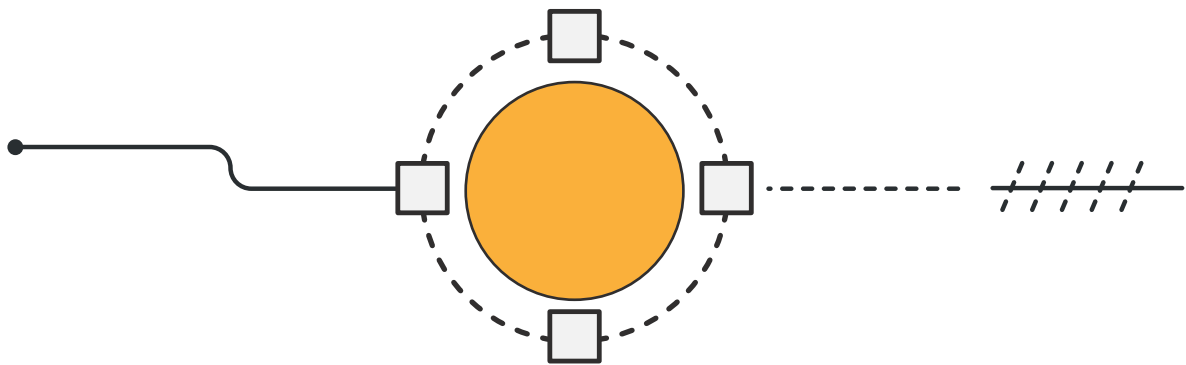
Ainsi discuter de la meilleure implantation géographique possible pour des installations de méthanisation va nécessairement conduire à devoir trouver des arrangements plus importants que pour la mise en œuvre d'une seule installation sur un territoire plus restreint.

Ainsi, plus le territoire et les objets de discussion vont être larges, plus il sera sans doute nécessaire de phaser le processus dans le temps et l'espace afin de pouvoir trouver des réponses à chaque niveau.

Vigilance 3 : Adapter le nombre de parties prenantes au processus de concertation

Plus la taille des territoires concernés par une méthode ConcerTO augmentent et plus le nombre de parties prenantes va lui aussi augmenter.

Le processus que vous devrez mettre en œuvre va être alors plus complexe et imposant (à l'échelle d'une région, un PRPGD peut réunir plusieurs centaines d'acteurs).



Plusieurs options s'offrent alors à vous et peuvent donner des résultats différents :

- La première est d'essayer coûte que coûte de faire participer tout le monde, même si peut-être pas à toutes les étapes du processus et de la réflexion. Ceci va permettre de s'assurer que tout le monde a une place dans le processus, a un bon niveau d'information et de compréhension du processus, et peut permettre de trouver un large consensus.
- La seconde est de réduire les parties prenantes en sélectionnant les plus importantes (en fonction de leurs intérêts, leurs capacités à agir, à entraîner les autres parties prenantes, leurs connaissances...). Il est aussi possible de sélectionner un panel de parties prenantes représentant toute la diversité présente sur votre territoire (ce type de processus passe souvent par des tirages au sort entre deux parties prenantes similaires). Si le travail de sélection des parties prenantes est bien fait en amont, il est possible d'arriver plus vite à un consensus technique entre un petit nombre de parties prenantes. Cependant ce consensus pour être plus large devra être étayé par une communication en aval et sera plus aisément critiquable par des parties prenantes non invitées.
- Il est possible d'avoir une approche sectorielle par groupe de travail pour gérer le nombre, en proposant aux parties prenantes de se focaliser chacune sur une partie du projet. Cela permet d'avancer dans des directions multiples et de les approfondir, en donnant une place à chacun dans laquelle il se sent plus à l'aise pour contribuer. Mais cela nécessite souvent par la suite de trouver des articulations entre les différents travaux entrepris qui peuvent fonctionner en silo.
- Il est aussi possible d'avoir une approche par pairs en mettant en place des groupes de focus qui réunissent les parties prenantes catégories par catégories. Cette approche permet de rechercher par catégories de parties prenantes des consensus, de faciliter l'acquisition d'informations - on apprend mieux entre pairs -, voire d'aplanir des différents qui peuvent ne concerner qu'une catégorie de parties prenantes. Cela suppose de nouveau de mettre en place par la suite des groupes de travail de représentants de pairs pour trouver un consensus entre ce qui ressort de chaque groupe de focus.
- Il est possible de commencer à travailler par cercles concentriques en se focalisant dans un premier temps sur les réseaux de participants volontaires. Cette approche présente l'avantage de diminuer l'effort de mobilisation mais doit rapidement montrer des premiers résultats, une action concrète par exemple. Puis la réflexion doit être reproduite avec un groupe d'acteurs plus large pour atteindre un niveau de consensus adéquat, ce qui nécessite une phase de mobilisation de ces cercles d'acteurs plus éloignés en s'appuyant sur les réalisations concrètes du premier cercle.
- Il est enfin possible de combiner les différentes approches en ayant recours durant le processus aux différentes approches en fonction des phases du processus.

Vigilance 4 : Gérer le niveau de concurrence par différents types de stratégies

Les projets de gestion de matière organique présentent la particularité de mêler souvent des acteurs publics et privés qui peuvent être ou rentrer dans des logiques de concurrence.

Ces logiques peuvent nuire très fortement à la recherche d'une solution commune ou la plus intéressante possible.

Au préalable de votre processus, il est donc important d'anticiper ces logiques pour éviter qu'elles viennent desservir le processus de concertation.

La première chose à faire est d'analyser quels acteurs sont dans ces logiques ou qui pourraient le devenir en fonction du projet en cours de discussion et d'analyser le degré de concurrence.

Il n'est pas tout le temps possible de dépasser ces logiques, mais cette première étape devrait vous donner une idée de la stratégie à adopter par la suite qui visera à amener les acteurs à passer d'une posture du "je" au "nous".

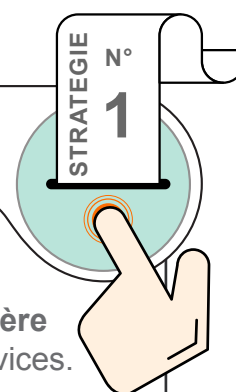
Quelle que soit la stratégie retenue, cela ne pourra se faire sereinement qu'au prix d'une transparence importante sur les données des uns et des autres (dans la limite du droit à la concurrence), il peut être intéressant en amont du dispositif de faire valider par chaque partie prenante qu'elle s'engage à livrer des informations claires.

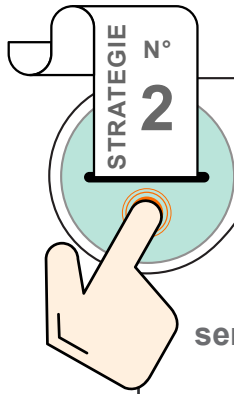
Créer une synergie autour d'arrangements ou de nouvelles solutions

Cette stratégie est à mettre en place **quand il y a une concurrence** (existante ou potentielle) entre opérateurs **qui travaillent autour de la même matière organique** avec la nécessité de trouver de nouveaux services.

Elle peut être efficace dans la mise en place de filières d'économie circulaire par exemple. L'opportunité de travailler à ces nouveaux services n'est pas remise en question mais la notion de coopération entre opérateurs n'est pas à l'œuvre.

Il s'agit dès lors de mettre l'accent sur la création de réseaux d'acteurs par filières ou par problématiques qui vont travailler de concert pour rechercher des solutions communes.





Trouver un horizon commun avant de discuter des solutions

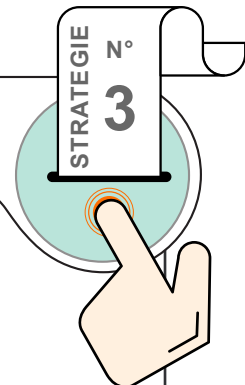
Cette stratégie est à mettre en place **quand il y a une concurrence entre opérateurs qui rendent un même service** autour de la même matière organique.

C'est particulièrement le cas quand deux transformateurs vont se disputer la même matière organique sur un territoire. Dès lors, le niveau de concurrence peut être relativement élevé sur l'opportunité des solutions proposées par chacun.

Il est alors nécessaire de travailler avec ces acteurs en concurrence mais également avec les autres acteurs du territoire pour arriver à dégager une vision commune des enjeux et objectifs du territoire en termes de gestion de la matière organique.

Puis dans un second temps s'appuyer sur cette vision pour s'orienter vers des solutions.

Rendre le processus le plus transparent possible



Cette stratégie est à mettre en place quand il est constaté que le niveau de concurrence est trop élevé et le niveau de confiance entre les acteurs est relativement bas.

Les arrangements à trouver entre les acteurs devenant alors très hypothétiques.

Il s'agit dès lors de relever ce niveau de confiance avant toute chose en s'assurant que les données mises à disposition par chacun soient correctes et que le processus de concertation choisi respectent bien chaque entité (Clarifier ce processus deviendra dès lors capital -voir chapitre précédent-)

Vigilance 5 : Trouver le bon positionnement du ou des porteurs de la démarche vis-à-vis des autres acteurs

Pour que la concertation puisse se dérouler sereinement, il est très fortement recommandé d'adopter certaines postures de la part du décideur ou de l'instigateur de la démarche.

Les concertations les plus sereines sont celles souvent où la collectivité ou l'opérateur prend un rôle de facilitateur de la démarche, n'essaye pas de pousser une solution en avant mais se positionne au centre du jeu d'acteurs pour essayer de fluidifier les relations, la réflexion et faire en sorte que les acteurs trouvent par eux-mêmes les arrangements. Cela peut se faire en proposant de l'ingénierie de projet ou en facilitant la réalisation des solutions trouvées par exemple).

Ceci peut parfois nécessiter des changements très importants qui ne vont pas aller de soi, autant pour le décideur ou l'instigateur qui peut avoir le sentiment d'être le plus pertinent techniquement pour donner son avis ou que les acteurs ne trouveront pas les bonnes solutions, que pour les autres parties prenantes. En effet, un opérateur avec une réputation un peu dirigiste risque d'être perçu comme tel et un travail de construction de confiance sera sans doute nécessaire avant que les acteurs le voient comme réellement facilitateur.

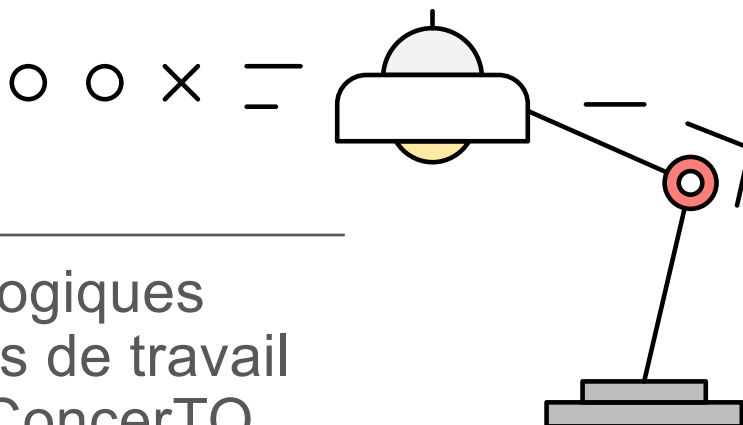
Il est également extrêmement important que l'opérateur soit vu comme légitime pour porter la démarche. Cette légitimité peut être conférée par des aspects réglementaires mais également par la maîtrise du sujet traité ou la neutralité vis-à-vis des solutions envisagées qu'il faut discuter.

Vigilance 6 : Intégrer les impacts indirects sur des processus connexes

La concertation tourne souvent autour d'un projet avec un décideur, mais l'objet mis en discussion est très souvent interdépendant d'autres décideurs, d'autres projets et ce qui peut se dire dans une concertation va ou devrait avoir des impacts indirects sur ces autres projets (soit que le projet discuté soit opposable aux autres soit qu'une partie des solutions trouvées soit dépendant dans leur réalisation de ces autres projets ou décideurs).

Ce qui veut dire qu'avant même le lancement d'une concertation, si des processus connexes sont en place ou en prévision, il faut s'assurer de la réciprocité des informations et des choix opérés avec les autres décideurs.

Concrètement, il s'agira en repartant de l'objet de la discussion à mener de voir quels sont les impacts potentiels sur d'autres projets ou quelles sont les attentes des parties prenantes qui pourraient venir nourrir d'autres projets afin de se coordonner avec ces projets.



4.3 Fiches méthodologiques des bonnes pratiques de travail pour les phases de ConcerTO

Voici quelques exemples de bonnes pratiques de travail sous forme d'ateliers pour chacune des phases décrites précédemment.

Par atelier nous entendons, un temps de travail collectif avec des parties prenantes durant lequel des techniques d'animation sont utilisées pour mettre en réflexion ces participants et les amener à construire des éléments de solutions par rapport au problème. Un atelier peut prendre des formes très variées tant en nombre de participants qu'en méthode de travail mais doivent le plus possible tendre vers un objectif de co-construction.

Ces ateliers sont loin d'être exhaustifs mais permettent d'exemplifier comment rendre opérationnelle la concertation dans une démarche ConcerTO.

Nous recommandons pour la plupart des ateliers qui sont proposés d'utiliser des méthodes d'animation se basant sur l'utilisation de post-it qui permettent de faciliter les échanges, la prise de parole, la compréhension mutuelle et laisser des traces des échanges.

Cependant, il n'est pas nécessaire de maîtriser ces outils d'animation pour faire avancer un groupe de participants, nous livrons donc plutôt que des outils d'animation, le raisonnement logique que devraient suivre les participants lors de l'atelier afin d'être productifs avec les méthodes et outils pour la construction de temps d'atelier et de discussion collective avec les parties prenantes.

Il est néanmoins important d'essayer de développer des compétences sur l'animation d'atelier avant de se lancer. Ces formes d'animation peuvent être très variées. Ce guide n'a pas vocation à les détailler mais nous pouvons renvoyer le lecteur intéressé vers plusieurs guides :

- Recueil de fiches pratiques ; CEDIP <http://www.cedip.developpement-durable.gouv.fr/techniques-d-animation-r564.html>
- Guide pour concevoir / animer des réunions et ateliers créatifs ; Centre des pratiques de la coopération <http://cpcoop.fr/wp-content/uploads/2015/01/GuideAteliersCreatifs.pdf>
- Techniques d'animation : Tous les outils pour réussir vos présentations, réunions, formations ; François Laure, Dunod, 2018

Ces temps se complètent souvent par la mise en place d'entretiens en bilatéral, de questionnaires qui peuvent s'adapter à chacune des phases même s'ils ne peuvent en soi constituer un processus de concertation.

Il est ainsi préconisé l'organisation et l'animation des ateliers suivants, dont les finalités et modalités d'organisation vous sont détaillés ultérieurement.

Nous vous les synthétisons en fonction des phases dans lesquels ils peuvent se rendre utile et en fonction de l'intérêt.

Ces fiches sont pour vous :

Phases de mobilisation et d'information des acteurs

- Fiche 1 : Information descendante et ciblée : si vous avez des publics divers qui vont réagir de différentes manières aux informations ou que vous voulez adapter votre communication aux divers acteurs
- Fiche 2 : Partage entre pairs : si les différentes catégories d'acteurs ont d'abord besoin de se parler entre elles avant de confronter les points de vue avec d'autres acteurs
- Fiche 3 : Réseaux d'ambassadeurs : si vous souhaitez vous appuyer sur des relais ou avec des personnes en lien avec des publics cibles
- Fiche 4 : Préparation du dispositif avec un groupe d'acteurs motivés : si vous voulez vous assurer d'une adhésion au processus de réflexion, créer un noyau d'acteurs porteurs de la démarche
- Fiche 5 : Atelier de lancement : si vous voulez mieux expliquer le processus que vous allez engager

Phase d'étude de gisement : catégorisation gisements sur chaque territoire

- Fiche 6 : Atelier cartographie participative des gisements : si vous voulez que les acteurs construisent par eux mêmes un diagnostic
- Fiche 7 : Atelier autour d'un état des lieux à dire d'experts : si vous voulez partager les résultats d'un diagnostic technique

Phase de cartographie des acteurs, des installations et projets d'installation

- Fiche 8 : Atelier cartographie des acteurs, installations, projets : si vous voulez que les acteurs construisent par eux mêmes la cartographie des acteurs, des installations, des projets
- Fiche 9 : Atelier autour d'une cartographie à dire d'experts : si vous voulez partager avec les acteurs des résultats obtenus par une étude
- Fiche 10 : Modélisation participative : si vous voulez rentrer dans un détail de finesse importante de diagnostic avec un petit nombre d'acteurs ou révéler des liens entre les différents points qui ne sont pas forcément conscients chez les acteurs

Phases d'émergence de projets

Fiche 11 : Atelier pour déterminer des objectifs : si vous avez besoin que les acteurs se mettent d'accord sur les grandes orientations

Fiche 12 : Atelier pour faire ressortir des solutions : si vous avez besoin que les acteurs trouvent ensemble des solutions à partir de grandes orientations déjà déterminées

Fiche 13 : Visite de sites ou terrains d'expérimentations : si les acteurs ont besoin de prise de recul sur les solutions imaginées ou de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs

Fiche 14 : Prototypage de solutions : si vous avez besoin et la possibilité de tester la solution avant de la déployer à grande échelle

Fiche 15 : Atelier sur acceptabilité des solutions : si vous avez déjà des solutions mais voulez voir à quels points elles sont acceptables et comment les modifier

Phases de recherche de système de gouvernance

Fiche 16 : Atelier gouvernance : si vous souhaitez réfléchir avec les acteurs sur quel serait le meilleur système de gouvernance

Fiche 17 : Atelier autour d'une gouvernance à dire d'experts : si vous avez déjà réfléchi au système de gouvernance et que vous souhaitez partager cette réflexion

Phases d'animation dans le temps et de suivis des projets

Fiche 18 : Evaluation sociale, économique, et environnementale : si vous souhaitez évaluer la pertinence de la solution mise en place avec les acteurs

Fiche 19 : Information aux parties prenantes : si vous avez différentes parties prenantes qui vont être impactées de manière différente et auprès de qui il va falloir communiquer de manière différente

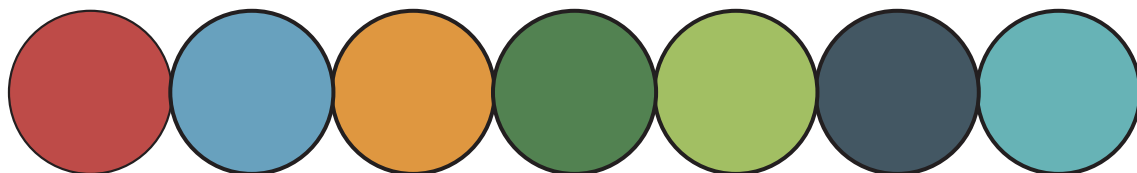
Phases d'implication des citoyens

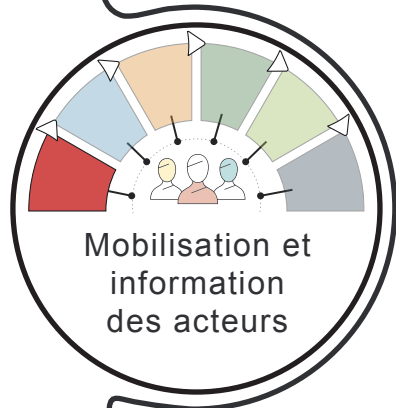
Fiche 20 : Dispositif de type “réunions publiques” : si vous souhaitez consulter les citoyens sur une réflexion déjà très engagée

Fiche 21 : Dispositif de type “démocratie numérique” : si vous avez besoin d’avoir des avis de personnes qui fréquentent peu les réunions publiques ou d’avoir un retour plus large de la population

Fiche 22 : Dispositif de type “ateliers de co-construction” : si vous souhaitez associer les citoyens dans la réflexion avant d’opérer des choix

Fiche 23 : Dispositif de type “mini public” : si vous souhaitez associer les citoyens à la réflexion sur un sujet complexe





Information descendante et ciblée



Objectifs

- S'assurer que chaque partie prenante est suffisamment informée pour participer
- Apporter une information préalable ciblée à chaque catégorie de parties prenantes



Mise en œuvre

Les parties prenantes n'ont pas tous les mêmes intérêts, les mêmes réactions. Plutôt que d'avoir une communication monolithique à travers un même support et une même information, il est préférable de cibler les messages à apporter et adapter les supports à ces messages et parties prenantes spécifiques.

Cela requiert la mise en place d'un groupe de travail dédié sur la communication pour définir les cibles, les messages, les supports à apporter à chacun. Sur la base de ce premier travail, des supports de communication devront ensuite être développés et diffusés.



Contraintes et limites

- Nécessite un bon savoir-faire de communicant et une capacité à varier les supports en fonction des parties prenantes.
- S'adapte plutôt à des publics composés de multiples parties prenantes.

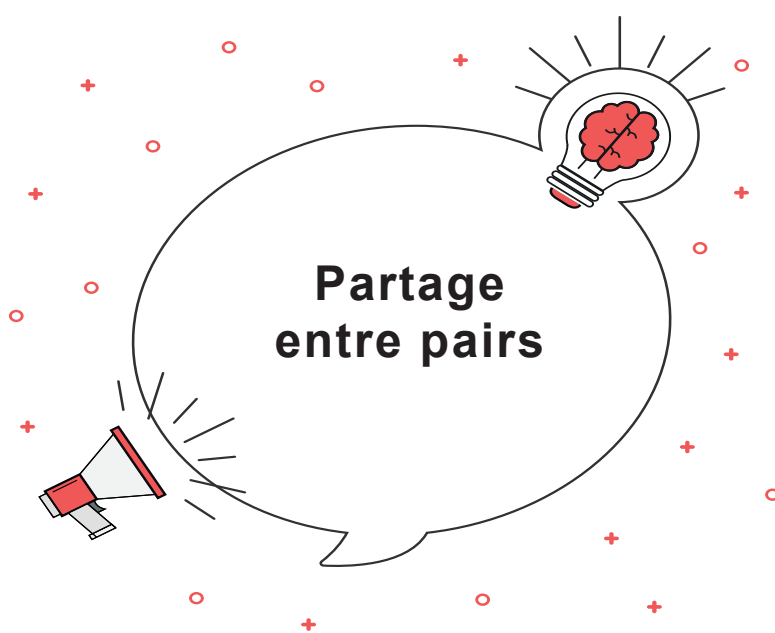
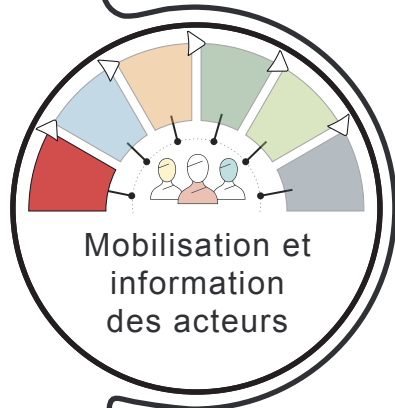


Déroulement possible

Un atelier avec une dizaine d'acteurs représentatifs des parties prenantes est nécessaire.

Il convient de travailler en plusieurs temps successif durant cet atelier :

- Messages et informations à communiquer pour faire avancer le projet
- Les cibles auprès de qui communiquer
- Les messages spécifiques à ces cibles et les supports adaptés



Objectifs

- Préparer les parties prenantes dans un cadre plus simple et souple.
- Distiller de l'information entre pairs.
- Préparer des positions communes construites.



Mise en œuvre

Parfois il est plus simple de discuter entre pairs avant de se confronter aux autres catégories de parties prenantes. Il est possible de discuter plusieurs thèmes (bonnes pratiques des pairs, benchmarking, visite de site, partage des problématiques communes, travail sur des solutions communes simples n'impliquant pas les autres parties prenantes, implication du projet en cours,...).

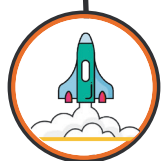
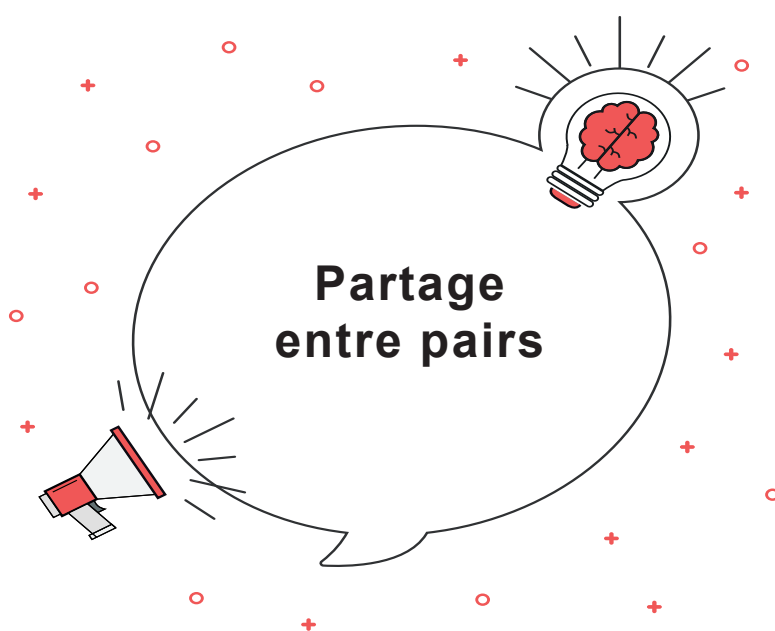
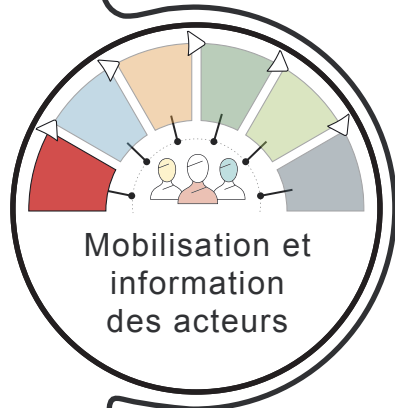
Idéalement c'est aussi l'occasion de donner l'opportunité à un chef de file de ces pairs d'organiser lui-même ce temps avec le concours du porteur de la démarche, ce qui permet généralement une mobilisation différente, moins formelle. Cela peut prendre différentes formes de rencontres allant de la visite organisée chez un pair, ailleurs ou l'organisation d'atelier pour discuter. Dans l'idéal ces lieux ou temps d'échanges sont intéressants à pérenniser et à autonomiser (par l'appropriation de l'animation par les pairs eux-mêmes).



Contraintes et limites

- Si les antagonismes d'intérêts sont internes à une catégorie de parties prenantes cette manière de procéder peut-être contreproductive.
- Besoin d'animer ces rencontres ou temps, les pairs n'étant pas forcément organisés pour animer par eux-mêmes dans un premier temps.
- Faire attention que les positions communes qui se créent ne deviennent pas un intangibles qui ne pourraient plus être discutées par la suite du processus avec les autres parties prenantes.

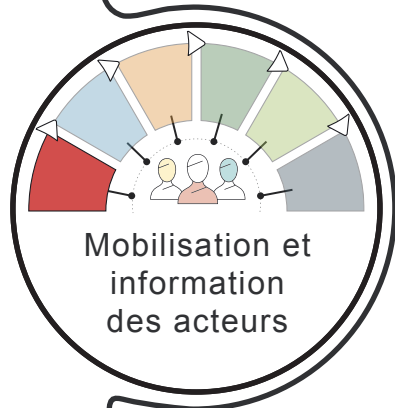




Déroulement possible

En fonction des thèmes abordés entre pairs le déroulement de l'atelier sera nécessairement différent. Nous en donnons quelques-uns à titre d'exemple :

- Si vous souhaitez travailler sur le partage de problématiques communes entre pairs, la logique de travail sera alors la suivante :
Qu'est-ce qui distingue les pairs et les rassemble ?
Quelles sont les problématiques rencontrées par les uns et les autres ?
Quelles sont les problématiques communes et les problématiques spécifiques ?
Quelles sont les problématiques communes qui mériteraient un travail en commun ?
- Si vous souhaitez travailler sur des bonnes pratiques des pairs, la logique de travail sera alors la suivante (préalablement il aura fallu voir avec eux quelles étaient les problématiques rencontrées et qui avait des pistes de solutions déjà mises en place) :
Présentation de plusieurs bonnes pratiques par les pairs eux-mêmes
Présentation de bonnes pratiques ailleurs éventuellement connues
Quelles sont les avantages et inconvénients de ces pratiques ?
Comment et à quelles conditions pourraient-elles être mises en œuvre ailleurs ?
Quelles seraient les conséquences de généraliser ces pratiques ? Pourraient-elles être mutualisées ?
- Si vous souhaitez travailler sur la recherche de solutions communes simples, la logique de travail sera alors la suivante (sans doute après un premier atelier sur les problématiques communes ou des entretiens bilatéraux pour voir ce qu'ils partagent comme problèmes) :
 - Présentation de problématiques communes rencontrées
 - Travail sur les pistes d'idées pour résoudre ces problématiques
 - Hiérarchisation des idées les plus intéressantes
 - Approfondissement des idées les plus intéressantes



Réseaux d'ambassadeurs

Objectifs

- Communiquer via des relais auprès des cibles, qui seront vus comme des pairs par ces cibles.
- Trouver des appuis qui vont faire relais dans le processus par la suite.

Mise en œuvre

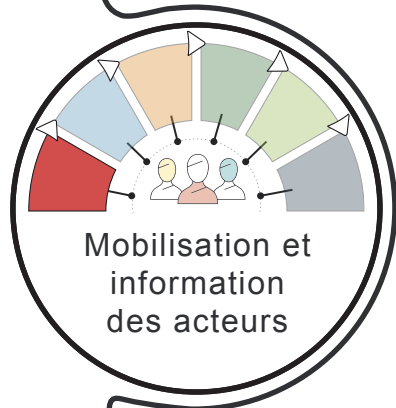
La mise en œuvre de relais d'ambassadeurs est particulièrement adaptée dans un contexte où les contraintes d'accès aux parties prenantes sont trop élevées (aller voir toutes les parties prenantes, recréer une instance de dialogue,...).

Cela permet de toucher à travers les parties prenantes des relais déjà reconnus par celles-ci. La mise en œuvre requiert plusieurs phases :

- Se préoccuper de savoir auprès de qui on veut communiquer, puis qui va pouvoir tenir ce rôle d'ambassadeurs auprès de ces cibles.
- Recruter ces ambassadeurs et les former ou les informer (sur la thématique, sur le processus, sur leurs rôles...), leurs donner des moyens (plaquettes, matériels pédagogiques,...).
- Appuyer et valoriser ces ambassadeurs par des phases de capitalisation et en leurs donnant un rôle à part dans le processus par la suite.

Contraintes et limites

- Nécessite un temps long pour s'assurer de la participation des relais et de leurs propres formations/informations.
- Possibilité d'avoir des "déformations" de messages autant dans les informations qui descendent que dans les retours terrains.



Préparation du processus avec un groupe d'acteurs motivés



Objectifs

- Légitimer le processus de concertation
- Préparer les parties prenantes à rentrer dans le processus
- Mobiliser certaines parties prenantes et leurs faire s'approprier le processus,
- Préparer des acteurs qui vont être les relais de la démarche par la suite



Mise en œuvre

Plutôt que de proposer voire d'imposer un dispositif (même de concertation), il peut être pertinent pour légitimer ce processus et travailler son appropriation de co-construire ce processus avec les parties prenantes (c'est particulièrement le cas quand des parties prenantes sont d'office dans des logiques d'oppositions).

Il s'agit dès lors de travailler de la manière suivante :

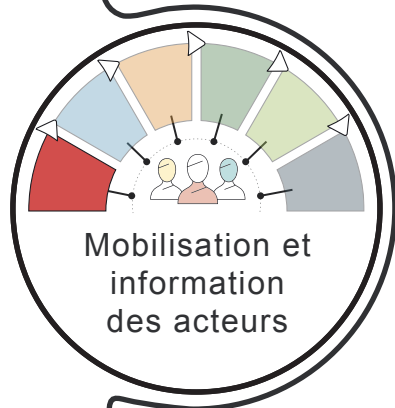
- A partir des problématiques de votre projet, constituer un panel d'acteurs qui vont avoir une influence sur la suite du processus (capacité à faire avancer, à entrainer les autres acteurs, à nuire au processus...)
- Travailler en atelier et/ou par entretiens bilatéraux avec ce panel d'acteurs
- Valider la méthodologie construite à partir des
- Les acteurs de ce groupe pourront devenir des ambassadeurs et des relais importants de la démarche auprès d'autres parties prenantes.



Contraintes et limites

- Avoir un minimum d'acteurs avec l'envie de s'investir dans la construction méthodologique
- Peut donner l'impression aux parties prenantes que le projet n'est pas préparé ou donner l'opportunité de critique pour des opposants farouches
- Perte d'autonomie dans le choix du processus



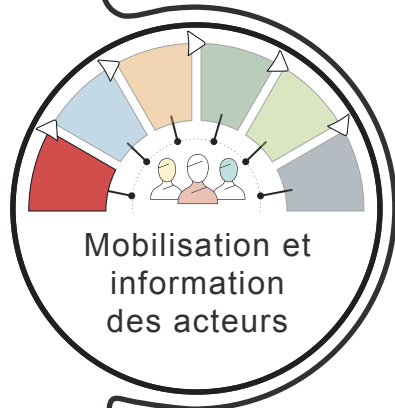


Préparation du processus avec un groupe d'acteurs motivés

Déroulement possible

Pour travailler durant avec le petit groupe d'acteurs pour préparer un processus, 2 formes d'atelier de travail sont possibles en fonction du niveau d'avancement dans la réflexion du projet. Si c'est le format entretiens bilatéraux qui est retenu, les questionnements à poser sont sensiblement identiques.

- Si vous disposez déjà d'une feuille méthodologique un peu cadrée (l'appropriation possible est moins grande dans ce cas) la logique de travail sera alors la suivante :
 - Présentation de la feuille méthodologique
 - Travail sur les besoins des parties prenantes
 - Travail sur les axes d'amélioration de la méthodologie en repartant des besoins
 - Travail et accord sur les modifications à prendre en compte
- Si vous souhaitez partir d'une page blanche avec les acteurs, la logique de travail sera alors la suivante :
 - Présentation des figures imposées du projet (il faut faire un diagnostic, faire émerger des solutions...)
 - Travail sur les attentes des parties prenantes vis-à-vis du projet et de la démarche de construction
 - Travail sur comment prendre en compte ces attentes
 - Travail sur une chronologie de projet (Phase ? Comment la réaliser ? ...)
 - Implication de chacun à chacune des phases ? ...)
 - Accords entre les parties prenantes sur la méthodologie retenue



Atelier de lancement



Objectifs

- Travailler à la compréhension de la démarche voire son adaptation aux attentes des parties prenantes.
- Donner le temps aux parties de se préparer et de se mobiliser.
- Distiller des informations essentielles pour le bon déroulement de la démarche.



Mise en œuvre

Trop souvent, les parties prenantes se retrouvent réunies lors du premier atelier confrontées directement au sujet sans pouvoir s'y préparer. À moins que le projet soit sujet à polémique, la mobilisation peut également être faible dans les premiers temps avant que la dynamique se mette en place. Il s'agit dès lors de prendre le temps en amont du dispositif pour organiser une réunion qui va permettre d'expliquer aux différentes parties prenantes la démarche (ce qui va être discuté, dans quel cadre, la méthodologie, l'implication demandée aux parties prenantes, ce sur quoi pourrait déboucher la démarche, comment les décisions seront prises, ...) afin de faire réagir les parties prenantes sur ces points surtout si c'est la première fois qu'ils se rencontrent.



Contraintes et limites

- Certains participants apprécient de rentrer directement dans le vif du sujet et peuvent ressortir déçus d'une première réunion uniquement centrée sur l'explication de la démarche.
- Avoir la possibilité de modifier en partie le dispositif prévu par la suite.



Déroulement possible

Il est recommandé pour ce genre d'atelier de ne pas se contenter de présenter la démarche mais d'avoir des temps de réflexion avec les participants afin de les préparer pour la suite de la démarche à se mettre dans un mode participatif). Pour travailler durant l'atelier la logique est la suivante :

- Présentation de la démarche.
 - Quelles compréhensions en ont les parties et quelles questions cela pose ?
 - Quelles modifications devraient être apportées aux dispositifs ?
 - Quelles parties prenantes sont absentes de ce premier atelier et comment les faire venir la prochaine fois ?



Atelier cartographie participative des gisements

Objectifs

- Repérer spatialement les gisements et les outils qui peuvent avoir défini ces gisements.
- Faire émerger les enjeux autour des gisements avec les parties prenantes.

Mise en œuvre

Il s'agit d'organiser un atelier avec les parties prenantes pour établir un état des lieux à dire d'acteurs de l'état des gisements. Ce travail peut être réalisé de manière spatialisée afin de faire prendre conscience aux parties prenantes du territoire dans lequel ils se situent et de ses ramifications autour de la matière organique.

Les résultats de cet atelier pourront être confrontés à une étude à dire d'experts qui permettra de venir compléter, confirmer ou infirmer les résultats sur la taille et la teneur des gisements. Il faudra s'assurer néanmoins que toutes les parties prenantes sont bien présentes afin de ne pas laisser de côté un gisement exploité seulement par l'une de ces parties prenantes.

Ces données peuvent aussi avoir été identifiées et exister dans des outils de planification existants (schéma biomasse, SRADET...).

Contraintes et limites

- Les parties prenantes sont parfaitement conscientes des gisements exploités mais parfois moins de ceux qui sont inexploités.
- A coupler à une étude plus à dire d'experts quand l'enjeu est d'exploiter un nouveau gisement peu connu.





Atelier cartographie participative des gisements

The title is enclosed in a large speech bubble. A lightbulb with a brain inside is at the top right, and a megaphone is at the bottom left. The background is decorated with small blue circles and plus signs.

Déroulement possible

The section is preceded by a circular icon of a rocket launching.

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Identification de l'ensemble des gisements
- Quels sont ceux qui sont exploités ou non exploités ?
- Comment peuvent-ils se caractériser ?
- Parmi les gisements quels sont ceux qui sont localisables (pointer ces gisements éventuellement sur une carte du territoire) ?
- Quelles zones du territoire sont moins bien couvertes par l'exploitation des gisements ?
- Quels enjeux d'exploitation cela fait-il apparaître ?



Objectifs

- Présenter un état des lieux des gisements après une phase d'étude.
- Compléter l'état des lieux avec les parties prenantes.



Mise en œuvre

Il est parfois plus aisé de commanditer une étude sur l'état des lieux que de mettre en place un processus participatif de construction de l'état des lieux. Il convient alors de mettre en discussion les résultats de cette étude lors d'un atelier de partage des résultats.

Il est utile lors de cet atelier de connaître la perception des parties prenantes qui est complémentaire des résultats techniques.



Contraintes et limites

- L'appropriation des résultats peut être moins forte.
- Un processus de concertation ne peut se limiter à cette seule étape.



Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présentation de l'état des lieux experts
- Quelles interrogations cela soulève pour les participants ? Quelles compréhensions en ont-ils ?
- Quels sont les compléments à apporter ou les gisements non investigués par le rapport
- Quelles sont les gisements inexploités qu'il faudrait exploiter en priorités pour le territoire ?



Atelier cartographie des acteurs, installations, projets

Objectifs

- Réaliser une cartographie avec les parties prenantes.
- Analyser avec les parties prenantes la cartographie pour dépasser les constats.

Mise en œuvre

Il s'agit de mettre en place un ou plusieurs ateliers qui vont permettre de réaliser un état des lieux des acteurs et installations qui produisent ou transforment la matière organique.

Contraintes et limites

- Avoir une bonne représentation des acteurs dans l'atelier si une partie des acteurs sont en opposition.

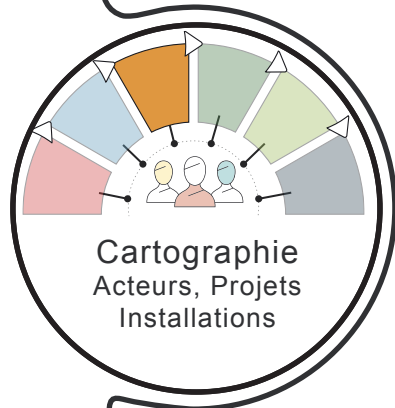
Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Quels sont les acteurs (pointer géographiquement ces acteurs éventuellement sur une carte) ?
- Quelles sont les installations aujourd'hui ?
- Quelles sont les installations en projet ?

En fonction du projet plusieurs questions peuvent ensuite être posées au groupe :

- Quelles installations sont manquantes actuellement ?
- En fonction des installations déjà effective et celle en prévision, y-a-t-il des gisements qui vont rester inexploités ?
- Quels acteurs pourraient exploiter le gisement inexploité ?
- Quels enjeux de gestion de la matière organique demain ?



Atelier autour d'une cartographie à dires d'experts

Objectifs

- Présenter une cartographie des acteurs et installations après une phase d'étude
- Compléter la cartographie avec les parties prenantes
- Analyser avec les parties prenantes la situation pour dépasser les constats

Mise en oeuvre

Il est parfois plus aisé de commanditer une étude sur la cartographie des acteurs et installations que de mettre en place un processus participatif pour répondre à ce point. Il convient alors de mettre en discussion les résultats de cette étude lors d'un atelier de partage des résultats. L'intérêt est alors surtout de discuter des conclusions de l'étude et de ce qu'il faut faire pour le territoire pour dépasser les constats de cette cartographie.

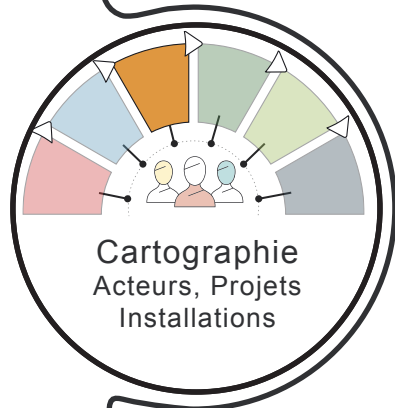
Contraintes et limites

- Un processus de concertation ne peut se limiter à cette seule étape.

Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présentation de la cartographie à dires d'experts
- Quelles interrogations cela soulève pour les participants ?
Quelles compréhensions en ont-ils ?
- Quels sont les compléments à apporter au rapport
- Quelles installations sont manquantes actuellement ?
- En fonction des installations déjà effective et celle en prévision, y-a-t-il des gisements qui vont rester inexploités ?
- Quels acteurs pourraient exploiter le gisement inexploité ?



Modélisation participative



Objectifs

- Repérer les gisements, les caractériser .
- Réaliser une cartographie avec les parties prenantes.
- Analyser avec les parties prenantes la situation pour dépasser les constats.



Mise en œuvre

Dans les cas où les liens entre les acteurs, les gisements, les installations, les dynamiques, les interactions sont intéressantes à creuser avant de passer à la phase de recherche de solution à proprement, il peut être intéressant de passer par une étape de modélisation participative qui va permettre d'investiguer les relations entre ces différentes composantes.

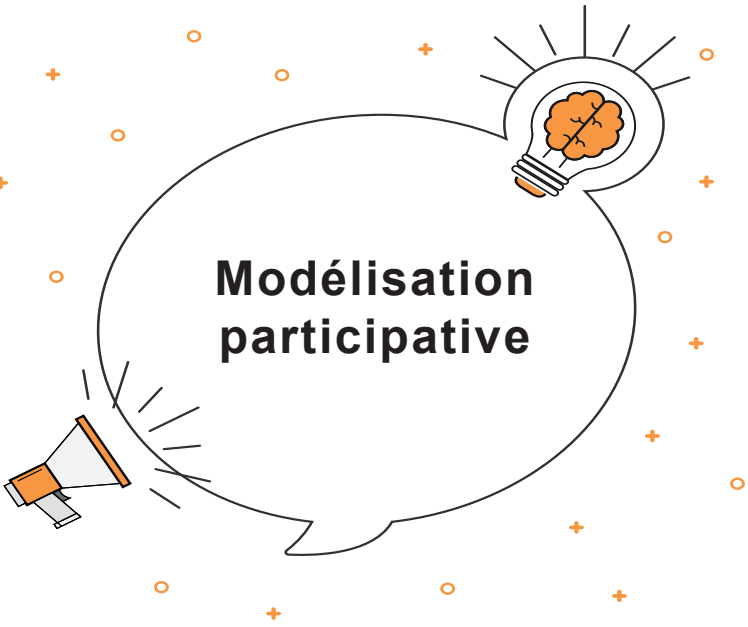
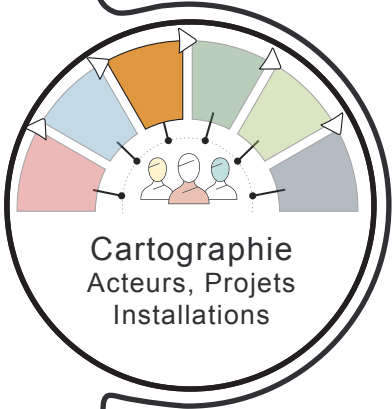
Cette activité permet de rendre visible un système relativement complexe. Concrètement, il s'agira au cours de plusieurs ateliers de travail de questionner ces différents points et de les relier entre eux.



Contraintes et limites

- Résultats parfois difficilement lisibles et analysables quand le cas est particulièrement complexe.
- Nécessité de s'assurer de la diversité des profils dans le groupe de travail.
- Adapté à un petit groupe de travail, difficile à mettre en œuvre avec plusieurs dizaines d'acteurs.
- Nécessité parfois de mettre en place plusieurs ateliers de travail.



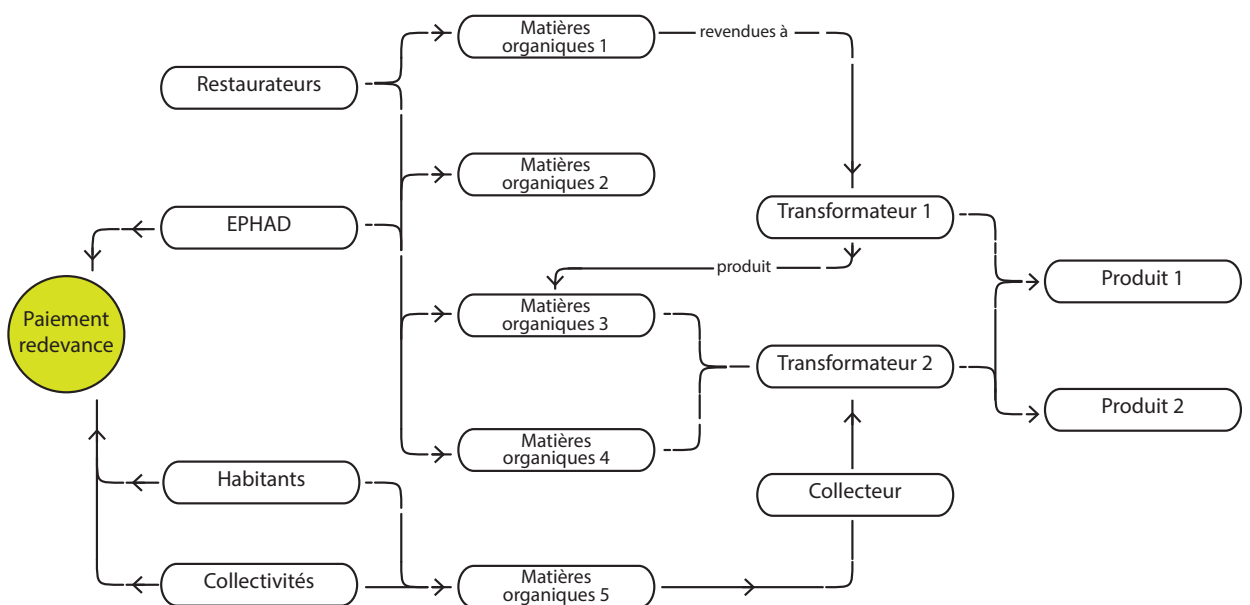


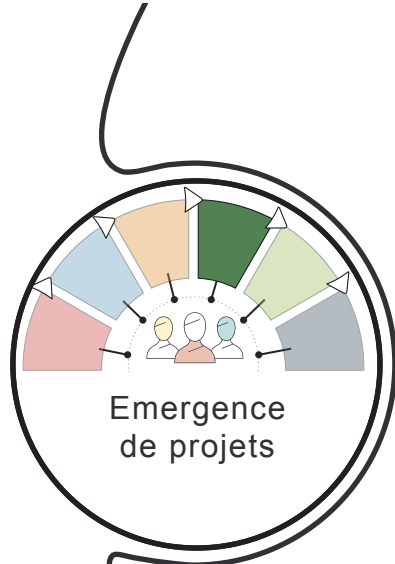
Déroulement possible

Nous livrons la suite logique mais suivant les groupes il peut être nécessaire de découper la logique en plusieurs ateliers distincts :

- Quels sont les acteurs du territoire ?
- Quels gisements existent et pourraient exister demain sur le territoire ?
- Quels sont les liens entre les acteurs et les gisements ?
- Quelles sont les évolutions en cours sur les gisements et les acteurs ?
- Comment les acteurs exploitent les ressources ou envisagent de les exploiter ?

Exemple de résultat sommaire :





Atelier pour déterminer des objectifs



Objectifs

- Se mettre d'accord sur les objectifs avant de se lancer dans les solutions.
- Trouver des consensus sur les objectifs.



Mise en œuvre

Avant de se plonger dans la recherche de solution, il est souvent intéressant d'avoir un temps de réflexion pour savoir quels sont les objectifs communs que les parties prenantes ou le territoire partage.

Cela permet d'orienter la recherche de solution et de piloter plus tard le choix entre diverses solutions. Concrètement cela peut se faire en atelier assez rapidement.



Contraintes et limites

- Que les participants aient un bon niveau d'information préalable et aient passé du temps en amont sur le diagnostic
- Peut-être frustrant pour certains, car pas tout à fait opérationnel
- Doit être soigneusement articulé avec les décisions des collectivités ou les diverses réglementations



Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présentation des enjeux territoriaux pour gérer la matière organique (issus des phases précédentes)
- Quels sont les objectifs des parties prenantes ?
- Rappel des objectifs intangibles (réglementation ou décision politique local)
- Quelles sont les priorités parmi ces objectifs ?



Objectifs

- Trouver collectivement des solutions.
- Approfondir certaines solutions.



Mise en œuvre

Une fois que les objectifs sont posés collectivement, il est possible de travailler collectivement sur des pistes de solutions communes ou individuelles (dans ce cas, l'intérêt d'un travail collectif est souvent de voir si les différentes solutions individuelles vont être cohérentes entre elles).

Ce travail collectif peut être réalisé en plusieurs ateliers dans le cas de très grands groupes de travail, de nombreux acteurs ou de la nécessité de séparer certains thèmes.



Contraintes et limites

- Parfois pour aller au-delà de la simple énumération d'actions possibles, il est nécessaire d'avoir des temps de travail supplémentaires pour spécifier les solutions (réalisation, cout, moyen...) avant de pouvoir en discuter de nouveau.



Déroulement possible

Dans le cas d'un atelier pour rechercher différentes pistes de solutions, le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Quels sont les objectifs sur lesquels les acteurs doivent travailler pour améliorer la gestion des matières organiques sur le territoire ?





Atelier pour Faire ressortir des solutions

Déroulement possible

- Quelles sont les différentes pistes de solutions ?
- Quelles sont les solutions qui ne sont pas cohérentes entre elles ?
- Comment rendre de la cohérence dans ces différentes actions ?
- Quelle priorisation des actions à mettre en œuvre ?

Dans le cas d'un atelier pour rechercher une ou plusieurs solutions communes, le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Quels sont les objectifs sur lesquels les acteurs doivent travailler pour améliorer la gestion des matières organiques sur le territoire ?
- Quelles sont les différentes pistes de solutions à mettre en œuvre ensemble ?
- Comment se caractérisent-elles (besoins, réalisations, cout, moyen, indicateurs,...) ?
- Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre.



Visite de sites ou terrains d'expérimentations



Objectifs

- Voir sur le terrain ce qui marche ou pas.
- Discuter avec des pairs des solutions possibles.
- S'informer sur les solutions.



Mise en œuvre

Parfois avant de passer à une phase de recherche de solution, les parties prenantes ont besoin d'inspiration ou de voir ce qui se fait ailleurs. Il peut être alors intéressant d'organiser des visites de sites.

Evidemment, le site visité doit être en lien avec le projet, mais surtout il est important que la demande vienne des parties prenantes elles-mêmes et que la visite soit faite avec des pairs sur le terrain en question. Il est également important de débriefer de cette visite de terrain avec les parties prenantes pour savoir quoi en garder.



Contraintes et limites

- Cout important si les terrains de visite sont éloignés
- Tentation de reproduire clé en main les solutions observées ou d'orientation



Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Les points importants des solutions entrevues sur le territoire ?
- Ce qui marche ou ne marche pas sur le terrain ?
- Ce qui pourrait fonctionner ou ne pas fonctionner sur notre territoire des solutions entrevues ?
- Y-a-t-il d'autres solutions à mettre en œuvre pour notre territoire ?



Prototypage de solutions



Objectifs

- Tester la ou les solutions avant la mise en œuvre réelle.
- Parfaire la solution.
- Choisir entre plusieurs solutions possibles en fonction des tests.



Mise en œuvre

Même dans le cas de solutions peu manipulables (formules chimiques d'engrais ou installations), il est possible et intéressant d'approfondir et de tester une solution. Le test peut se faire à échelle ou périmètre réduit, mais on peut aussi tester l'idée sur des groupes de parties prenantes pour recueillir leurs points de vue. Il s'agit de faire un prototype de la solution et de la tester avec les participants lors d'un atelier ou groupe de discussion.



Contraintes et limites

- Demande du temps et souvent des moyens supplémentaires pour prototyper la solution.
- Un processus de concertation ne peut se limiter à cette seule étape.



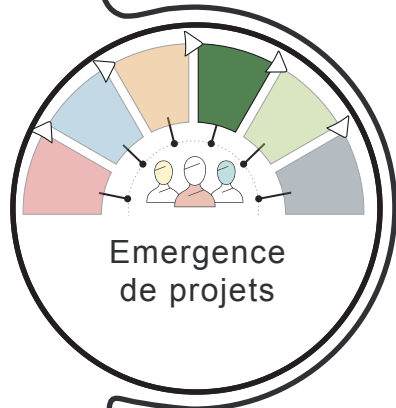
Déroulement possible

Dans le cas d'un approfondissement d'une solution en vue de construire un prototype, le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présenter l'idée de solution et qui sont les usagers de cette solution ?
- Quel est le besoin des usagers de la solution ?
- Comment répondre à ce besoin à travers la solution envisagée ?
- Comment spécifier et/ou mettre en œuvre la solution ?
- Quel niveau de finition pour tester le prototype ?

Dans le cas d'un atelier de test, le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présenter le prototype (surtout si les participants n'ont pas participé à sa construction ou réflexion)
- Tester le prototype avec les parties prenantes
- Avoir une discussion sur ce qui marche ou ne marche pas dans le test
- Est-ce que dans la réalité cela fonctionnerait de la même manière ?
- Est-ce que la solution doit être adaptée ?
- Est-ce qu'une solution est meilleure qu'une autre en fonction des tests ?



Atelier sur l'acceptabilité des solutions



Objectifs

- Présenter des pistes de solutions possibles.
- Ajuster ces solutions si possibles.
- Voir lesquelles sont acceptables ou non.



Mise en œuvre

Il peut être plus intéressant une fois qu'on a déterminé des solutions de vérifier avec les parties prenantes à quel point ces solutions sont acceptables et réalistes.

C'est d'autant plus important lorsque les solutions ont été en partie construites à dire d'experts ou par un petit groupe d'acteurs. Il convient alors de mettre en discussion les propositions de solutions lors d'un atelier avec les parties prenantes.



Contraintes et limites

- L'appropriation et la compréhension des solutions peut-être moins forte que si les parties prenantes les avaient proposées elles-mêmes.



Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présentation des solutions possibles
- Quels avantages et inconvénients les parties prenantes voient-elles pour chaque solution possible ?
- Quels sont les adaptations nécessaires à apporter à chaque solution pour que cela soit acceptable ?
- Quelles solutions sont prioritaires (dans le cas où il y en aurait plusieurs) ?



Recherche de
système de
gouvernance

Atelier gouvernance



Objectifs

- Construire avec les parties prenantes une gouvernance qui permette de gérer la solution retenue de gestion de la matière organique.



Mise en œuvre

Une fois que la solution ou les solutions pour gérer la matière organique ont été trouvées, il s'avère parfois nécessaire d'avoir un cadre de gouvernance pour cette gestion. Il peut être intéressant d'avoir des ateliers avec les parties prenantes pour trouver ce cadre et l'adapter aux besoins, capacités de ceux-ci. Concrètement, il s'agit d'organiser 1 à plusieurs ateliers pour déterminer ce cadre.



Contraintes et limites

La construction d'une gouvernance par la participation ne peut se faire qu'avec l'apport de conseil juridique en parallèle.



Déroulement possible

Travail d'élaboration des déterminants de scénarios de gouvernance, afin de pouvoir construire des scénarios qui seront présentés par la suite, le format de l'atelier devrait alors respecter la logique suivante :

- Présentation du projet pour rappel
- Quels sont les points les plus importants à prendre en compte pour construire des scénarios de gouvernance ?
- Hiérarchisation par consensus de ces points

Travail de construction de scénario de gouvernance, le format de l'atelier devrait alors respecter la logique suivante :

- Présentation des points les plus importants à prendre en compte pour construire des scénarios de gouvernance
- Construction de plusieurs scénarios de gouvernance (pour cela il peut être utile de demander aux participants comment il voit la gouvernance autour du projet dans 5 ans et de décrire cette situation)
 - Quels sont les avantages et les inconvénients des différents scénarios ?
 - Y-a-t-il un scénario plus consensuel ?



Atelier autour d'une gouvernance à dire d'experts

Objectifs

- Présenter une proposition de gouvernance à dire d'experts.
- Ajuster la proposition de gouvernance avec les acteurs.

Mise en oeuvre

Il peut être plus intéressant parfois de laisser la construction de scénarios de gouvernance à un tiers neutre (BE AMO par exemple). Il convient alors de mettre en discussion les propositions de gouvernance lors d'un atelier avec les parties prenantes.

Contraintes et limites

L'appropriation et la compréhension des scénarios peut-être moins forte que si les parties prenantes les avaient construits par eux-mêmes.

Déroulement possible

Le format de l'atelier devrait répondre à la logique suivante :

- Présentation des scénarios de gouvernance
- Quelles interrogations cela soulève pour les participants ?
Quelles compréhensions en ont-ils ?
- Quels sont les adaptations nécessaires à apporter à chaque scénario ?
- Quel scénario est le consensuel ?



Evaluation sociale, économique et environnementale



Objectifs

- Evaluer collectivement avec les parties prenantes les apports et les manques de la solution mise en place.
- Faire des recommandations pour l'amélioration de la solution.



Mise en oeuvre

Pour travailler sur l'évaluation avec des parties prenantes, il est possible de faire 2 choses (1) construire de critères d'évaluation, (2) évaluer les indicateurs derrière chaque critère. Cela peut se compléter avec des temps d'évaluation classique (recueil de données, apports d'expertise d'évaluation).

A noter que cela peut aussi bien constituer une première étape dans un projet. Evaluer avec les parties prenantes l'efficacité du système en place peut donner des résultats intéressants et déboucher sur de nouvelles solutions.



Contraintes et limites

- Ce type d'évaluation est pertinent sur la perception des acteurs mais peut parfois manquer d'analyse chiffrée.



Déroulement possible

Pour travailler sur l'évaluation avec des parties prenantes, il est possible de faire plusieurs types d'ateliers.

Si vous souhaitez poser les critères à partir desquels le projet devrait être évalué (par la suite ces critères peuvent être renseignés par les parties prenantes lors d'un prochain atelier ou par des évaluateurs) le format de l'atelier devrait alors respecter la logique suivante :

- Présentation du projet pour rappel
- Quels sont les grands axes à évaluer du projet ?
- Quels sont les critères pour évaluer chaque axe ?





Evaluation sociale, économique et environnementale

Déroulement possible

- Quels sont les indicateurs qui permettent de qualifier ces critères ?
- Comment compléter ces indicateurs ? Quelles données ? Qui doit les évaluer ?
- Hiérarchisation des critères

Si vous disposez déjà des critères par un atelier précédent ou en avez établis, il est possible de faire évaluer ces critères par les participants, le format de l'atelier devrait alors respecter la logique suivante :

- Présentation des critères à évaluer
- Quels sont les indicateurs à renseigner pour évaluer les critères ?
- Quel est l'état pour chaque indicateur
- Est-ce que des indicateurs ne font pas consensus ? si tel est le cas, recherche de consensus ?
- Comment améliorer le projet pour que les indicateurs soient de meilleures qualités ?

Si vous disposez déjà d'une évaluation à dire d'évaluateurs, il est possible de mettre en discussion cette évaluation, le format de l'atelier devrait alors respecter la logique suivante :

- Présentation de l'évaluation à dire d'évaluateurs
- Quelles parties de l'évaluation à dire d'évaluateurs sont à discuter pour les parties prenantes ?
- Quels critères n'ont pas été évalués pour les parties prenantes ?
- Comment les participants les évaluent ?
- Travail sur ce qu'il faudrait améliorer dans le projet pour atteindre que les critères soient remplis ?



Objectifs

- S'assurer que chaque partie prenante est suffisamment informée en aval du processus.
- Apporter une information sur les impacts du projet ciblée à chaque catégorie de parties prenantes.



Mise en œuvre

Les parties prenantes n'ont pas tous les mêmes intérêts, les mêmes réactions et ne sont pas impactés de la même manière par un projet. Plutôt que d'avoir une communication monolithique à travers un même support et une même information pour tous, il est préférable de cibler les messages à apporter et adapter les supports à ces messages et parties prenantes spécifiques. La mise en œuvre requière la mise en place d'un groupe de travail dédié sur la communication pour définir les cibles, les messages, les supports à apporter à chacun. Sur la base de ce premier travail, des supports de communication devront ensuite être développés et diffusés.



Contraintes et limites

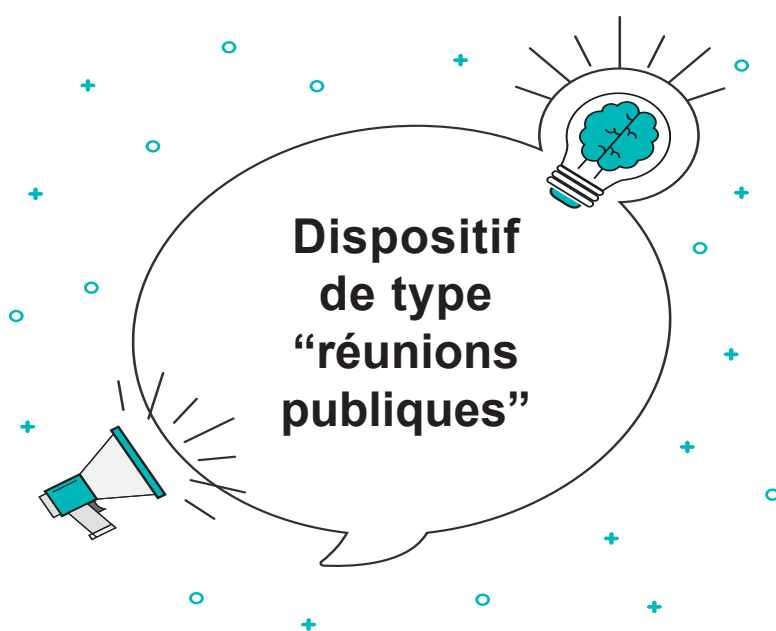
- Nécessite un bon savoir-faire de communicant et une capacité à varier les supports en fonction des parties prenantes.
- S'adapte plutôt à des publics composés de multiples parties prenantes.



Déroulement possible

Un atelier avec une dizaine d'acteurs représentatifs des parties prenantes est nécessaire. Il convient de travailler en plusieurs temps successif durant cet atelier :

- Messages et informations à communiquer sur le projet tel que défini à la suite du processus.
- Les cibles auprès de qui communiquer.
- Les messages spécifiques à ces cibles et les supports adaptés.



Objectifs

- Informer sur le projet.
- Recueillir les avis.



Mise en oeuvre

Lorsque le projet a été en partie très détaillé, il est parfois difficile d'en remettre en cause toutes les parties avec les citoyens. Il est alors parfois plus simple d'informer les citoyens pour recueillir les avis éventuels et adaptations nécessaires sans pour autant modifier tout le projet. Il est alors fréquent de mettre en place une réunion publique. Ces réunions peuvent prendre différentes formes mais doivent s'accompagner en amont de dispositif de mobilisation et à minima expliquer comment les avis vont être pris en compte.



Contraintes et limites

Forme d'implication très limitative, si le projet est peu consensuel, il est probable que cette réunion n'y change rien. Généralement, ce type de réunion donne souvent lieu à une présentation fleuve sur le projet. Il n'est guère conseillé d'excéder plus de 30 minutes de temps de présentation.



Déroulement possible

Une réunion de ce type peut s'animer de cette façon :

- Présentation du projet (30 minutes maximum).
- Répartition des participants en petits groupes (5 à 10 personnes) pour discuter de 3 points : les points importants du projet, les questions qui nécessitent des réponses et les adaptations nécessaires.
- Hiérarchisation dans chaque groupe des points les plus importants à faire remonter.
- Partage en grand groupe et réponses des organisateurs (parfois il n'y a pas de réponse sur l'instant, le dire et renvoyer à une prochaine réunion ou point d'information).
- Constatation des points avec des accords et des désaccords ou qui doivent faire l'objet d'une suite.



Implication
des
citoyens

Dispositif de type “démocratie numérique”

Objectifs

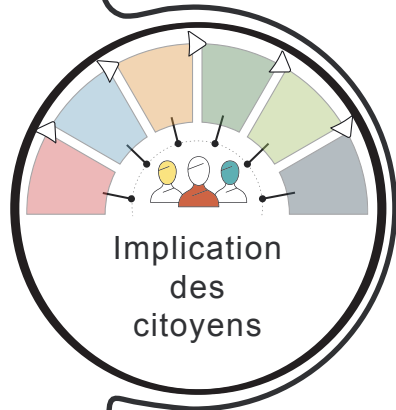
- Informer sur le projet
- Recueillir des avis de manière plus large ou auprès de publics différents (plus connecté)
- Tester des avis, des solutions trouvées en amont dans le processus
- Permet de participer à des participants avec moins de possibilité de se rendre disponible en réunion

Mise en oeuvre

Il s'agit de mettre en œuvre des dispositifs numériques pour que les citoyens puissent émettre des avis sur un projet ou un problème et/ou se positionner par rapport au projet en répondant à des questions précises. Ces dispositifs peuvent être très simples (un simple questionnaire en ligne) ou prendre des formes plus sophistiquées (plateforme en ligne avec présentation du projet et divers modules pour pouvoir contribuer, donner son avis, argumenter, voter). Les résultats peuvent venir ensuite étayer les réflexions du commanditaire ou des groupes de travaux en place.

Contraintes et limites

- Ne remplace pas, mais complète, les dispositifs en présentiel. Trouver un consensus à plusieurs nécessite encore pour les participants de se voir.
- Nécessite une technicité de mise en œuvre que certaines entreprises spécialisées proposent
- Traitement de données importantes (certains dispositifs montent à plus de 2000 réponses qu'il faudra trier, classer, synthétiser)



Implication
des
citoyens

Dispositif de type “ateliers de co-construction”



Objectifs

- Informer et former sur le projet
- Co-construire un projet



Mise en œuvre

Plutôt que de présenter votre projet aux citoyens, il est possible de le construire avec eux. Dans nombre de cas, cela présentera un avantage important (installation d'une unité de traitement, nouvelle tarification, nouvelle modalité de tri ou de collecte,...) pour discuter des besoins, des meilleures façons de faire, des adaptations possibles ou de tout autre questionnement possible.

Il s'agit en premier lieu de comprendre ce questionnement, de mobiliser les participants, de les rassurer sur comment vont être utilisés les résultats et de faire un retour par la suite sur l'utilisation de ces résultats.



Contraintes et limites

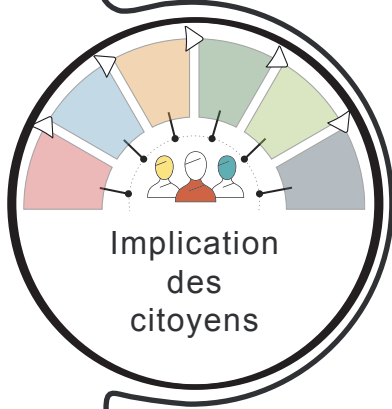
- Généralement du temps supplémentaire dans un projet mais qui peut se justifier au regard du risque encouru en cas de rejet
- Parfois un rejet de la page blanche qui peut soit faire peur, soit inquiéter sur la possibilité que des choses soient occultées
- Si la mobilisation en amont de l'atelier n'est pas bonne, la cohérence des résultats de l'atelier peut être remise en question



Déroulement possible

Le déroulement d'un atelier est fortement dépendant du projet et du questionnement mais il est possible de faire avec des citoyens la quasi-totalité des ateliers déjà décrits ci-dessus.

La seule spécificité va être que ces citoyens vont avoir besoin d'un certain niveau d'information sur le projet, le contexte, la démarche et surtout sur comment leurs avis vont être pris en compte.



Implication
des
citoyens

Dispositif de type “mini public”



Objectifs

- Informer et former sur le projet
- Co-construire un projet
- S'assurer de la représentativité des participants



Mise en œuvre

Il s'agit de pallier au défaut de représentativité des résultats d'un atelier de co-construction. En effet, on ne peut s'assurer de la représentativité des résultats dans la mesure où généralement les citoyens présents sont ceux qui ont le temps ou sont déjà sensibilisés sur la question. Ce type de dispositif permet en sélectionnant un panel représentant la diversité des points de vue, de s'assurer que les avis émis ont plus de chance d'être représentatif de ce que l'on pourrait avoir si l'on réunissait toute la population.



Contraintes et limites

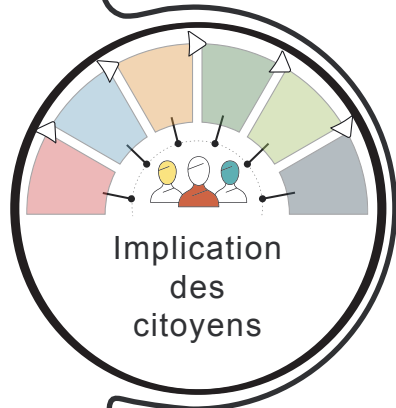
- Coût de mise en œuvre importante pour déterminer et mobiliser un panel mais dans le cas de projet important avec un impact fort sur l'ensemble de la collectivité cela s'avère intéressant
- La diffusion et l'appropriation des consensus trouvés dans le processus ne dépend pas du nombre de participants par principe limité, mais du portage et de l'intérêt du commanditaire vis-à-vis des avis émis ainsi que de la publicité nécessaire (tant en amont qu'en aval du dispositif)



Déroulement possible

- Réunir un groupe de pilotage (avec la présence des différentes parties prenantes) pour se mettre d'accord sur la (ou les) question(s) ainsi que sur les critères de représentativité du panel (âge, genre, localisation par rapport au projet de méthanisation, CSP, bon ou mauvais trieur,...)





Dispositif de type “mini public”

Déroulement possible

- Recruter un panel
- 1° atelier pour former (amener des informations sur la question, informer sur le projet, donner à voir les controverses,...), puis questionner le panel sur les éléments sur lesquels il veut des réponses
- 2° atelier pour apporter les réponses via des conférenciers, experts extérieurs, fiche projet d'autres territoires
- 3° atelier pour construire un avis argumenté sur le positionnement du panel par rapport à la question
- Dernier temps pour remettre l'avis et discuter de cet avis avec le groupe de pilotage et le commanditaire. Le commanditaire devant se positionner sur ce qu'il prend en compte ou non (et dans ce cas pourquoi il ne le prend pas en compte)



Guide méthodologique ConcerTO

Ce document est à destination d'acteurs qui souhaitent réfléchir à une concertation sur la gestion des matières organiques de leur territoire.

Entre réglementation sur le tri à la source des biodéchets ou sur les gros producteurs, besoins nouveaux, objectifs de valorisation matière et énergétique, projets de développements agricoles ou industriels, les acteurs et besoins en matière de matière organique évoluent et augmentent, et les projets se multiplient. Or les lieux et temps d'échanges entre les nombreux acteurs sont rares, et donnent insuffisamment lieu à une réelle stratégie locale et pertinente pour les flux, dans une logique de filière (de la prévention au traitement).

Dans ce contexte, afin de promouvoir une cohérence territoriale d'offre et besoins autour de ces flux de matières organiques, l'ADEME souhaite promouvoir une démarche territoriale de Concertation Territoriale autour de la matière Organique (ConcerTO) incluant l'ensemble des acteurs d'un territoire donné. L'enjeu est de construire une gestion durable des matières organiques sur un territoire donné.

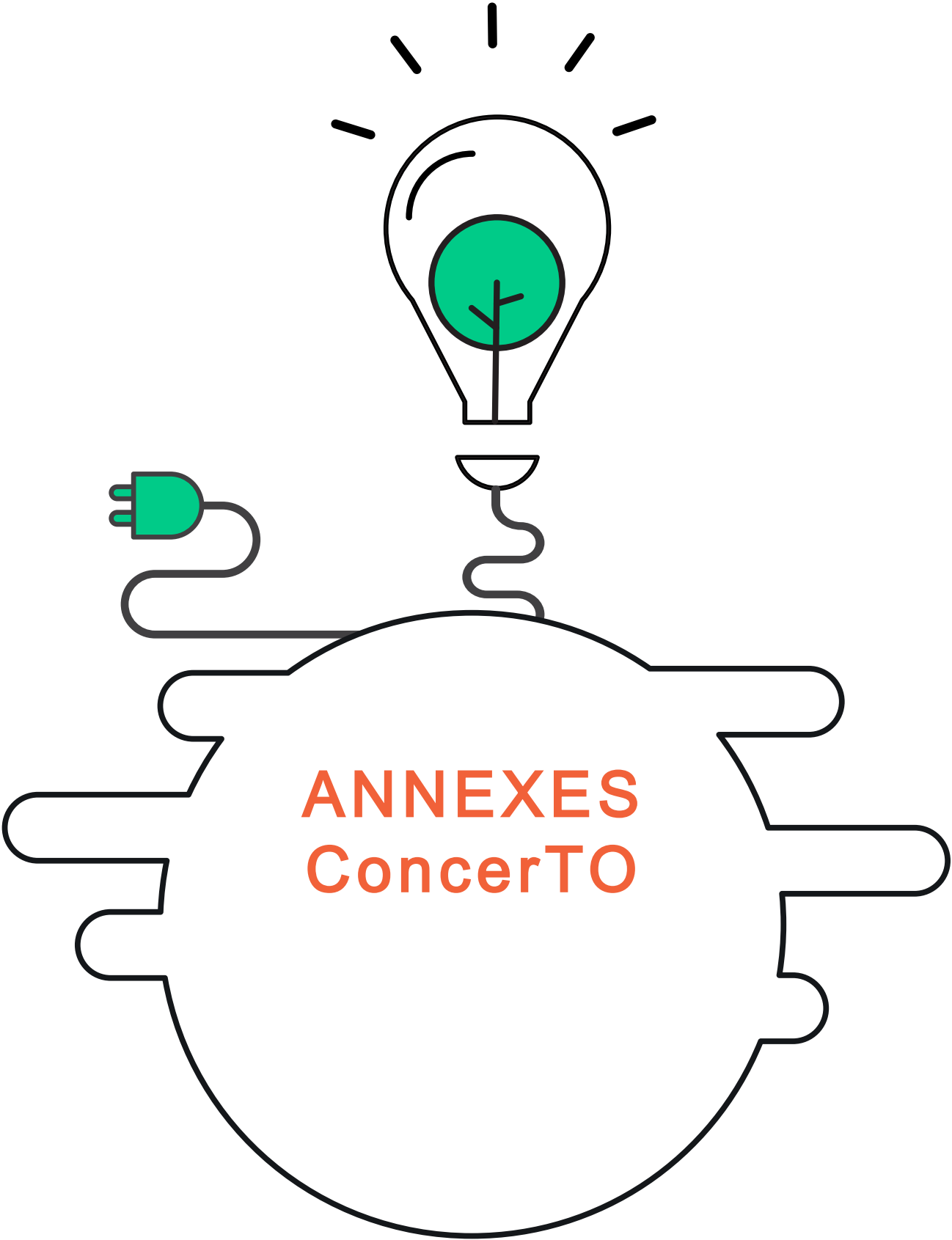
Mais une telle démarche pose de nombreuses questions :

- Qui concerter, comment et pourquoi ?
- Quelle est la bonne échelle pour initier une telle démarche ?
- Qui peut la porter, et avec quelle gouvernance ?

Ce guide souhaite apporter des réponses à ces questionner et apporter des éléments méthodologiques concrets pour accompagner les territoires qui souhaitent initier une démarche ConcerTO.

Comment prendre de la hauteur et mettre en place un projet pertinent de gestion de la matière organique à l'échelle d'un territoire ?

Par un travail de concertation et d'animation de territoire pour lequel ce guide souhaite apporter des éléments méthodologiques.



Annexe 1.1. Textes réglementaires cadrant la gestion de la matière organique

▶ AU NIVEAU EUROPEEN

Tableau 6 : Cadre réglementaire au niveau européen

	Textes	Contenu
Gestion des déchets	Directive européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008	Présentation de la hiérarchie des modes de gestion des déchets (cf. § 1.1.2), la priorité étant donnée à la prévention. Définition des critères de sortie du statut de déchet (ex : compost). Promotion de la collecte séparée des biodéchets et des modes de traitement appropriés en vue de produire du compost et d'autres matières (cf. Art. 22).
	Règlement communautaire CE n° 1069/2009	Règlement édictant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non-destinés à la consommation humaine. Les déchets de cuisine, qui constituent « des sous-produits animaux de catégorie 3 » sont donc concernés.
Fertilisation des sols	Règlement communautaire CE 2003/2003	Règlement visant à une harmonisation de la mise en marché des engrais minéraux au niveau européen ³ .
	Règlement communautaire CE 764/2008	Reconnaissance mutuelle de produits, dont les matières fertilisantes, entre états membres, permettant ainsi de clarifier les possibilités d'échanges transfrontaliers ⁴ entre états de la communauté.
	Projet de directive-cadre sur la protection des sols, en date du 22 septembre 2006	Ce projet n'a toujours pas abouti, mais dans les travaux préliminaires, les principales menaces sur les sols ont été identifiées, dont les deux premières sont l'érosion et la perte de matière organique. L'adoption d'une telle directive-cadre devrait donc aller dans le sens d'un renforcement de la filière de retour au sol de la matière organique dont notamment les déchets organiques.

▶ AU NIVEAU NATIONAL

Tableau 7 : Cadre réglementaire au niveau national

Textes	Contenu
--------	---------

³ Il est à noter que pour les amendements organiques il existe seulement un projet, à l'horizon 2015- 2020.

⁴ Le CEN/TC 223 est en charge de la normalisation des amendements organiques et des supports de culture au niveau européen. Il regroupe l'ensemble des bureaux de normalisation des états membres et de quelques autres pays européens.

	Textes	Contenu
Gestion des déchets	Loi Grenelle 2 de juillet 2010	Obligation de tri à la source des biodéchets pour certaines catégories de gros détenteurs ou producteurs (établissements de restauration, commerces alimentaires, hypermarchés, industries... – cf. Art. 204.). Obligation de valorisation, via le compostage ou la méthanisation, en les confiant à un prestataire extérieur ou en mettant eux-mêmes en place des dispositifs permettant ces formes de traitement. En 2012, les entreprises concernées étaient celles produisant plus de 120 tonnes par an et au 1er janvier 2016 ce sont celles produisant plus de 10 t/an. La loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose de généraliser le tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025. Les collectivités devront donc disposer de systèmes de collecte et/ou de solutions de compostage de proximité.
	Décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 (notamment l'article 26)	Précisions quant aux gisements de déchets concernés par l'obligation de tri à la source et de valorisation : déchets dans lesquels la masse de déchets organiques représente plus de 50 % de la masse de déchets considérés, une fois exclus les déchets d'emballage.
	Arrêté du 12 juillet 2011	Précisions quant au périmètre et à la définition de la dénomination « gros producteurs de biodéchets » : personnes qui produisent ou détiennent des quantités de déchets d'huiles alimentaires ou d'autres biodéchets supérieures aux seuils fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement pour les deux catégories de déchets, à l'exception des installations de traitement de déchets et des ménages.
	Circulaire du 10 janvier 2012 du Ministère de l'environnement	Indique que les principales activités concernées par l'obligation relative aux gros producteurs de biodéchets sont la restauration et le commerce alimentaire. « D'autres secteurs, tels que l'entretien des espaces verts et les industries agroalimentaires, sont également concernés mais dans une moindre mesure car le tri à la source des biodéchets y est d'ores et déjà pratiqué dans la majorité des cas ».

Textes	Contenu
<p>Circulaire du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité</p>	<p>Installations classées au titre de la protection de l'environnement car « le seuil de la rubrique ICPE n°2780-2 applicable au compostage de ce type de déchets est de 2 T/jour, soit plus de 700 T/an » alors que les quantités triées sont faibles, allant de « 1 T/an pour un compostage en bac dans une petite copropriété ou une petite cantine à près de 100 T/an pour du compostage en andain ».</p> <p>Installations ne devant pas dépasser un volume de 5m³ sous peine d'application de l'article n°158 du règlement sanitaire départemental (RSD) relatif aux dépôts de matière fermentescible. En cas de dépassement de ce seuil, prescription de mesures contraignantes comme un éloignement de l'installation d'au moins 200m des habitations.</p> <p>Précisions quant aux dérogations applicables aux règles sanitaires établies dans le règlement communautaire CE n° 1069/2009, pour les composteurs collectifs d'immeuble et de quartier dans la mesure où, ce sont des « petites installations de compostage de proximité, qui traitent de faibles quantités de ces matières et dont le compost n'est pas mis sur le marché ».</p> <p>Précisions quant aux possibilités des établissements produisant des déchets de cuisine et de table « en faible quantités », de les composter eux-mêmes au moyen d'une installation implantée sur leur site, sans que celle-ci ne soit nécessairement équipée d'un dispositif d'hygiénisation et qu'elle fasse l'objet d'un agrément sanitaire.</p> <p>Conditions d'usage (utilisation du compost, cession, contrôle qualité...) et règles applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non-précisées dans ce texte.</p>
<p>Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)</p>	<p>Généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025 à tous les producteurs de déchets, et non plus seulement aux gros producteurs. Il revient à chaque collectivité territoriale de définir « des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire ». – Cf. Art. L541-1 du Code de l'environnement.</p> <p>Suppression aides publiques pour la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique (TMB) d'OMR, n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets.</p> <p>Obligation pour l'Etat et ses établissements publics, de mettre en place, une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion.</p> <p>Interdiction de l'inscription d'une mention de date de durabilité minimale (DDM) sur certains produits alimentaires.</p>
<p>Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets</p>	<p>Précisions quant aux obligations relatives aux fréquences et modalités de collecte ne s'appliquant pas dans les zones où les biodéchets font l'objet d'une collecte séparée ou d'un tri à la source permettant de traiter une quantité équivalente à la quantité de biodéchets qu'une collecte séparée permet de collecter. – Art. R543-225 du Code de l'environnement</p> <p>Interdiction de mélanger des biodéchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri par leur producteur ou détenteur (ex : mélange de biodéchets issus d'un TMB et issus de collectes séparées). – Art. R543-227 du Code de l'environnement</p>

	Textes	Contenu
	Code de l'environnement	Fixation des critères de sortie du statut de déchet (cf. Art. 4 de l'ordonnance du 17 décembre 2010, codifié à l'art. L. 541-4-3). Définition de la procédure de sortie du statut de déchets (cf. Décret du 30 avril 2012) et du système de gestion de la qualité imposé aux installations concernées (ex : unité de compostage, unité TMB, etc.).
	Loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Intégration dans le Code de l'environnement une hiérarchie applicable aux actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec par ordre de priorité : la prévention, le don et la transformation, le détournement des denrées vers l'alimentation animale et la valorisation (compostage et méthanisation). Interdiction aux distributeurs de rendre leurs invendus alimentaires impropres à la consommation ou à toute forme de valorisation (tout en maintenant les règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments). Obligation pour les commerces d'une surface de vente supérieure à 400 m ² de proposer une convention de don à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire habilitées pour la reprise de leurs invendus encore consommables. Intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les parcours scolaires, au même titre que l'éducation à l'alimentation. Intégration de mesures de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les rapports RSE des entreprises.
Fertilisation des sols	Norme AFNOR NF U 44-051	Règles de normalisation des amendements organiques pour une mise sur le marché (par la Commission AFNOR-U44A)
	Norme AFNOR NF U 44-095	Règles de normalisation pour les composts contenant des boues de stations d'épuration des eaux (par la Commission AFNOR-U44A)
	Norme AFNOR NF U 44-551	Règles de normalisation pour les supports de cultures (par la Commission AFNOR-U44A)

Annexe 1.2. Les outils de planification

Tableau 8 : les outils de planification

Nom	Échelle territoriale	Présentation synthétique	Durée et horizon	Lien avec la matière organique	Intérêt avec une démarche ConcerTO
PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets)	Régionale	Plan régional règlementaire instauré par la loi NOTRe, pour une stratégie globale régionale pour tous les gisements de déchets et qui intègre un volet économie circulaire	6 ans	La matière organique est intégrée dans l'état des lieux et les objectifs de prévention et de valorisation	Instance centrale de dynamique et d'échanges entre acteurs régionaux sur tous les déchets, et qui donne le cadre des stratégies plus locales en matière de déchets Attention : schéma intégré en 2019 aux SRADDET
SRCAE (schéma régional climat air énergie)	Régionale	Plan régional règlementaire issu du Grenelle, visant à la planification en matière de maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air et de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération	5 ans	L'étude des potentiels du schéma s'intéresse à la biomasse et aux potentiels de méthanisation, avec des objectifs régionaux de développement. On retrouve souvent la matière organique dans le plan d'action	Mobilise fortement les acteurs en lien avec l'énergie et le climat qui souvent sont aussi concernés par la matière organique dans une approche de valorisation énergétique Attention : schéma intégré en 2019 aux SRADDET
SRB (schéma régional biomasse)	Régionale	Schéma régional règlementaire issu de la loi sur la transition énergétique. Il porte sur les filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique	6 ans	Le schéma comprend un état des lieux de la ressource biomasse et un plan d'action lié	Bien que concentré sur la biomasse, le schéma réunit en concertation une part importante d'acteurs à impliquer lors d'une démarche ConcerTO locale, notamment le monde agricole

Nom	Échelle territoriale	Présentation synthétique	Durée et horizon	Lien avec la matière organique	Intérêt avec une démarche ConcerTO
PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés)	Collectivité à compétence collecte et/ou traitement	Plan issu du Grenelle puis élargi aux DMA et rendu réglementaire par la loi de Transition énergétique, visant un plan d'action de 5 ans pour réduire de 10 % les DMA.	6 ans	2 axes en lien direct : gaspillage alimentaire, et déchets verts	Présence de nombreux acteurs producteurs et potentiellement traiteurs (ménages, gros producteurs, industriels...), liens facilités avec une dynamique d'économie circulaire (notamment lorsque la collectivité signe également un CODEC)... Mais limité aux DMA
PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)	EPCI de plus de plus de 20 000 hab	Plan issu du Grenelle, obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, puis pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants depuis la loi de transition énergétique	6 ans	Par l'étude des potentiels d'énergies renouvelables (biomasse, méthanisation), par l'état des lieux initial de l'environnement (état des sols et agriculture locale, production de déchets...) et par certaines actions du plan d'action (valorisation énergétique)	Déclinaison du SRCAE, mobilise le même type d'acteurs et permet de disposer de données sur les flux et gisements

Nom	Échelle territoriale	Présentation synthétique	Durée et horizon	Lien avec la matière organique	Intérêt avec une démarche ConcerTO
PAT (Plan alimentaire territorial)	Variable (du très local au régional, peut être porté par toute structure à but non lucratif)	Prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, démarche volontaire et concertée autour de la production agricole et alimentaire locale	3 ans (dispositif de reconnaissance nationale)	Les PAT interrogent à des échelles variables l'agriculture et les besoins alimentaires, la production, etc. Souples et larges dans leurs objets, ils offrent des portes d'entrée nombreuses et diverses sur la matière organique	Démarche par définition collective et à la gouvernance partagée, s'adaptant à toute échelle, à différents objectifs possibles, à tout type d'acteurs, ce sont des outils de dynamique locale à privilégier, même s'il peut être nécessaire de les « élargir » à toute la matière organique et toute la filière en fonction de l'ambition initiale du PAT.
TZDZG / CODEC (Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage / Contrat d'Objectif Économie Circulaire)	Collectivité à compétence déchet	Les territoires ZDZG sont issus de deux appels à projet (2014 et 2015), avec un plan d'action sur 3 ans. Les CODEC sont notamment destinés aux territoires ZDZG signant des objectifs complémentaires	3 ans	En tant que démarche plus approfondie que les PLPDMA règlementaires, elles prennent systématiquement en compte un volet sur la matière organique qui peut être voulu plus ambitieux	L'approche « économie circulaire » est renforcée au-delà du simple aspect prévention. Cette démarche implique une approche du monde économique (les acteurs et flux et actions sont recensés et mobilisés).

Annexe 1.3. les territoires enquêtés

Tableau 9 : les territoires enquêtés

Acteurs enquêtés	Lieu et périmètre géographique	Objet du projet ou de la démarche	Spécificités et apports pour l'étude
Biogaz de Gaillon	Usine de méthanisation sur la communauté de communes Eure-Madrie-Seine	Projet de méthanisation né de la volonté conjointe entre des acteurs privés et une communauté de communes confrontée au souhait de développer les énergies vertes, de chauffer le centre aquatique en régie de façon écologique, mais aussi de régler des difficultés avec le plan d'épandage de la STEP et confrontée également à des investissements importants pour l'extension de la STEP et le traitement de nouvelles boues	<ul style="list-style-type: none"> • Articulation forte entre le porteur de projet et la collectivité locale • Projet vu comme un « projet de territoire », avec une réponse pertinente aux besoins de la CC (EnR, énergie verte, réseau de chaleur, optimisation du plan d'épandage optimisé...) • Une solution évitant l'extension de la STEP et des économies qui financent d'autres investissements (comme le réseau de chaleur)
Brest Métropole	Agglomération et traitement en proximité du territoire	Articulation et émergence d'une plateforme de compostage agricole et méthaniseur en lien avec les gros producteurs de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Historique d'action et de priorisation sur la question des biodéchets (2009) • Convergence des intérêts des différents acteurs de la filière • Positionnement de la collectivité en facilitatrice de la démarche • Situation a-concurrentielle
CCI et chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, SIRTOMAD (syndicat)	Département du Tarn-et-Garonne, avec focus sur le territoire du syndicat	Étude de gisement globale réalisée par chaque acteur auprès de son public cible, dans une logique de développement économique (identification de synergies et de filières à développer, amélioration des revenus agricoles...) et d'anticipation de réglementation tri à la source	<ul style="list-style-type: none"> • Projet à l'initiative de la CCI, animé par CCI, avec partenariat fort CCI/CA/Syndicat • Démarche territoriale : étude des gisements pour le territoire, chaque acteur s'occupant de sa partie • Recherches de synergies et volonté première de dynamisme économique : appels à projets, développement industriel, etc. • Chaque acteur y a son intérêt propre, bien identifié et cette démarche permet de créer du lien pour d'autres projets partenariaux par la suite

Acteurs enquêtés	Lieu et périmètre géographique	Objet du projet ou de la démarche	Spécificités et apports pour l'étude
<p>Chambre d'agriculture de Haute-Corse et chercheur consultant associé</p>	<p>Projet situé sur la CC du Fium'Orbu et concernant la plaine de l'ouest de la Corse</p>	<p>Projet de méthanisation associé à un atelier de finition pour l'engraissement des veaux, dans le cadre d'une démarche de structuration de la filière bovine corse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Portage par un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) en lien avec la chambre d'agriculture, et présence d'un comité de pilotage large : État, DRAAF, ODARC, Université, fédération agricole... • Identification d'une problématique centrale sur la difficulté à rendre pérenne des projets collectifs, d'où une formation et une méthodologie spécifique, avec la création d'indicateurs de « bonne santé collective » pour s'assurer que la gouvernance multi-acteurs fonctionne • Volonté de projet pilote à répliquer ailleurs en Corse
<p>Communauté de communes du Pays de la Zorn</p>	<p>CC du Pays de la Zorn</p>	<p>Mise en place de point d'apports volontaires de biodéchets pour les particuliers ou autres matières organiques compostables, dans le cadre d'un territoire ZDZG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Portage politique volontariste • Collectivité ayant un historique important d'animation locale sur la question des biodéchets • Appui sur la constitution d'un réseau de relais locaux
<p>Grenoble Alpes Métropole</p>	<p>Métro de Grenoble</p>	<p>Réforme du mode de gestion des déchets organiques du territoire dans une dimension filière (prévention, collecte séparative, valorisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences et historique de la collectivité en matière de concertation et d'échanges avec les acteurs sur tous les sujets : mise en place de campagnes de discussion et concertation sur les déchets organiques • Mise en place de discussions avec les territoires voisins et des territoires avec des démarches innovantes ou similaires en Italie • Articulation avec l'adoption du schéma directeur des déchets nouvellement adopté • La volonté d'élargir la concertation au monde agricole

Acteurs enquêtés	Lieu et périmètre géographique	Objet du projet ou de la démarche	Spécificités et apports pour l'étude
PTCE de la Haute Vallée de l'Aude 3.EVA	Arrondissement de Limoux (tiers de la population du département)	Rencontre d'acteurs locaux autour de l'économie circulaire sur le territoire, avec un focus sur la valorisation des déchets verts et du marc de raisin, dans une démarche de coopération multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Fédération d'acteurs locaux réalisant un diagnostic territorial Portage collectif essentiellement privé Contexte de coopération nécessaire mais difficile (concurrence entre installations et acteurs...)
Région Centre Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	Démarche de concertation à l'échelle régionale pour l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Porteur animé par une logique de recherche de projets en synergie entre les acteurs, en coordination Acteur légitime pour porter la démarche, dans une position de facilitation Projet multi-acteurs et multi-flux / secteurs
Région Centre Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	Articulation entre le schéma régional biomasse et le travail sur la valorisation énergétique de la biomasse de la commission régionale Énergie et climat	<ul style="list-style-type: none"> Organisation en sous-groupes de travail thématiques pour la réalisation des états des lieux (biodéchets, déchets agricoles, bois et forêt...) Démarche conséquente mais avec moins d'acteurs à mobiliser que le PRPGD Les IAA n'étant pas mobilisées et déjà organisées, volonté de se concentrer sur les autres acteurs aux gisements plus diffus Fixation d'objectifs par les territoires et les acteurs eux-mêmes
SCIC et PTCE Organic Vallée	55 ha de terrains à Bélesta-en-Lauragais (31) près de Toulouse. Aire d'intervention dans le Grand Toulouse et logique partenariale d'échelle régionale	Projet initié par une entreprise de gestion de plateforme de compostage et d'une plateforme bois, qui évolue vers une plateforme multi-filières en lien avec de la méthanisation, puis vers une plateforme d'économie circulaire de la matière organique avec l'installation d'acteurs divers de la matière organique sur le terrain de 55 ha	<ul style="list-style-type: none"> Logique de boucle : maximiser les valorisations et les synergies Approche territoriale et complémentarité urbain-rural (nourrir la ville et valoriser la matière organique en provenance) Projet entièrement privé en structure SCIC et portant un pôle territorial de coopération économique (regroupant collectivités, recherche, associations, ESS, entreprises privées...)

Acteurs enquêtés	Lieu et périmètre géographique	Objet du projet ou de la démarche	Spécificités et apports pour l'étude
SICTOM Chateaufort-sur-Loire	SICTOM (84 000 habitants, 63 communes, 3 EPCI)	Passage à la redevance incitative et ses difficultés (mobilisation citoyenne, annulation, besoin de communication et pédagogie)	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ayant échoué une première fois en mobilisant fortement contre, puis ayant réussi à être accepté par la mise en place d'une consultation des élus et des usagers (600 contributions récoltées) • Mise en place d'une démarche pédagogique et de communication
SYDED (syndicat de traitement)	Département de Haute-Vienne hors agglomération de Limoges	Évolution d'une démarche de plus de 10 ans sur la valorisation agricole des biodéchets (notamment déchets verts) vers une réflexion sur la gestion de la matière organique dans son ensemble et d'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche partenariale et de soutiens aux acteurs locaux : soutien à la pérennisation d'une filière associative locale de valorisation des déchets verts, partenariats chambre agri, fédération des CUMA, bailleurs sociaux, groupements agricoles... • Élaboration d'un plan d'action biodéchets de la prévention à la gestion dans une approche économie circulaire, à l'aide de GT organisés avec les acteurs locaux sur la prévention
Valorizon (syndicat de traitement des déchets du Lot-et-Garonne)	Lot-et-Garonne	Démarche globale sur la matière organique : mobilisation des collectivités adhérentes par de l'accompagnement technique sur le tri à la source, mise en place d'ateliers d'économie circulaire et de synergies avec les industries du territoire et l'organisation d'ateliers spécifiques sur la question agricole avec les IAA et Agropole (technopole spécialisé en agroalimentaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'échelle départementale (territoire de compétence + partenariat avec l'agglomération non couverte) • Démarche partenariale et de facilitateur avec les collectivités et les entreprises • Légitimité du syndicat grâce à son engagement historique dans l'économie circulaire et dans sa démarche habituelle de facilitateur

Acteurs enquêtés	Lieu et périmètre géographique	Objet du projet ou de la démarche	Spécificités et apports pour l'étude
<p>VALTOM (syndicat de traitement)</p>	<p>Puy-de-Dôme et nord de la Haute-Loire</p>	<p>Dans la lignée d'une démarche de prévention et de valorisation des biodéchets (collecte séparative en 2009, programme OrganiCité pour une approche globale des biodéchets en 2013...), mise en place d'un STGDO (schéma territoriale de gestion des déchets organiques) depuis 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressenti du besoin pour une démarche globale territoriale visant à identifier et éviter les éventuelles concurrences entre les différentes opérations lancées • Portage VALTOM dans un premier temps pour un accompagnement vers l'autonomie des acteurs (synergies, collaborations...) sur 2 ans

Liste des acronymes utilisés dans ce guide :

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CODEC	Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
DMA	Déchets Ménagers Assimilés
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FREC	Feuille de Route Economie Circulaire
MO	Matière Organique
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDPGDND	Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non-Dangereux
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLGA	Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
PNPD	Plan National de Prévention des Déchets
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
PRAEC	Plan Régional Air-Energie-Climat
PRDR	Plan Régional de Développement Rural
PREDD	Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
SNMB	Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse
SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Schéma Régional Biomasse
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRDEI	Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation
STEC	Schéma Territorial d'Economie Circulaire
STEP	Station d'Epuration
STGDO	Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TZDZG	Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



CONCERTO

Gestion territoriale de la matière organique

Entre réglementation sur le tri à la source des biodéchets ou sur les gros producteurs, besoins nouveaux, objectifs de valorisation matière et énergétique, projets de développements agricoles ou industriels, les acteurs et besoins en matière de matière organique évoluent et augmentent, et les projets se multiplient. Or les lieux et temps d'échanges entre les nombreux acteurs sont rares, et donnent insuffisamment lieu à une réelle stratégie locale et pertinente pour les flux, dans une logique de filière (de la prévention au traitement).

Dans ce contexte, afin de promouvoir une cohérence territoriale d'offre et besoins autour de ces flux de matières organiques, l'ADEME souhaite promouvoir une démarche territoriale de Concertation Territoriale autour de la matière Organique (ConcerTO) incluant l'ensemble des acteurs d'un territoire donné. L'enjeu est de construire une gestion durable des matières organiques sur un territoire donné.

*Ce document est à destination d'acteurs qui souhaitent réfléchir à **une concertation autour de la gestion des matières organiques de leur territoire.***



www.ademe.fr

